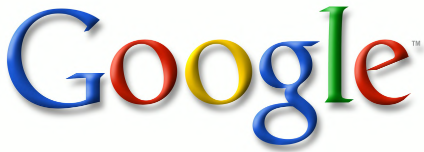
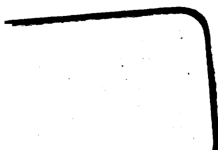





600029777



# HISTOIRE POLITIQUE

DE

# L'ESCAUT

Brux. — Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et C^ie, r. Royale, 3, imp. du Parc.

# HISTOIRE POLITIQUE

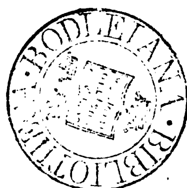
DE

# L'ESCAUT

PAR

ERNEST VAN BRUYSSEL

CHEF DU BUREAU PALÉOGRAPHIQUE BELGE



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

13, RUE DE GRAMMONT, 13

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS

A BRUXELLES, A LIVOURNE ET A LEIPZIG

1864

Brux. — Typ. de A. Lacroix, Verboeckhoven et C^e, [illegible]

# PRÉFACE

—

Bien des souvenirs, parfois glorieux, souvent mélancoliques et sombres, se rattachent à l'histoire de l'Escaut. Ce beau fleuve, ainsi qu'une immense artère, gonflée de séve et de vie, semble avoir été destiné par la nature à répandre la fertilité, et avec elle la civilisation, dans les vastes plaines qu'il traverse. Son nom se mêle au récit des premières migrations de nos pères, reparaît dans les légendes mystiques des hagiographes, brille au milieu des luttes du moyen âge, et devient le symbole, à une époque plus récente, d'une prodigieuse activité industrielle et commerciale. Obscurci durant les guerres sanglantes qui remplirent tout le XVI^e siècle, déchu à la suite des ini-

quités diplomatiques consacrées par le traité de Munster, il se relève avec les destinées de la nation belge, et n'éveille en ce moment dans notre esprit que le tableau de la prospérité croissante de nos relations mercantiles.

Nous avons entrepris d'esquisser, à grands traits, les principales phases de cette histoire, à laquelle l'acte international conclu le 16 juillet 1863, concernant la liberté de navigation dans le fleuve, donne un intérêt d'actualité. Nous serions fier d'avoir contribué à répandre, dans la mesure de nos forces, ces sentiments de patriotisme éclairé qui doivent servir de foyer commun à toutes les aspirations d'un peuple, et dont les diverses manifestations contribuent si puissamment à sa gloire et à sa renommée.

---

# CHAPITRE PREMIER

---

Esquisse géographique du fleuve. — Son cours durant la période romaine. — Travaux de colonisation. — Premiers essais de navigation. — Les Francs en Gaule. — Le tonlieu de Tournai. — Établissements maritimes des Saxons. — Le château d'Anvers. — Ordonnances de Charlemagne. — Les moines de Deurne. — Expéditions des Normands. — Ils s'établissent à Anvers. — État du littoral. — Harald Harfager — Les pirates à Walcheren.

Dans l'un des endroits les plus pittoresques du département de l'Aisne, entre monts et forêts, s'élevait jadis une riante abbaye, fondée, en 1135, par quelques moines de l'ordre de Saint-Norbert. Cet antique édifice, pillé par les Espagnols, en 1556, saccagé quelques années plus tard par Balagny, n'abritait plus, à la révolution française, qu'un petit nombre de religieux.

Non loin du monastère, à l'ombre des grands arbres, serpentait en bouillonnant un ruisseau limpide qui, drainant la vallée, se dirigeait du côté du hameau de Câtelet, alors dominé par un château fort, célèbre dans les annales du moyen âge.

Cette verdoyante oasis, qu'un ancien chroniqueur appelait dédaigneusement « un désert boisé, » s'est bien transformée de nos jours, mais le flot murmurant du ruisseau qui la fertilise ne s'est point tari. Grossi par les pluies d'orage, il s'échappe vers le nord, disparaît bientôt à l'horizon, entre dans une autre province, se transforme en rivière à Cambrai, passe entre les remparts de Bouchain, s'enfle à Valenciennes des eaux de la Rochelle, et arrose Condé. Dès lors navigable, il reçoit la Haine, se rejette vers l'ouest, ouvre ses rives à la Scarpe et à la Sensée, traverse Tournai, et reprend sa course vers le nord-est, près de Warcoing. Quittant ensuite le Hainaut pour les grandes plaines de la Flandre, il baigne Audenarde, coule jusqu'à Gand, où la Lys se déverse dans ses ondes, et, toujours grandissant, se replie sur lui-même, pour s'accroître encore de la Dendre et du Rupel.

Arrivé à Anvers, il présente une largeur de près de 500 mètres. Le ruisseau, devenu fleuve, se soulève à la marée et jette ses vagues écumantes jusque sur les quais. A quelques lieues de là, il se sépare en deux branches, dont l'une, l'Escaut occidental (Hont ou Wester Schelde), se dirige sur Flessingue, tandis que l'autre, l'Escaut oriental (Ooster Schelde), s'avance vers Berg-op-Zoom. L'immense volume d'eau, fouetté par la brise, entrecoupé çà et là de grandes îles sablonneuses, mal contenu entre des rives basses et couvertes d'alluvions, se perd enfin dans la -er du Nord, en face de la Tamise, après avoir parcouru

un espace de 334 kilomètres, de sa source à son embouchure.

L'Escaut, comme le Rhin, possède un passé légendaire et poétique. Cité par le géographe grec Ptolémée, sous le nom de *Tabuda*, il parcourait alors une région froide et ombreuse, couverte de forêts, obscurcie par une brume épaisse. Des populations sauvages et belliqueuses, vivant du produit de leurs chasses, disséminées dans les clairières, campées dans la solitude, remontaient seules ce vaste courant, où venaient se désaltérer les bêtes fauves. Tandis que les tribus indigènes allaient vers le Midi, César, à la tête de ses légionnaires, s'avançait vers le Nord. Ils se rencontrèrent sur les bords du fleuve, qui, d'après le proconsul romain, se jetait alors dans la Meuse.

Cette assertion, dont les érudits se sont vivement préoccupés, est combattue par le témoignage de Pline, qui affirme que l'Escaut se dégageait dans l'Océan. L'état du pays rendait de telles divergences presque inévitables. Le rhéteur Eumène, qui vivait en Gaule, nous a laissé en effet un tableau assez sombre des provinces du littoral : « Cette contrée, dit-il, que traverse l'Escaut dans son « cours tortueux, et que circonscrivent les deux bras du « Rhin ; cette terre, s'il est permis de l'appeler ainsi, n'est « point de la terre : elle est tellement imbibée et trempée « des eaux, que non seulement là où elle est véritable- « ment marécageuse elle fléchit sous le pied qui la presse, « mais même que là où elle paraît plus ferme, elle tremble

« et chancelle sous les pas, tandis que l'agitation qui se « communique au loin prouve qu'une légère et mince « écorce surnage sur des amas d'eau. »

Il est probable que, dans ces temps reculés, le Rhin, la Meuse et l'Escaut inondaient une partie du pays, et que leurs différentes branches, confondues près de leurs embouchures, se sont séparées peu à peu par la formation des alluvions. L'Escaut, dans cette hypothèse, se serait divisé en deux courants à quelque distance d'Anvers. L'un de ces courants, inclinant vers l'orient, se serait mêlé à la Meuse, tandis que l'autre, coulant à l'ouest, se perdait dans l'Océan. On pourrait, de cette manière, concilier les allégations contradictoires des auteurs que nous venons de citer, en supposant que chacun d'eux n'aurait connu que l'un de ces embranchements.

Les Romains, après avoir vaincu avec César, commencent des travaux de colonisation sous ses successeurs. Diverses villas, dont la population, composée d'agriculteurs et de soldats, s'abrite derrière des remparts construits à la hâte, s'élèvent à proximité du fleuve. Quelques-uns de ces établissements, stations militaires d'un peuple conquérant, acquièrent bientôt de l'importance. Les habitants de Tournai, qui s'étaient fixés sur la rive gauche de l'Escaut, commencent à descendre son cours en conduisant leurs barques, chargées de vivres, à la suite des armées.

Ces premières lueurs de civilisation, nées de l'influence

étrangère, s'évanouissent à son déclin. Les Barbares, refoulés d'abord dans les forêts de la Germanie, se rapprochent des frontières belges, entraînent avec eux les populations asservies, et leur donnent le signal de la révolte. Des hordes de guerriers, armés de haches et de lances, âpres à la curée, passent le Rhin sous la conduite de Clodion, s'avancent dans le pays des Tongriens et des Taxandriens, et marchent vers l'Escaut. Les Romains, pressentant une défaite, se groupent autour du vaillant Aétius et tentent de repousser l'ennemi. Forcés néanmoins de reculer devant cette marée humaine, écrasés par ces masses profondes où leur glaive ne fait point de vides, ils se retirent, laissant Tournai aux mains du vainqueur.

Le *Tabuda* de Ptolémée, le *Scaldis* de César, est redevenu un fleuve tudesque. Les chefs de la grande association francque, déjà tout-puissants, ne quittent plus la Gaule belgique, et choisissent Tournai pour capitale. On y a retrouvé, de nos jours, la tombe d'un de ces princes, Childéric I[er], qu'on y avait enterré avec ses armes et ses ornements royaux.

Tandis que l'empire romain, tendant à l'amalgamation des races par la force, s'écroulait de toutes parts, un nouveau travail de centralisation, basé sur l'action d'une puissance toute morale, préparait une nouvelle ère à l'humanité. Les Barbares, enivrés de leur triomphe, poursuivant avec acharnement les aigles impériales, voient venir vers eux des hommes inconnus, psalmodiant des

mots mystérieux, inaccessibles à la crainte, calmes et souriants en présence du danger. Se mêlant à la foule, attentive à leurs paroles, ils dévoilaient aux guerriers les merveilles de la vie future, et engageaient leurs chefs à faire consacrer leur autorité par la religion. Quelques années plus tard, la Gaule entière appartenait aux Francs, et le fils de Childéric I[er], courbant la tête à la voix de saint Remi, recevait humblement, des mains de ce prélat, le bandeau royal enlevé aux Césars.

Les princes francs, en déposant l'épée pour saisir le sceptre, n'avaient emprunté à la civilisation romaine que ses vices. Leur règne, durant cette ère orageuse, ne présente qu'une série de scènes violentes et tragiques. Les habitants de Tournai, malgré la situation précaire dans laquelle ils se trouvaient, avaient rétabli leurs relations avec l'intérieur du pays. Ayant soutenu un siége en 575, le roi Chilpéric, afin de leur accorder quelques compensations, céda au clergé de leur ville le montant des droits qui se prélevaient au profit du fisc sur tous les vaisseaux qui remontaient et descendaient l'Escaut, ainsi que sur les marchandises qui se vendaient dans la cité ou ses dépendances.

Cette navigation, exposée à tous les hasards, était nécessairement peu active. Les tribus saxonnes, repoussées à la frontière d'Allemagne par les Francs, qui voulaient se réserver le pillage des provinces soumises, s'étaient répandues le long des côtes de l'Océan germanique, des bouches

de l'Elbe au littoral de la Flandre, et occupaient les deux rives du bas Escaut. Quelques missionnaires, tels que saint Éloi, évêque de Noyon, ou saint Willebrord, l'apôtre de la Frise, osaient seuls parcourir cette contrée submergée, toute parsemée d'îlots et de marais couverts de roseaux.

La prospérité de la dynastie mérovingienne, menacée par l'ambition des grands vassaux, disparaît à la mort de Dagobert Ier. Ses successeurs, trop faibles pour exercer l'autorité par eux-mêmes, l'abandonnent aux maires du palais, qui finissent par s'en emparer entièrement. Le dernier descendant de Clovis, Childéric III, termine ses jours dans un monastère, tandis que le duc des Francs, Pepin le Bref, se fait acclamer à Soissons, le 1er mars 741.

Les Saxons, dans l'intervalle, avaient étendu leurs établissements. Une de leurs tribus, les Ganerbiens ou Anverpiens, choisissant sur la rive droite de l'Escaut un terrain ferme et solide, d'une défense facile, y jette les fondations du *Castrum Antverpis*, sorte de camp retranché, que de solides murailles protégeaient du côté des terres, et où commandait le chef Rohingus, qui s'intitule prince d'Anvers, en 726, dans un diplôme daté de *Weimodum*, aujourd'hui Brême sur le Wéser. Le *Castrum Antverpis* était l'un des avant-postes d'une redoutable confédération, comprenant les peuplades saxonnes, les Angles, les Jutes et les Frisons, c'est à dire les plus cruels ennemis des Francs. Leurs attaques incessantes excitent

enfin l'attention de Charlemagne, l'illustre successeur de Pepin le Bref, et l'obligent à prendre les armes.

Une guerre acharnée s'allume dans le Nord. Vaincus et décimés par les troupes francques, les Saxons, à peine soumis, reprennent leurs habitudes de déprédation, relèvent leurs idoles, massacrent les prêtres qu'on leur a imposés et recommencent la lutte. Poursuivis, traqués, abattus à coups de lances par leurs ennemis, ils se réfugient sur les flots, dirigent leurs barques vers la haute mer, puis, la nuit venue, reparaissent à proximité des côtes, où ils exercent à leur tour de terribles représailles.

Des mesures de défense devenaient nécessaires, et Charlemagne, non content d'ordonner la construction d'un certain nombre de bateaux, établit des postes à l'embouchure des fleuves, et imposa aux riverains l'obligation de se lever en masse quand leur aide serait requise. Il vint lui-même sur les bords de l'Escaut, où il avait fondé des ateliers de construction navale « in loco qui Ganda vocatur ». Des moines de l'ordre noir, c'est à dire des disciples de saint Benoît, travaillaient vers le même temps à répandre le christianisme dans les environs de Deurne. Ils y élevèrent une digue, qui se prolongeait jusqu'à Eyendyck, et pour l'entretien de laquelle on leur paya un droit de barrière. Les polders de Merxem, d'Eeckeren, de Wilmaersdonck, d'Oorderen et d'Austruweel furent mis à sec par leurs soins.

Charlemagne, après avoir employé le fer et le feu

contre les pirates du Nord, expire à Aix-la-Chapelle, le 28 janvier 814, sans avoir pu consolider son empire. Les Saxons, affaiblis par la défaite, se sont à peine courbés sous le joug, que des essaims de Danois, de Suédois et de Norwégiens, confondus sous la désignation générale d'hommes du Nord ou Normands, se ruent sur l'héritage des Carlovingiens.

Plusieurs Vikings ou rois de mer avaient déjà abordé en Frise. Maîtres des embouchures de l'Escaut, ils se présentèrent, en 837, devant le château d'Anvers, dont les chefs s'étaient fait chrétiens. Ce *burg*, grossièrement construit, se trouvait, comme nous l'avons dit, près du rivage. Une église, fondée par saint Amand, dominait l'ancien camp saxon. Les habitants, dans le but de permettre aux navires d'aborder sans difficulté, avaient établi une longue jetée dans les eaux, pour servir de débarcadère. A cette jetée aboutissait une double digue qui, traversant les marais, se prolongeait d'un côté vers Deurne, l'ancienne *villa Turinum*, et de l'autre côté s'étendait jusqu'à Kiel.

A peine arrivés, les hommes du Nord saccagent l'église et s'installent dans le *burg*, qui devient leur quartier-général. Ayant reçu des renforts, ils suivent la rivière de Schyn, alors navigable, détruisent le monastère de Saint-Fredegand et, s'engageant dans le Rupel, laissent partout des traces sanglantes de leur passage.

Revenus à Anvers avec leur butin, ils relèvent les

murailles du *burg* et y ajoutent de nouvelles fortifications, tandis que leurs ennemis, au lieu de songer à conjurer les dangers qui les menaçaient, s'armaient les uns contre les autres. Le littoral belge, qu'on ne songeait plus à leur disputer, devait présenter, à cette époque, un tableau désolant, car la mer s'y précipitait, à chaque marée, brisant ses digues, bouleversant les dunes, et roulant ses vagues au loin dans la plaine. Un débordement terrible couvrit, vers ce temps, une partie de la Hollande, remplit de sable et de limon l'embouchure du Rhin, et l'obstrua presque entièrement. Les eaux du bras droit du fleuve, n'ayant plus d'issue, s'épanchèrent par deux canaux, creusés autrefois par les ordres de Drusus et de Corbulon, ne laissant d'autres traces de leur ancien parcours que quelques ruisseaux, qui allaient se perdre dans la vase.

Ces faits, constatés par de nombreux témoignages, nous donnent une idée des transformations qui ont dû s'opérer sur nos côtes durant les premiers siècles de notre ère. Nous allons essayer d'en tracer une esquisse.

Le sol s'étant abaissé insensiblement à la fin de la domination romaine, une vaste nappe d'eau s'était formée à l'extrémité occidentale du pays, alimentée sans cesse par deux courants rapides, dont l'un débouchait vers Calais, et l'autre vers Mardick. Cette espèce de lac se prolongeait jusqu'à Saint-Omer, et formait, des villes d'Ardres et de Guisnes, deux positions maritimes fort impor-

tantes. Plus loin, entre Dunkerque et Nieuport, les flots avaient également envahi une étendue considérable de terrain, dont Bergues-Saint-Winnoc et Furnes formaient les deux extrémités. Au dessus de Scarphout, dans la direction de Cadzant, s'ouvrait un vaste golfe, qui se prolongeait d'un côté vers Bruges, et de l'autre jusqu'aux environs d'Oostbourg, se rétrécissant en canal non loin d'Ardenbourg, puis s'élargissant de nouveau pour aboutir à Maldeghem, situé à l'embouchure de la Lieve. On pouvait, par cette dernière rivière, arriver jusqu'à Gand.

L'île de Walcheren, séjour favori des pirates, n'était séparée du continent, au IX^e siècle, que par un cours d'eau fort étroit, de formation récente. Le Hont, ou *Wester Schelde*, n'est pas indiqué dans les plus anciennes cartes, et il est probable que la branche occidentale de l'Escaut se perdait autrefois dans l'Océan, beaucoup plus haut qu'à l'époque actuelle.

Nous passerons rapidement sur les dernières années du IX^e siècle, durant lesquelles la dynastie carlovingienne, représentée par des chefs incapables, touche à sa suprême agonie. Tandis que les descendants de Charlemagne se débattent entre les grands barons, devenus leurs égaux, et les Normands, dont ils se font tributaires, un revirement politique important s'opère sur cette terre scandinave, d'où les Vikings partaient chaque année pour semer en tous lieux l'épouvante et la terreur. Les expéditions maritimes, en éloignant de la Norwége les plus turbulents

et les plus aventureux de ses fils, avaient contribué à étendre le pouvoir de quelques familles puissantes. Harald Harfager, fils d'Halfdan le Noir, étant parvenu, en 885, à acquérir la suprématie sur ses compétiteurs, prend tout à coup la résolution de défendre les armements qui se faisaient annuellement sur les côtes, dans la crainte qu'ils ne fussent dirigés contre son autorité.

Cette prohibition, maintenue avec vigueur, ne tarde pas à produire ses effets. Les plus hardis d'entre les Vikings, ne pouvant rentrer dans leur pays, songent à se créer des stations permanentes à l'étranger. Rollon, fils de Rognvald, le plus célèbre de ces rois de mer, jeté par la tempête dans l'île de Walcheren, s'y rend bientôt redoutable.

Deux riches feudataires jouissaient alors d'une véritable prépondérance parmi les seigneurs belges : c'étaient les comtes de Flandre et de Hainaut. Ce dernier, à la sollicitation des riverains de l'Escaut, s'avance avec quelques troupes contre les Normands, déjà menacés par Radbod, chef des Frisons. Les pirates lui font subir une défaite sanglante, prennent l'offensive à leur tour, saccagent la Frise, puis, remontant le fleuve, fondent sur les terres du comte de Hainaut.

Celui-ci les attendait, à la tête de ses hommes d'armes. D'abord victorieux, il avait déjà fait quelques prisonniers, lorsqu'il tomba lui-même dans une embuscade, et fut amené en captivité. La comtesse Aldrade se hâta de négo-

cier la rançon de son mari, en offrant de rendre la liberté aux Normands arrêtés. Rollon, rejetant dédaigneusement cette proposition, lui fit répondre que si elle ne lui renvoyait promptement ses compagnons, avec tout ce que la contrée possédait d'or et d'argent, il ferait trancher la tête au chef hennuyer.

Il fallut se soumettre à ces exigences, et Aldrade, en congédiant les hommes qu'elle avait détenus jusqu'alors, les supplia, les larmes aux yeux, de fléchir le courroux du iarl, et de le décider à lui rendre son époux. Rollon, plus généreux que ses compatriotes ne l'avaient été jusqu'alors, consentit non seulement à relâcher son captif, mais lui restitua même la moitié des trésors qu'on venait de lui apporter. Peu de temps après, abandonnant les rives de l'Escaut pour celles de la Seine, il s'établissait à Rouen, renonçait aux expéditions maritimes, et acceptait, avec le titre de duc de Normandie, la main de Gisèle, fille de Charles le Simple.

Le dernier des Vikings, fatigué d'aventures, venait d'entrer dans la grande famille féodale.

---

# CHAPITRE II

Origine de quelques villes riveraines. — Arnoul de Flandre et Othon de Saxe. — Le marquis Gothelon. — Une flotte flamande dans l'Escaut. — Les marins anversois aux croisades. — Premier agrandissement d'Anvers. — Conflits de juridiction. — Droits de navigation. — Travaux hydrauliques exécutés par les Flamands. — Prospérité d'Anvers. — Canalisation de la Dendre. — Relations commerciales des Gantois. — La suzeraineté des îles de la Zélande. — Diplomatie anversoise. — Expédition d'Édouard III. — Débordement de l'Escaut occidental. — Anvers sous la domination flamande.

La présence des Normands dans nos provinces, en forçant les colons à se rapprocher les uns des autres pour mieux résister à une attaque soudaine, fut favorable au développement des villes. Plusieurs cités, destinées à devenir plus tard riches et puissantes, s'étaient formées, durant le IXe siècle, sur les bords de l'Escaut. Au dessus de Tournai, déjà célèbre dans l'histoire, on découvrait la première enceinte d'Audenarde, fondée en 840. Plus loin, au confluent de la Lys, se présentait Gand, connu pour ses tanneries. On y percevait certains droits de tonlieu, auxquels étaient astreints tous les navires qui remontaient

et descendaient le fleuve. Le port d'Anvers continuait à être peu fréquenté, les marins préférant, en général, aborder sur les côtes flamandes, qui renfermaient alors des havres immenses, admirablement situés.

Le nom de l'Escaut ne reparaît dans nos annales que vers le milieu du xe siècle, à propos des dissentiments qui éclatèrent entre le comte Arnoul et Othon de Saxe. Le prince allemand, se croyant trahi par son ancien allié, lui enleva une partie de la contrée située sur la rive gauche de l'Escaut, de Gand vers Bouchaute, et la réunit à l'empire. Il érigea Anvers en marquisat, en y comprenant, indépendamment des localités voisines, le pays de Ryen et d'Arkel, la baronnie de Breda et la seigneurie de Berg-op-Zoom.

Gothelon, premier marquis d'Anvers, mourut en 1044. Son fils Godefroid s'étant révolté contre l'empereur Henri III, celui-ci le dépouilla de ses États. Il s'ensuivit de longues hostilités, durant lesquelles une flotte flamande, envoyée au secours du prince, remonta l'Escaut et se présenta devant le château d'Anvers, où Frédéric de Luxembourg, le compétiteur de Godefroid, s'était retiré. Les assiégés se défendirent vigoureusement, et forcèrent leurs ennemis à la retraite. Le marquisat retourna néanmoins à son ancien titulaire à la mort du prince luxembourgeois, survenue en 1065.

Quelques marins anversois prirent part aux premières croisades et s'y distinguèrent. Deux d'entre eux, Sterkholff

et Bernard, attaqués brusquement par plusieurs galères ennemies, écrasés par la supériorité du nombre, semblaient sur le point de devoir se rendre, lorsque l'habileté de leurs manœuvres les sauva. Plus tard, à la suite des prédications enthousiastes d'Arnoul, célèbre missionnaire flamand, quelques navires, chargés de pèlerins, mirent à la voile dans l'Escaut. Ils rallièrent sur les côtes une flotte considérable, venant d'Allemagne, et partirent pour l'Orient. Arrivés en Portugal, les croisés aidèrent Alphonse I^er^ à s'emparer de Lisbonne, puis, continuant leur voyage, parvinrent jusqu'en Palestine, où ils rendirent de grands services.

Le marquisat d'Anvers, peu florissant sous les princes de la maison d'Ardenne, acquit plus d'importance en devenant la propriété des comtes de Louvain. De nombreuses habitations existaient à cette époque autour du château, et commençaient à se ranger le long du fleuve. Godefroid le Barbu, désirant protéger ces constructions nouvelles, les fit entourer d'un rempart, défendu par des palissades et des fossés. On peut encore, de nos jours, suivre le tracé de cette première enceinte, dont les ouvrages extérieurs furent convertis plus tard en canaux (1).

Des conflits éclataient fréquemment entre les princes, relativement à la navigation sur l'Escaut. Les droits de

(1) Elle passait par les rues : *Canal au Beurre, Canal au Sucre, Canal des Jésuites, Canal des Récollets et Canal aux Charbons.*

chacun d'eux basés sur d'anciennes constitutions féodales, n'étaient pas clairement définis. Ces débats donnèrent lieu, en diverses occasions, à des luttes sanglantes entre les comtes de Flandre et de Hollande. Ce dernier, vaincu en 1167 par son rival, consentit à partager avec lui la suzeraineté des îles situées entre le fleuve et Hedenzee. L'autorité du duc de Brabant, en qualité de marquis du Saint-Empire, était reconnue de Rupelmonde à la frontière de Zélande. Il percevait des droits de vinage, de tonlieu et de fanal à Vossevlietshille, dans l'île de Tholen, à Eendrechtermuiden, à Borchvliet, à Ossendrecht, à Santvliet, à Haernisse, à Heerenscapstol et à Vortvurenmuiden. Le seigneur de Breda, vassal du duc, recevait les douanes de de Schakerloo et de Berg-op-Zoom. D'autres vassaux du Brabant exigeaient certaines redevances à Valkenisse, à Rilland, à Agger, à Hinkeloir et jusque dans l'île de Sud-Beveland. Les Anversois ne furent affranchis que peu à peu de ces péages multipliés, et encore cette franchise de droits ne porta-t-elle d'abord que sur les marchandises qui leur appartenaient en propre, et non sur celles qui avaient été vendues à des étrangers, même lorsqu'elles se trouvaient à bord de navires nationaux.

Des travaux hydrauliques fort utiles avaient été exécutés par les populations riveraines. Une forte digue, s'étendant de la rive gauche du Zwyn jusqu'à Damme, passant à Biervliet et se prolongeant ensuite dans la Flandre impériale jusqu'à Saeftingen, protégeait tout le nord du

pays contre les envahissements de l'Escaut occidental. Indiquée avec soin sur une carte de 1288, cette digue avait ses ramifications jusqu'à Breskens, c'est à dire fort loin vers la frontière hollandaise. On en distingue encore quelques restes dans des cartes plus récentes, du XVIe siècle par exemple, conservées aux archives provinciales de Gand. On a découvert aussi, dans ce dépôt, un diplôme de 1239 où il est question de l'association formée pour l'entretien de ces ouvrages, dont la surveillance était attribuée à des échevins spéciaux. On fait mention, dans le même acte, des *adaquationes* ou canaux d'écoulement établis sur ce territoire. Plus tard, à mesure que les eaux empiétèrent sur la rive méridionale, on recula la digue vers l'intérieur du pays.

La ville d'Anvers, en pleine voie de prospérité, reçut de nouveaux agrandissements durant le XIIIe siècle. Des navires hambourgeois, de médiocre tonnage, remontaient déjà l'Escaut à cette époque. Le duc de Brabant, afin d'activer ce mouvement, accorda aux bourgeois de Hambourg la liberté de trafiquer dans toute l'étendue de ses États. Les Flamands se montraient non moins soucieux de leurs intérêts commerciaux. Ils canalisèrent la Dendre, en 1285, depuis Grammont jusqu'à Alost. Un réseau de voies navigables reliait entre elles les principales villes du pays, et les Gantois entretenaient toute une flottille de bateaux sur l'Escaut et sur la Lys, par lesquels ils communiquaient avec le Rhin et la Meuse.

Une guerre imprévue vint tout à coup paralyser les efforts de nos populations. Rodolphe de Hapsbourg, irrité de ce que Guy de Dampierre, comte de Flandre, eût négligé de lui prêter hommage, le déclara déchu de tous droits de souveraineté sur les îles de la Zélande, qu'il adjugea au comte de Hainaut. Ce dernier, trop faible d'abord pour profiter de cette donation, la fit valoir, quelques années plus tard, avec l'appui de la France. Des pirates, profitant de ces troubles, cinglaient aux embouchures de l'Escaut et en rendaient la navigation assez dangereuse.

Ces commotions politiques nuisaient particulièrement aux Flamands. Divisés entre eux, ils avaient à lutter contre la Hollande, dont les intérêts étaient opposés aux leurs, et contre la France, poussée au combat par l'ambition de ses princes. Les Anversois, plus heureux, étaient en paix avec leurs voisins, et si quelques-uns de leurs bâtiments de commerce étaient parfois dévalisés par les écumeurs de mer, leur port n'en était pas moins fréquenté, car les marchands y jouissaient de plus de sécurité qu'à l'Écluse ou à Damme. Les troubles de Flandre préparaient insensiblement la haute fortune d'Anvers, et annonçaient le déplacement futur de ce vaste courant commercial, si remarquable durant tout le moyen âge, qui avait enrichi jusqu'alors les sujets du comte Gui.

Au mois de mai 1318, apparurent dans l'Escaut deux grands navires, de construction étrangère. Ils étaient

montés par des Vénitiens, qui, s'éloignant du théâtre de la guerre, venaient échanger pour la première fois, dans la vieille cité anversoise, les riches produits de l'Orient contre les toiles de Flandre, ou les draps du Brabant. Trois autres bâtiments, partis également des bords de l'Adriatique, arrivèrent quelques mois plus tard, salués de bruyantes acclamations par les riverains du fleuve. Ceux-ci avaient, en effet, mille raisons de se réjouir, et de faire fête au pavillon de Saint-Marc. Ils allaient, grâce à ces relations, étendre leur négoce jusque dans le Levant, se créer des débouchés en Asie et en Afrique, répandre dans toute l'Europe la renommée de leurs foires et de leurs marchés. Alliés de la république vénitienne, il ne leur manquait plus, pour s'initier entièrement au commerce bysantin, que l'appui des Génois, dont la puissance égalait, à cette époque, celle de Venise. Une occasion ne tarda pas à s'offrir aux Anversois d'entrer en négociations avec eux.

Les magistrats d'Anvers reçurent avis, en 1324, qu'une galère génoise était entrée dans les eaux de l'Écluse. Ils envoyèrent aussitôt deux messagers au capitaine de ce navire, et l'invitèrent à se rendre dans leur ville. Cette démarche fut couronnée de succès, et dès lors des rapports suivis s'établirent entre le Brabant et les États commerçants du nord de l'Italie.

Une puissante flotte anglaise, rassemblée à Orwell et à Yarmouth, se présenta à l'embouchure de l'Escaut, en

juillet 1338. Elle était composée d'une foule de nefs, richement décorées, et avait à son bord le roi Édouard III, accompagné d'une cour brillante et nombreuse. Ce monarque venait de déclarer la guerre à la France, dont il réclamait la couronne en vertu des droits qu'il tenait de la reine Isabelle, sa mère, fille de Philippe IV. Plusieurs seigneurs belges étaient déjà gagnés à sa cause et se préparaient à le suivre sur le champ de bataille. Les Flamands, tout en préférant son alliance, qui servait leurs intérêts commerciaux, à l'amitié de Philippe le Long, son compétiteur, avaient résolu d'observer une stricte neutralité.

Édouard III, ne pouvant débarquer au port de l'Écluse, dont Jacques Van Artevelde lui refusait l'entrée, remonta le fleuve et arriva devant Anvers avec sa flotte. Ce fut dans cette cité que la reine Philippine, l'aimable et gracieuse fille du comte de Hainaut, vint le rejoindre quelques mois plus tard. Elle y donna naissance à un prince, qui fut baptisé à l'abbaye de Saint-Michel, vers la fin de novembre.

L'hospitalité accordée par les Anversois au roi Édouard, leur valut de grands avantages. Le monarque anglais, tant pour augmenter le nombre de ses adhérents que pour solder les frais de la guerre qu'il avait à soutenir, fit vendre, dans le marquisat, d'immenses quantités de laines, et confirma tous les priviléges dont les Brabançons jouissaient déjà en Angleterre. Ces concessions, obtenues

durant une époque aussi troublée, avaient cependant leurs dangers. Tandis que nos marins parcouraient la Manche, dix-huit navires de guerre, équipés par la France, croisaient aux environs de l'Écluse, afin de capturer au passage les belles nefs marchandes venant de Londres, d'Ipswich, d'Orwell ou de Plymouth.

Édouard quitta Anvers le 20 février 1340. Le récit de son expédition appartient à l'histoire générale de l'Europe au XIVe siècle, et ne se rattache point à notre sujet. A la mort du belliqueux rival des Valois, une terrible inondation, occasionnée par l'incurie des agents qui étaient chargés de l'entretien des digues de l'Escaut, étendit ses ravages sur une grande partie du littoral belge. Le *Wester-Schelde* déborda avec violence, le 16 novembre 1377, et bientôt les villages d'Ysendycke, de Saint-Nicolas-ten-Hamere, de Nieuw-Roesselaere, d'Oostmanskerke, de Sainte-Catherine-lez-Oostbourg et de Saint-Jean-dans-la-Woestine ne formèrent plus que des ruines submergées. Cette brusque irruption du fleuve, indépendamment des dommages considérables qu'elle occasionna aux riverains, modifia d'une manière sensible les limites de notre territoire. En effet, il existait alors, entre Biervliet et Philippine, un bourg populeux connu sous le nom de Ten Piete. Les flots le renversèrent entièrement, et y creusèrent la baie qu'on y remarque encore de nos jours. Les eaux de l'Escaut, en s'écoulant dans un bassin plus vaste, perdirent beaucoup de leur impétuosité, et cette circon-

stance fut fatale au port de Damme, qui commença dès lors à s'ensabler lentement chaque année.

La ville d'Anvers, déjà si prospère, au départ du roi Édouard III, avait passé par de rudes épreuves depuis la mort du duc Jean, dont la sage administration lui avait été particulièrement favorable. Ce prince avait laissé ses États à sa fille aînée, Jeanne de Brabant, mariée à Wenceslas, duc de Luxembourg, sous la condition de payer une rente annuelle aux autres héritiers. Cette princesse avait à peine pris possession de ses domaines, que déjà Wenceslas, non content de se soustraire à l'obligation dont il vient d'être question, cherchait à se faire concéder le droit de disposer des seigneuries de la duchesse, dans le cas où celle-ci mourrait sans enfants.

Le comte de Flandre, Louis de Male, qui avait épousé la fille puînée de Jean III, se contenta d'abord de réclamer la dot de sa femme, puis, indigné de la conduite de son beau-frère, prétendit se faire rembourser en même temps une somme de 86,500 réaux d'or, qui lui restait due pour prix de la cession de Malines, faite en 1346. Ces contestations les entraînèrent bientôt à une rupture ouverte, suivie d'une déclaration de guerre. Le Brabant fut envahi par les Flamands, qui triomphèrent des milices du duc à Scheut et à Zantvliet. Bruxelles, d'abord occupée par les vainqueurs, leur fut enlevée, le 24 octobre 1356, par Éverard T'Serclaes. On fit la paix à Ath, quelques mois plus tard, mais à des conditions très onéreuses pour

Wenceslas, qui abandonna la ville d'Anvers au comte de Flandre.

Cette cession devait avoir les plus graves conséquences pour les Anversois. Louis de Male, auquel le mouvement commercial des ports de l'Écluse, de Damme et de Bruges valait d'immenses revenus, n'avait point le même intérêt à travailler à la prospérité de leur ville que le duc de Brabant, dont elle formait l'unique possession maritime. Il ne tarda pas, en effet, à prouver à ses vassaux qu'ils ne devaient plus compter désormais sur la protection de leur seigneur.

La ville de Malines, alors riche et puissante, disputait à celle d'Anvers la possession du droit d'étape sur le sel, le poisson et l'avoine. Ce privilége, comme on le sait, constituait un véritable monopole, car il obligeait tout expéditeur, avant de transporter à l'intérieur du pays les marchandises que nous venons de citer, à les mettre en vente sur les marchés du lieu jouissant des bénéfices de l'étape. Le comte de Flandre, appelé à prononcer sur ces prétentions rivales, donna gain de cause aux Malinois.

Cette décision excita les plus violents murmures à Anvers. Les magistrats locaux s'opposèrent à son exécution, au nom de leurs commettants, dont le nouveau seigneur avait promis de respecter les priviléges. On n'eut aucun égard à leurs réclamations et la marche ascendante du commerce local en éprouva un rude échec.

Le mécontentement public augmentant chaque jour,

Louis de Male essaya de ramener les esprits en concédant aux marchands hollandais le droit de venir avec leurs biens et leurs navires à Anvers, afin d'y « tenir étape de toutes « sortes de marchandises grasses, savoir : beurre, fromage, « huile, peaux, œufs, graine de navette, graine de colza, « graine de moutarde, graine de chanvre, miel et cire. »

Cet octroi, qui ne faisait que consacrer des rapports déjà établis, ne satisfit personne. Le comte, irrité de l'attitude hostile des habitants du marquisat, leur retira leurs priviléges, confisqua les biens de divers bourgeois, prononça quelques sentences de bannissement, et inaugura un système de répression qui rendit son administration odieuse, et plongea l'opulente cité d'Anvers dans un état de marasme dont elle paraissait ne plus devoir se relever. Tandis qu'une garnison flamande occupait la métropole commerciale du Brabant, le duc Wenceslas, tout entier à ses plaisirs, se consolait, au sein d'une cour luxueuse, des malheurs que son incapacité avait attirés sur ses États. A sa mort, la situation s'améliora, grâce à une administration plus sage et plus éclairée. La duchesse Jeanne, mieux conseillée, témoigna plus de sollicitude pour l'avenir du commerce brabançon, et, entre autres travaux utiles, fit exécuter quelques ouvrages afin de faciliter la navigation et l'écoulement des eaux du Démer. On touchait, d'ailleurs, à une crise politique, qui devait avoir pour résultat de relever la fortune chancelante d'Anvers, en lui préparant d'éclatants triomphes et des succès désormais assurés.

# CHAPITRE III

Avénement de Philippe le Hardi. — Sauf-conduit accordé aux marchands. — Débats relatifs aux droits d'étape. — Expédition navale des Gantois contre Anvers. — Désastreuses calamités. — Anvers au commencement du quinzième siècle. — Situation politique après l'abdication de Jeanne de Brabant. — Inauguration du duc Antoine. — Priviléges accordés aux Anversois par l'empereur Sigismond. — Leurs querelles avec les Malinois. — Régne du duc Jean IV. — Les droits d'accises à Anvers. — Canalisation de la Dyle. — Navigation sur la Haine. — Revirements politiques. — Retour du marquisat à la maison de Bourgogne. — Bourgeois et soudards. — Rébellion réprimée. — Règlements de douane. — Rachat de divers tonlieux. — Une bataille sur les rives de l'Escaut. — Expédition en Orient. — Mort de Philippe le Bon.

Louis de Male, épuisé par la longue lutte qu'il avait soutenue contre ses sujets révoltés, mourut à Saint-Omer le 29 janvier 1384. Il ne laissait qu'une fille, Marguerite de Flandre, mariée en 1369 à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, comte d'Artois, de Boulogne et d'Auvergne.

Ce prince, déjà possesseur d'un riche apanage, héritait, par le trépas de son beau-père, des comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rhétel; du marquisat d'Anvers et des seigneuries de Malines et de Salins. La réunion sous une même autorité de fiefs aussi considérables, dé-

truisait entièrement l'équilibre qui avait toujours existé entre les différents États belges, et tendait à diminuer l'action de ces résistances locales, jusqu'alors si vivaces, qui avaient contribué puissamment à l'établissement des communes flamandes. L'avénement de Philippe le Hardi, favorable à la consolidation de l'unité nationale, était menaçant pour la liberté publique.

Le duc et la duchesse firent leur entrée à Anvers, le 23 mars 1384, au bruit des acclamations populaires. Ils s'étaient conciliés, dès l'année précédente, l'affection des Anversois, en accordant un sauf-conduit général à tous les étrangers qui se rendaient dans leur cité, pour y vendre ou y acheter des marchandises, à charge d'acquitter les redevances imposées par les règlements de douane. Les magistrats municipaux se hâtèrent de demander la révocation des priviléges accordés aux Malinois, et le rétablissement du droit d'étape que ceux-ci continuaient à leur contester. Philippe évita de trancher la question et, sans prononcer de jugement définitif, décida qu'un tiers des produits importés resterait à Anvers, et que les deux autres tiers seraient envoyés au marché de Malines. Cette solution eût été mal accueillie, si de plus sérieuses complications n'avaient absorbé, en ce moment, l'attention générale.

Les Gantois, en insurrection ouverte contre Louis de Male, n'avaient point déposé les armes à l'avénement de son successeur. On apprit bientôt qu'ils venaient d'unir

leurs forces à celles des Anglais, et qu'ils menaçaient l'île de Cadzant. Ils y opérèrent, en effet, une descente, ravagèrent entièrement ce territoire et, tandis que l'escadre britannique cinglait vers l'embouchure de la Somme, leurs alliés, après avoir réuni trente vaisseaux, remontaient l'Escaut et se présentaient devant Anvers, qu'ils espéraient surprendre. L'expédition ne fut pas heureuse, et le commandant des rebelles, Jacob de Scheutelaere, revint au Sas, après avoir perdu la plus grande partie de sa flotte et de ses hommes. Cette défaite rendit le courage à leurs adversaires. Les villes de Bruges, de Biervliet, de l'Écluse, de Termonde et d'Anvers, qui avaient reconnu l'autorité du duc de Bourgogne, équipèrent à leur tour des navires, bloquèrent l'embouchure du Hont, et se disposaient à entamer vigoureusement les hostilités, lorsqu'une contre-révolution éclata à Gand, et mit fin à cette guerre civile. Quelques transfuges, persévérant dans leur résistance, cherchèrent un asile à bord de la flotte du comte d'Arundel et, après l'avoir vainement engagé à attaquer l'Écluse, firent encore quelques courses du côté d'Oostbourg, et allèrent s'établir ensuite à Londres, sous la protection du roi d'Angleterre.

Le duc de Bourgogne, que des liens de famille rattachaient à la cour de France, avait adopté, en cherchant à se soustraire à l'influence anglaise, une politique essentiellement nuisible aux intérêts commerciaux de ses sujets belges. Tandis que les tisserands de Flandre se plaignaient

de ne plus recevoir les laines britanniques, les riverains de l'Escaut subissaient de désastreuses calamités. De violents tremblements de terre, survenus de 1395 à 1397, renversèrent un grand nombre d'habitations à Anvers Plus tard, le 19 novembre 1400, la mer rompit brusquement ses digues, et inonda une vaste étendue du littoral. Le flux remonta cette fois à une lieue dans les campagnes, couvrit une partie du territoire des Quatre Métiers, et menaça l'Écluse, Damme, Ardembourg, Oostbourg, Biervliet, Hughevliet, Wulpen et Cadzant. Ces irruptions, presque périodiques, commençaient à changer singulièrement l'état des côtes, et à rendre les ports de Hollande plus accessibles aux gros navires.

La ville d'Anvers se releva de ses ruines, plus spacieuse et mieux bâtie. Les marchands allemands tout en conservant encore leurs principaux comptoirs en Flandre, fréquentaient de plus en plus ses marchés. Quelques grands édifices, dominant les rues étroites de la cité, la signalaient de loin aux navires arrivant de l'embouchure de l'Escaut. Du côté des terres, vers le septentrion, se présentait d'abord la *Slycpoorte*, aujourd'hui porte de Lillo, située sur la route de Berg-op-Zoom. Plus loin, en remontant la ligne irrégulière de l'enceinte urbaine, on apercevait un vaste donjon, d'une construction massive, flanqué de quatre tourelles : c'était la Porte Rouge. Elle était précédée d'un pont à parapets crénelés, dont l'entrée était défendue par deux fortins, également surmontés de créneaux.

De là, en continuant à se diriger vers l'orient, on arrivait à la vieille porte de Borgerhout, dont l'aspect était des plus pittoresques, puis, après avoir longé une ancienne muraille fortifiée, construite en 1298, on découvrait la Tour Bleue. Aux limites de la partie méridionale de la ville, avaient été établies les portes de Malines et de Croonenburg, dont la première était ornée d'une statue de saint Georges, patron des arbalétriers, et dont l'autre ne constituait qu'un simple passage, protégé par quelques ouvrages avancés. Ajoutons à ce tableau, en approchant du fleuve, la silhouette sombre de l'abbaye de Saint-Michel, et, à peu de distance du monastère, les tours élancées de l'église de Notre-Dame-du-Rameau; retraçons-nous des ruelles étroites, bordées de maisons en bois, d'où l'on voyait sortir, au son de la cloche du matin (*dag klok* ou *werk klok*), une foule bigarrée et bruyante : tel était Anvers au commencement du quinzième siècle.

Tandis que la guerre se rallumait entre l'Angleterre et Philippe le Hardi, Jeanne de Brabant, déjà fort âgée, résignait le gouvernement de ses États à Antoine de Rhétel, fils du duc Philippe. Ce dernier, après avoir accompagné le prince jusqu'à Bruxelles, y fut atteint d'une maladie épidémique, à laquelle il succomba, le 27 avril 1404.

Son successeur, Jean Ier, ne se réconcilia point, malgré les sollicitations des communes flamandes, avec la cour britannique. Les Anglais pillaient les navires belges et

français, tandis que les marins de Nieuport, de Dunkerque, de Gravelines et d'Ostende s'emparaient de toute nef venant de l'autre côté du détroit. Deux bâtards de Bourgogne, Robert et Victor, prenaient une part active à ces expéditions, durant l'une desquelles les corsaires belges se saisirent d'une flotte qui se rendait de Calais en Zélande, chargée de laines et d'autres produits, dont une partie de l'équipage fut massacrée et l'autre mise à rançon.

La duchesse de Brabant étant morte à Bruxelles, le 1er décembre 1406, Antoine de Bourgogne, en recueillant la souveraineté du duché, obtint également le marquisat d'Anvers, désormais séparé de la Flandre. Peu de faits, durant son administration, se rattachent à l'histoire politique de l'Escaut. L'empereur Sigismond, qui avait combattu à Nicopolis avec les chevaliers flamands et bourguignons, faisant usage de ses droits de suzeraineté, accorda aux Anversois, en 1415, la permission d'établir deux foires privilégiées, l'une à la Pentecôte, l'autre au mois d'août.

Le duc Antoine était peu populaire parmi ses sujets. Il défendit néanmoins avec assez de fermeté les intérêts des négociants d'Anvers contre les Malinois. Décidé à maintenir, en faveur de la capitale de son marquisat, l'étape du poisson, du sel et de l'avoine, il fit construire une forteresse à Rumpst, et en donna le commandement à Arnoul de Zeveneberghe, avec ordre d'arrêter tous les bateaux qui tenteraient de forcer le passage, pour se rendre à Malines.

Quelque temps après, le 25 octobre 1415, il périssait sur le champ de bataille d'Azincourt, laissant deux fils, Jean IV, qui fut inauguré en qualité de duc de Brabant, et le comte de Saint-Pol.

Antoine de Bourgogne avait engagé à la ville d'Anvers, le produit des accises levées sur son territoire. Ce privilége fut prorogé par Jean IV, qui permit aussi aux Louvanistes, en 1421, de canaliser la Dyle. Ce travail, entrepris aux frais des habitants, fut bientôt abandonné. Dans d'autres parties du pays, la navigation de quelques-uns des affluents de l'Escaut acquérait cependant une importance réelle. La Haine, par exemple, recevait un grand nombre de barques depuis la découverte de gisements carbonifères dans le bassin du couchant de Mons, à Boussu et au Flénu.

Les populations belges continuaient à souffrir de la rupture de leurs rapports avec l'Angleterre, lorsque la mort du duc de Bourgogne, assassiné à Montereau sous les yeux du Dauphin, leur rouvrit brusquement les ports de la Grande Bretagne. Philippe de Charolais, héritier du prince défunt, se hâta en effet de traiter avec Henri V à la suite de cet événement, et dirigea toutes ses forces contre la France.

L'histoire de cette guerre, qui ruina tant de belles provinces, s'écarte des limites que nous nous sommes imposées. Quelques années plus tard, le duc Philippe, mécontent de ses alliés, se retirait de la lutte pour attaquer

Jacqueline de Bavière, qui, après une union malheureuse avec le duc de Brabant, s'en était séparée pour se remarier au duc de Glocester, en disposant en faveur de celui-ci des fiefs qu'elle possédait en Hollande et dans le Hainaut. Les marins belges se distinguèrent dans cette campagne et y soutinrent leur ancienne réputation.

Jean IV, dont le nom serait presque oublié, s'il ne rappelait la fondation de la première université publique dans nos provinces, mourut le 17 avril 1427, sans laisser de postérité. Son frère, le comte de Saint-Pol, le suivit bientôt dans la tombe, et Philippe de Bourgogne, écartant les autres compétiteurs, ajouta aux États qu'il possédait déjà, les riches seigneuries de Brabant, de Limbourg et d'Anvers.

L'accession du « bon duc » — pour parler le langage des chroniqueurs de l'époque — ne s'annonça point sous des auspices bien favorables. Une bande de soldats bourguignons, habitués à traiter en ennemis tous ceux qui ne se rangeaient pas sous leurs drapeaux, arriva sur les bords de l'Escaut, le 12 juin 1435. Les nouveaux venus, se glissant le long des rives du fleuve, surprirent une des portes d'Anvers, se répandirent dans les rues et, profitant de l'effroi que causait leur apparition inattendue, se mirent à piller les habitations des bourgeois. Ceux-ci se ralliant enfin triomphèrent de leurs hésitations, prirent les armes, et, poursuivant les agresseurs, l'épée dans les reins, les attirèrent dans un carrefour, où ils les massacrèrent jusqu'au dernier.

L'émotion causée par cette alerte était à peine calmée, que les Anversois se voyaient exposés à des dangers infiniment plus sérieux. Ils entretenaient, à cette époque, une flottille de barques légères, destinée à la pêche du hareng. Philippe de Bourgogne ayant réclamé des patrons de ces barques un droit d'importation de deux sols six deniers par tonneau, les riverains de l'Escaut refusèrent de s'y soumettre. Ils envoyèrent des émissaires dans les principales villes du Brabant et, ayant reçu de celles-ci des promesses de secours, s'emparèrent d'une *hulcke* ou nef, stationnée à quelque distance de Lillo, à bord de laquelle se trouvaient les receveurs de l'impôt. Abandonnés au moment décisif par leurs alliés, ils s'apprêtèrent néanmoins à tenir tête à l'orage, et s'armèrent bravement pour la défense de leurs priviléges.

Le duc, dont la politique n'avait d'autre objet que de rabaisser les communes, ne demandait qu'un prétexte pour traiter Anvers en ville rebelle. Ce ne fut pas par la force, mais par la famine, qu'il résolut de la réduire. Il la fit aussitôt mettre en interdit par Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, puis il ordonna la publication, dans toutes les cités de la Flandre, du Limbourg et de ses pays d'Outre-Meuse, d'un édit défendant sous peine de mort « de mener vivres ou autres biens quelconques aux insurgés. »

La population anversoise, après s'être disposée à soutenir un siége, c'est à dire à tremper son enthousiasme au

feu des combats, se voyait livrée à une lente agonie, que les souvenirs du passé rendaient chaque jour plus pénible. Elle céda, et acheta le pardon du prince au prix d'une amende de soixante mille riders.

Philippe de Bourgogne régla, en 1446, la perception des droits de douane, levés à Anvers, sur les biens des marchands britanniques. Ceux-ci, en cas de contestations, obtinrent de faire juger leurs causes par un tribunal spécial, composé de trois juges, nommés par les bourgeois ou par le souverain. Ce privilége attira beaucoup d'Anglais dans le marquisat, d'autant plus que les Anversois, afin de ramener la foule dans leurs marchés, s'efforçaient, à prix d'argent, de faire disparaître successivement les entraves imposées à la navigation de l'Escaut. C'est ainsi qu'ils rachetèrent, le 24 mai 1447, à l'abbé de Saint-Michel, le tonlieu d'Ayendyke. Ils conclurent des transactions du même genre avec Jean de Halmale, Guillaume Van den Wyngaerde et Jean Van Romerswale, qui tous prélevaient certaines redevances sur les navires fréquentant le fleuve.

Quelques travaux utiles datent également de cette période. On se servit des eaux du Schyn pour créer un canal d'Anvers à Deurne, avec le projet de le prolonger plus tard jusqu'à Hérenthals, en fertilisant la Campine. On étudia le cours des deux Nèthes, dans le but de les relier, à l'aide d'une large voie navigable, aux bassins anversois. Un autre canal, allant du Meir à la Tour Bleue, fut creusé en 1431.

Les défenseurs des libertés communales, vaincus dans le marquisat, étaient restés debouts en Flandre, et défiaient ouvertement la puissance de la maison de Bourgogne. Tandis que les Gantois fondaient des canons, et se rangeaient sous leurs antiques bannières, Philippe rassemblait des troupes à Lille, et faisait appel à ses plus braves chevaliers.

Les deux armées se rencontrèrent sur les bords de l'Escaut. Les Flamands, surexcités par quelques tribuns populaires, étaient décidés à marcher sans délai à l'ennemi, en ordre de bataille.

Ils étaient au nombre d'environ quarante mille, car il avait été ordonné à tout citoyen, de vingt à soixante ans, de prendre les armes. Arrivés en vue du château de Gavre, ils se déploièrent dans la campagne, la droite dirigée vers le fleuve. Leurs meilleurs combattants étaient armés de longues piques. Sur les flancs de la colonne était l'artillerie, gardée par des hommes à pied, munis de haches, d'épées à deux tranchants ou de marteaux à pointes de fer. La cavalerie, commandée par Jean de Nevele, formait les ailes avec quelques auxiliaires anglais, envoyés par Henri VI. En seconde ligne venait la foule des ouvriers peu accoutumés à la guerre, les hommes âgés, les laboureurs du pays de Waes; les bagages et les chariots étaient par derrière.

L'avant-garde du duc, commandée par le maréchal de Bourgogne, s'élança en avant à leur approche, dans

l'espoir de jeter le désordre dans leurs rangs, mais les bourgeois se formèrent en carrés, repoussèrent la cavalerie bourguignonne, et continuèrent à marcher vers Gavre, déplaçant leurs canons à mesure qu'ils gagnaient du terrain.

Le combat s'engagea enfin avec vigueur, sur toute la ligne. Le duc, voulant à tout prix rompre cette masse compacte, devant laquelle venaient échouer tous les efforts de ses gentilshommes, la fit assaillir par son artillerie légère et ses archers. Les Gantois, accablés de traits, s'ébranlèrent en ce moment, et l'explosion d'un chariot de poudre acheva de mettre le désordre parmi eux.

Rejetés du côté de l'Escaut par les hommes d'armes picards, leur retraite se changea enfin en déroute complète. Poursuivis par les vainqueurs, les uns se jetèrent dans les flots et s'y noyèrent, tandis que leurs compagnons tombaient sous la hache des Bourguignons, qui les foulaient sous les pieds de leurs chevaux. Le carnage fut effroyable, et des milliers de cadavres couvrirent bientôt la plaine.

Deux mille Flamands, s'arrêtant dans leur fuite, s'étaient retranchés dans une prairie, entourée en partie par le fleuve, et défendue de l'autre côté par une forte haie et un fossé. La lutte s'y renouvela avec acharnement, et le duc de Bourgogne, qui s'était élancé dans la mêlée, fut sur le point d'y périr, de même que son fils, le comte de Charolais, qui y fut blessé d'un coup de lance.

Ce fut le dernier épisode de cette triste guerre. Le 27 juillet 1453, une députation gantoise se présentait au duc Philippe, et lui apportait la soumission de la cité gantoise. Les métiers abdiquaient le pouvoir, et désormais l'aristocratie urbaine, plus favorable au prince, reprenait la direction des affaires.

Huit ans après ces violentes commotions, le duc de Bourgogne, alors en paix avec la France — où Louis XI venait de commencer un règne fécond en grands événements — et avec l'Angleterre, soumise à Édouard IV, ne songeait plus qu'à réaliser le rêve de sa vieillesse, c'est à dire à prendre la croix et à se rendre en Orient. Avant de s'embarquer en personne, il voulut se faire précéder dans la Méditerranée par une division navale, et il mit l'embargo, dans ce but, sur plusieurs nefs marchandes qui se trouvaient en ce moment à l'Écluse.

Douze galères, montées par un grand nombre d'hommes d'armes, parmi lesquels on distinguait un corps de trois cent trente Gantois, mirent à la voile aux embouchures de l'Escaut, transportant en Asie les futurs compagnons du « grand duc d'Occident ». Cette flottille était commandée par le comte de la Roche, qui avait sous ses ordres Baudouin de Lille, Simon de Lalaing, le sire de Bossut, le sire de Cohen et d'autres vaillants chevaliers. Philippe assista à leur départ, espérant bien les rejoindre un jour sur ces plages lointaines dont ils allaient braver les périls : « Et estoit belle chose, dit un ancien chroniqueur, de voir les

bannières et les pennons en chascun bâteau — car chascun capitaine vouloit monstrer quel homme il estoit en ce haut et sainct voyage — et d'entendre les trompettes et clairons sonnant à monter les gens d'armes chascun en son navire. »

Ces brillantes espérances devaient être cruellement déçues. L'expédition n'éprouva que des désastres et, à son retour en Belgique, n'y ramena qu'un tiers de ses équipages, décimés par les maladies contagieuses et les misères d'une pénible traversée.

Le vieux duc, de son côté, approchait du terme de sa carrière. Il expira à Bruges, le 16 juin 1467, laissant pour héritier le comte de Charolais, dont l'audacieuse témérité allait bientôt faire pâlir l'étoile rayonnante de la maison de Bourgogne.

# CHAPITRE IV

---

Charles le Hardi et Louis XI. — Luttes maritimes. — Débats concernant certains péages sur l'Escaut. — Envasement du Zwyn. — Travaux destinés à la combattre. — Négociations politiques. — Traité commercial avec la France. — Règne de Marie de Bourgogne. — Sa mort. — Contestations au sujet de la régence. — Attitude des Anversois durant ce conflit. — Hostilités en Flandre. — Maximilien d'Autriche reconnu en qualité de régent. — Son entrée à Anvers. — Décret relatif aux amirautés. — Troubles en Flandre. — Intervention des Anversois. — Une révolution commerciale. — Décadence de Bruges. — Le Grand Entre-Cours.

Le règne de Charles le Hardi, qu'une catastrophe imprévue allait clore prématurément, commença au bruit de l'émeute. Les Gantois réclamaient, dans leurs tumultueuses assemblées, l'abolition de certaines taxes illégales, tandis que les habitants de Malines, toujours jaloux des Anversois, se dirigeaient en foule sur le village d'Heffene et s'y emparaient de trois navires chargés de grains, qu'ils détruisirent avec leur cargaison.

L'ordre ayant été rétabli en Flandre et dans le Brabant, le duc fit son entrée à Anvers, le 5 septembre 1467, à la lueur d'un millier de torches, couvert d'une armure

d'argent ciselé, par dessus laquelle il portait un riche manteau, semé d'étincelantes pierreries. Maîtres des plus beaux fiefs de l'Europe, plein de persévérance et d'audace, il ne lui manquait qu'une couronne pour marcher l'égal des plus fiers potentats, en humiliant son suzerain et son rival, Louis XI. Celui-ci ne l'ignorait pas, et travaillait déjà à la ruine de ce voisin dangereux, dont il connaissait l'indomptable orgueil.

Charles, en acceptant le combat mortel dont son triomphe devait être le prix, y apportait toute la dévorante activité d'une nature fougueuse et passionnée; son ennemi, au contraire, attendait avec patience le moment d'agir, profitait habilement des moindres circonstances favorables, et ménageait ses forces pour ne les employer qu'au moment décisif. Le premier avait la rudesse, la bravoure et l'imprévoyance d'un preux chevalier : le second possédait l'esprit rusé et cauteleux du diplomate et de l'homme d'État.

Nous nous bornerons à citer, parmi les faits qui se produisirent sous l'administration du duc Charles, les épisodes qui se rattachent à l'histoire de l'Escaut. De fréquentes rencontres navales eurent lieu, en 1470, entre les Français, les Flamands et les Anglais. Nos côtes étant menacées par une escadre hostile, commandée par le comte de Warwick, une flotte bourguignonne sortit du port de l'Écluse, le 8 juin, pour aller la combattre. Cet armement, placé sous les ordres d'Henri de Borsele, se

composait de vingt-quatre gros vaisseaux, parfaitement équipés. Nos marins, après avoir croisé pendant quelque temps en mer, se rapprochèrent de Warwick le 2 juillet, lui donnèrent aussitôt la chasse, le poursuivirent jusqu'en Normandie et, l'ayant atteint, lui capturèrent une dixaine de bâtiments. Plus tard, quelques nefs marchandes, belges et hollandaises, étant tombées entre les mains des corsaires, en se rendant au Levant, le duc, pour prévenir le retour de pareilles infortunes, prescrivit aux armateurs de réunir en flottille les navires destinés désormais à ce voyage, en les plaçant sous la direction d'un amiral. Leurs équipages, pourvus d'armes et de munitions de guerre, devaient arborer, en cas d'attaque, la bannière de Bourgogne.

Dans l'intervalle, Anvers eut quelques démêlés avec les Hanséates, concernant les péages établis sur l'Escaut, et l'institution des *chefs-hommes*, des *quarteniers* et des *examinateurs*, employés fiscaux dont les fonctions étaient à peu près celles de nos officiers de douane. Ils étaient au nombre de trois, et furent bientôt supprimés.

Des atterrissements considérables commençaient à se former en face de l'Écluse, et obstruaient en partie l'entrée de ce port. Les délégués du duc, craignant l'influence fâcheuse de ces modifications physiques sur le commerce de la Flandre, consultèrent les trois états du comté sur les moyens d'arrêter l'engorgement des passes maritimes, et de leur rendre leur ancienne profondeur. Des commis-

saires furent nommés pour étudier la question, et en faire l'objet d'un prompt rapport. Quatre projets appuyés par des hommes spéciaux, fixèrent particulièrement leur attention. Le premier consistait à faire affluer les eaux de la mer vers l'Écluse, par un canal passant à Coxide; le second ajoutait au plan précédent le prolongement du Zwyn jusqu'au havre d'Oostbourg, le troisième recommandait l'établissement d'une tranchée près de Gaternesse, de manière à mêler le cours de l'Escaut occidental, connu sous le nom de Hont, à celui du Zwyn; le dernier enfin se bornait à rétablir les communications qui avaient existé jadis entre le port de l'Écluse et le polder du Zwartegat. Cette idée était la plus simple, bien que la moins habile, et elle prévalut sur toutes les autres.

Il ne restait plus qu'à en régler l'exécution, et l'on ne tarda pas à se convaincre qu'elle présenterait de graves difficultés. Les Gantois refusèrent dès l'abord de prendre part aux dépenses, alléguant « qu'ils estoient fondés sur mestiers » et que tout l'avantage de ces travaux reviendrait aux Brugeois, alors en possession de l'étape des marchandises étrangères. Les Yprois ne se montrèrent pas plus accommodants, et les habitants du Franc, suivant leur exemple, exposaient que leur prospérité « estoit fon-« dée sur labourage, et sur nourrissements de bétail » et qu'il y aurait injustice à les soumettre à de telles charges.

Ces arguments, empreints d'un esprit aussi impré-

voyant qu'exclusif, n'étaient point sérieux. Il fallait évidemment, en de telles circonstances, adopter un principe plus large, celui d'une juste et légitime solidarité.

La décision du duc, publiée à Saint-Omer, le 27 juillet 1470, donna gain de cause aux habitants de l'Écluse, et la destruction des lignes du polder de Zwartegat fut résolue. On s'aperçut bientôt cependant, par expérience, de l'inutilité de ce travail, et, comme le remède proposé, bien loin d'empêcher l'envasement de l'embouchure du Zwyn, semblait, au contraire, l'activer, les échevins de Bruges firent rétablir les anciennes barrières, abattues en 1487.

Les hostilités se prolongeaient entre les États belges et la France, épuisant les deux nations. Le duc de Bourgogne, après d'infructueuses négociations avec l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre, se rendit enfin aux vœux de ses sujets, et signa une trève d'un an avec son adversaire.

Cette trève, à la fois *communicative* et *marchande*, fut promulguée à Arras, et garantissait toute liberté au négoce international. Charles approuva, peu de temps après, un traité conclu par ses agents avec Édouard IV, rétablissant nos relations mercantiles avec la Grande Bretagne, et par lequel les deux souverains s'engageaient à n'accorder aucun secours aux pirates, et à leur défendre expressément l'entrée des ports flamands ou anglais.

Ce fut le dernier acte, concernant le commerce belge, qui passa sous les yeux du prince. Nous le retrouvons de

nouveau sous les armes, quelques mois plus tard, combattant les Lorrains et les Suisses, qu'il rencontra en bataille devant Nancy. Ce fut là qu'il acheva sa carrière, le 5 janvier 1477, sans avoir pu saisir ce sceptre royal, si longtemps convoité, qu'il espérait léguer à sa fille, Marie de Bourgogne.

La jeune duchesse, isolée dans son deuil, au sein d'une foule inquiète et troublée, ne vécut que pour expier les fautes de sa race. Orpheline, elle eut à lutter contre Louis XI, qui lui disputait son héritage, et contre les Flamands révoltés, qui réclamaient leurs antiques priviléges. Mariée à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric, elle meurt des suites d'un accident, alors que le calme renaissait autour d'elle, et lui promettait de meilleurs jours.

Le duc Maximilien était peu aimé en Flandre. La plupart des communes refusèrent de le reconnaître en qualité de tuteur de ses deux enfants, à moins qu'il n'acceptât cette charge à titre amovible, et qu'il ne s'engageât à gouverner d'après leurs conseils. Dissimulant ses intentions réelles, il essaya de mettre à profit les rivalités mercantiles qui existaient entre les Belges et les Hollandais, et, s'étant rendu en Frise et en Zélande, en ramena une flotte de cent cinquante navires, avec laquelle il tenta de s'emparer du port de l'Écluse. L'entreprise échoua : c'était le commencement d'une guerre civile.

Nous ignorons quelle fut l'attitude des Anversois à

l'origine de ce conflit, mais, s'ils appuyèrent un instant la résistance des Flamands, l'intérêt les rallia bientôt au prince. Le temps approchait où les marchands étrangers, fuyant les bords envasés du Zwyn, où ils ne trouvaient plus ni sécurité, ni paix, allaient transporter leurs vastes comptoirs à Anvers, remplir l'Escaut de leurs navires, et faire de l'ancienne capitale du marquisat une véritable puissance commerciale. Pendant que les Brugeois couraient à leurs murailles, combattaient les Picards et les reitres de Maximilien, abandonnaient leurs marchés pour défendre tumultueusement les priviléges de la commune, leurs rivaux se formaient en collége et se donnaient des chefs, amélioraient leur port, soumettaient à de sages règlements l'assemblée nombreuse qui se formait chaque jour à la bourse.

Ils profitèrent largement des expéditions dirigées par les Bourguignons et lés Allemands, contre les habitants du pays de Waes. Le butin, fruit du pillage, les troupeaux enlevés aux paysans, furent vendus à des Anversois, et leur procurèrent de honteux bénéfices. 500 vaches et 300 chevaux, devenus la propriété d'une troupe d'hommes d'armes de la suite de Maximilien, furent vendus publiquement à Anvers, en mai 1485. Les milices anversoises se mêlèrent même activement à ces sanglants débats, attaquèrent le fort de Calloo, s'en emparèrent, et revinrent en triomphe dans leur ville avec soixante pièces de canon, tandis que Jean de Ghistelles, à la tête de quelques vais-

seaux, réduisait en ruines les bourgs de Sainte-Anne-ter-Muyden, de Knocke et de Heyst.

Les Flamands, voyant dépérir leur industrie, jadis si florissante, et languir leur immense commerce, se résignèrent à la soumission, le 23 juin 1485. Maximilien, dont l'autorité était désormais reconnue, profita de ce moment de calme pour se rendre en Allemagne, et s'y faire élire roi des Romains. Il fit, en cette qualité, une entrée solennelle à Anvers, le 3 juillet 1486. Au mois de septembre de cette même année, l'empereur Frédéric III vint l'y rejoindre. Le jeune duc Philippe, fils de Marie de Bourgogne, y séjourna également. Les princes logeaient à l'abbaye de Saint-Michel.

On publia, quelques mois plus tard, un décret important pour la marine nationale, relatif aux amirautés. Tout chef d'escadre, ayant rang d'amiral, devait être considéré, dans l'exercice de ses hautes fonctions, comme le lieutenant général du souverain. Il jugeait de tous délits commis à bord des navires ou sur les plages, en paix comme en guerre. Personne ne pouvait armer une embarcation sans y avoir été autorisé par l'amiral, auquel il était enjoint de n'accorder cette permission qu'à des gens connus, en leur faisant promettre de ne diriger leurs forces que contre les ennemis de leur suzerain. Tout prisonnier devait être confié à l'amiral ou à ses lieutenants. Les marchandises de provenance étrangère, trouvées à bord de navires hostiles, mais appartenant aux alliés du prince

étaient restituées à leurs propriétaires. L'amiral prélevait un dixième sur la valeur des prises faites par les corsaires nationaux. Ceux-ci étaient munis de lettres de marque, et portaient les bannières, les pennons et les étendards de l'amirauté.

Il avait le droit d'établir, où il lui plaisait, des officiers de justice, avec charge d'expédier sommairement les affaires maritimes en litige. Il révoquait, en cas de nécessité, la sentence prononcée par ces tribunaux inférieurs, et ne reconnaissait lui-même d'autre autorité que celle du souverain, qui seul se réservait la faculté de réformer les décisions de l'amiral. Ce dernier, en temps de guerre, avait la garde des côtes et des fanaux, et prenait les mesures propres à les préserver de tous dommages.

Le roi des Romains, adoptant les traditions de la maison de Bourgogne, n'avait point renoncé au projet d'abaisser les communes flamandes. Le 31 janvier 1488, se trouvant à Bruges, il crut l'occasion venue d'agir avec vigueur, et tenta de s'emparer de la ville. L'alarme fut donnée aussitôt aux habitants, les Métiers coururent aux armes, le roi vit tomber autour de lui ses plus zélés défenseurs, et demeura captif des Brugeois. Il fut transféré, sous bonne escorte, au Cranenburg.

Nous ne rapporterons pas, dans tous leurs détails, les différentes phases de la lutte qui suivit cette arrestation. Nous nous bornerons à rappeler que les riverains de 'Escaut y jouèrent un rôle important, et que le margrave

d'Anvers, avec l'aide des troupes allemandes, fit obstruer le port de l'Écluse en 1488.

C'était porter un coup mortel à la commune brugeoise. Privée de toute communication avec la mer, livrée à l'anarchie et à la discorde, elle était condamnée à une décadence inévitable. D'autres éléments de dissolution vinrent bientôt se joindre aux précédents et hâter sa ruine.

Les Italiens ou Lombards, familiarisés de bonne heure à la navigation de la Méditerranée, étaient restés jusqu'alors en possession presque exclusive du commerce d'échanges qui s'opérait avec l'Asie. Ils avaient des factoreries considérables à Constantinople, ainsi que sur les côtes de la mer Noire, et fournissaient à toute l'Europe les produits des îles, les soieries, les gommes, les parfums, les pierres précieuses dont leurs agents avaient fait l'acquisition.

Les marchandises des Indes arrivaient par le golfe Persique, l'Euphrate, l'Indus ou l'Oxus jusqu'au littoral, d'où elles étaient dirigées vers Gênes et Venise. Ces voyages avaient été abrégés après la défaite des Arabes par le Soudan, sans cesser cependant d'occasionner de longs délais et des dépenses très onéreuses. Les denrées d'Orient étaient convoyées, depuis cette époque, jusqu'à la mer Rouge, puis par caravanes aux rives du Nil, pour être débarquées enfin en Égypte et remises aux facteurs italiens. Ces derniers avaient de grands entrepôts à

Bruges, où les marchands du nord de l'Europe venaient faire leurs approvisionnements. La prospérité du commerce flamand dépendait du maintien de ces relations.

Des brillantes découvertes, se succédant avec rapidité durant les dernières années du xv[e] siècle, modifièrent tout à coup cet état de choses. Le passage du cap de Bonne-Espérance par Vasquez de Gama, et la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, enlevaient aux Gênois et aux Vénitiens le monopole de la vente des épices, et le faisaient passer aux mains des Portugais et des Espagnols. Les compatriotes de Vasquez de Gama, libres de tous engagements antérieurs, s'établirent à Anvers, et leur choix décida de l'avenir de Bruges.

En effet, une foule de riches négociants, abandonnant les comptoirs qu'ils avaient en Flandre, se fixèrent avec eux sur les bords de l'Escaut. La puissante famille des *Fockers* ou *Fuggers* donna, l'une des premières, le signal du départ. Leur ancien hôtel existait encore à Bruges, il n'y a pas longtemps, dans la rue dite *Steenhouwers-Vest*. Ils furent bientôt suivis, dans l'émigration, par les *Welsers*, dont les relations commerciales étaient des plus étendues, et par les trafiquants de Livourne et de Lucques, qui tous se rendirent à Anvers. Ils y étaient attirés non seulement par la présence des Portugais, mais par les droits et les priviléges qu'on leur y accordait. Parmi les plus remarquables de ces dispositions législatives, nous citerons celle qui accordait à la femme

d'un commerçant, au cas où celui-ci se trouvât dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations, la faculté de prélever sa dot sur les biens de son mari, avant le paiement de toute autre créance.

L'orageuse minorité de Philippe d'Autriche, dit le Beau, approchait de son terme. Il venait d'être inauguré en qualité de comte de Flandre, lorsqu'un traité de commerce, conclu le 24 février 1495, mit fin aux différends qui s'élevaient fréquemment entre les États belges et l'Angleterre.

Ce traité, auquel on donna le nom d'*Intercursus magnus* ou de « grand entrecours, » à cause de son importance, était plus complet que tous ceux qui avaient été débattus précédemment. Il permettait aux sujets de l'archiduc et à ceux du roi de trafiquer librement, de l'un et de l'autre côté du détroit, sans être soumis à se pourvoir de passavants ou de passeports; d'importer toute espèce de marchandises, soit des laines, des cuirs, des vivres, des armes, des chevaux, des bijoux ou tous autres objets, en tous temps; de charger et de décharger leurs cargaisons sans obstacles, dans certains ports désignés. On y stipula que les marchands et mariniers auraient la faculté, de part et d'autre, de se munir d'armes de guerre pour la défense de leurs navires, et même de débarquer lesdites armes, pour en garnir leur domicile, avec défense néanmoins de porter sur eux, durant leur séjour à terre, l'épée et le poignard.

La pêche était permise aux Belges comme aux Anglais, sur toute l'étendue des côtes; la piraterie, sévèrement défendue, tout asile devant être refusé aux écumeurs de mer. Pour diminuer autant que possible le nombre de ceux-ci, les deux gouvernements s'engagèrent à exiger une caution de tout capitaine de barque, comme garantie de bonne conduite.

Les vaisseaux naviguant sous l'un et l'autre pavillon, forcés de chercher refuge dans tout autre port que ceux ouverts au commerce, ne pouvaient y être molestés. Il leur était défendu cependant d'y débarquer des marchandises, à moins d'absolue nécessité, sans en avoir fait prévenir les employés de la douane, et avoir obtenu leur consentement. Il fut convenu que les marchands et mariniers, sujets de l'archiduc ou du roi, recevraient l'injonction, en cas de guerre, de ne pas se charger du transport de marchandises appartenant aux ennemis de l'un ou de l'autre prince, sous peine de confiscation et d'autres pénalités.

En cas de bris ou de naufrage, la cargaison du navire perdu appartenait au Domaine, à moins que ses armateurs ne pussent prouver qu'un être vivant, soit même un animal domestique, eût survécu à la catastrophe; dans ce cas les objets trouvés devaient être restitués dans l'année.

Des locaux convenables étaient garantis aux trafiquants, dans chaque ville où ils avaient l'habitude de se rendre, ainsi que l'exercice des priviléges et des immunités dont

ils y jouissaient depuis cinquante ans. Il était enjoint aux agents douaniers, de l'un et de l'autre pays, de remplir leur charge avec discrétion, sans gâter les marchandises présentées à inspection, ou rompre les caisses, les barils, les paquets ou les sacs qui les contenaient. Leur propriétaire ne pouvait être astreint à les vendre contre son gré.

En cas de violences exercées en mer, de l'un ou de l'autre côté, les individus lésés ne devaient point se faire justice eux-mêmes, solliciter des lettres de marque, user de représailles, et s'emparer de la personne ou des biens de leurs adversaires, les princes se réservant la connaissance de pareils procès. Les lettres de marque et de représailles étaient même supprimées, jusqu'à la réunion d'un nouveau congrès.

La joie fut générale dans les Pays-Bas en apprenant l'heureuse issue de ces négociations. Les Anversois, dont elles comblaient les vœux, voyaient chaque jour de nouveaux navires affluer dans leur port. L'Escaut et la Tamise, reliés par l'industrie humaine, devenaient, grâce au rétablissement de la paix et à l'intelligence de leurs riverains, les deux grandes artères du commerce dans le Nord de l'Europe.

---

# CHAPITRE V

Mariage de Philippe le Beau. — Sa résidence à Gand. — Naissance de Charles-Quint. — Départ de l'archiduc pour l'Espagne. — Le « mauvais entrecours. » — Mort de Philippe le Beau. — Régence de Marguerite d'Autriche. — Expéditions navales. — Inauguration de Charles-Quint. — Mort de Ferdinand le Catholique. — Des droits de tonlieu à Anvers. — Voyage de Charles en Espagne. — Son élection à l'Empire. — Son entrée solennelle à Anvers. — Projets de l'empereur. — Guerre avec la France. — Les comptoirs hanséatiques. — Expédition maritime aux Indes. — Une flottille malinoise devant Tournai. — Canalisation de la Grande Ghète. — Débats politiques. — De la navigation sur l'Escaut au xvi[e] siècle.

Durant l'automne de l'année 1496, une flotte imposante, composée de 180 navires, parut sur les côtes de Zélande. Elle amenait dans les Pays-Bas la royale fiancée de Philippe le Beau, Jeanne d'Aragon, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, les maîtres de ce vaste continent transatlantique, dont on ne connaissait pas pas encore les bornes, et que le génie de Christophe Colomb venait d'ouvrir à l'activité des populations européennes.

La princesse fit bientôt son entrée à Anvers, où un grand concours entre les chambres de rhétorique avait

attiré une foule d'étrangers, et accepta la main de l'archiduc, le 18 octobre, à Lierre, où les fêtes de leur mariage furent célébrées avec éclat.

Philippe le Beau avait hérité des qualités aimables de sa mère, Marie de Bourgogne, et de l'humeur imprévoyante et capricieuse de Maximilien. Une profonde antipathie se manifesta de bonne heure entre lui et son beau-père, et le décida à continuer à résider en Belgique. Il habitait de préférence l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand. C'est là que naquit, le 15 février de l'an 1500, son fils aîné, qui fut nommé Charles, comme son aïeul paternel, mais auquel la fortune réservait des destinées bien différentes.

La mort d'Isabelle de Castille, survenue le 26 novembre 1504, arracha l'archiduc à sa retraite. Il partit pour l'Espagne, à bord d'une flotte nombreuse, et arriva en Angleterre au moment où les avantages accordés aux Belges, par le traité de commerce de 1495, y faisaient l'objet de vives réclamations. Henri VII, voyant dans le séjour du prince une occasion favorable pour faire valoir les intérêts de ses sujets, lui fit signer une convention qui exemptait les Anglais de tous péages en Zélande, et enlevait à nos marins le droit de pêche sur les côtes britanniques. Les Flamands ne se trompèrent pas sur les conséquences de pareilles concessions, et donnèrent le nom de « mauvais entrecours », *intercursus malus*, à l'acte qui les consacrait.

Philippe, poursuivant son voyage, débarqua à la Corogne, en Galice, et fut aussitôt reconnu en qualité de roi de Castille. Il ne devait pas jouir longtemps de cette nouvelle dignité. Il venait à peine d'en prendre possession qu'un accès de fièvre mit fin à ses jours, le 26 septembre 1506, à Burgos.

Sa mort faisait passer le sceptre de Castille et l'héritage des ducs de Bourgogne aux mains d'un enfant, alors âgé de six ans. Marguerite d'Autriche, veuve de don Juan d'Aragon et de Philibert de Savoie, exerça la régence au nom du prince Charles, dans les provinces belgiques, tandis que le grand-père maternel de celui-ci, Ferdinand le Catholique, le représentait en Espagne.

Marguerite fut inaugurée, à Anvers, comme gouvernante du marquisat du Saint-Empire, le 24 juin 1506, et tint, en cette qualité, deux diètes dans l'abbaye de Saint-Michel. La prospérité des Anversois ne fit que croître sous son administration. Les étrangers affluaient dans leur ville, particulièrement les Italiens, qui y trouvaient le débit de leurs soieries, et les Portugais, qui y fondèrent un vaste édifice, spécialement consacré aux marchands de leur nation, en 1511. Deux navires, richement chargés, arrivant des îles Canaries, — les premiers qui fussent venus de ces parages, — parurent vers ce temps dans l'Escaut. Plus tard, en 1516, un marin, hardi et entreprenant, Dierick Van Paesschen, mit à la voile dans l'Escaut, se rendant en Orient. Il avait à bord un grand

nombre de pèlerins qui désiraient visiter la Palestine. Cette expédition ayant été assez malheureuse, — le vaisseau anversois s'étant échoué sur un banc de sable, — Van Paesschen renouvela sa tentative en 1518, emportant une cargaison formée de produits nationaux. Attaqué par les Turcs, il fut fait prisonnier, réussit à s'échapper, gagna Venise, séjourna quelque temps à Rome, et retourna dans sa patrie, en 1519.

Il avait longtemps servi à bord de l'escadre d'Adolphe de Bourgogne, et les infortunes qu'il avait essuyées ne le découragèrent pas des voyages maritimes. Nous le retrouvons, en 1521, accompagnant, avec huit bâtiments armés, une flottille de barques envoyées sur les côtes d'Angleterre pour la pêche aux harengs. Assailli par un ouragan, dans les environs de Yarmouth, il y périt avec tout son équipage.

L'archiduc Charles fut déclaré majeur en 1515, à la sollicitation des états généraux. Il fut inauguré successivement dans ses divers États, au milieu des fêtes les plus somptueuses. A l'occasion de sa joyeuse entrée en Brabant, la charte constitutionnelle de cette province reçut quelques additions importantes. Il fut décrété, entre autres choses, que l'exemption des frais de tonlieu serait prouvée désormais par la production d'un certificat de *tol*, sans obligation de la part du propriétaire des marchandises d'être présent durant ces formalités. La perception des droits d'accises ou de chaussées fut abandonnée aux villes,

pour un terme de douze ans, moyennant le paiement d'une certaine somme à l'État.

Le jeune souverain venait d'atteindre sa seizième année, lorsque la mort de Ferdinand le Catholique l'appela à la succession des royaumes d'Aragon, de Sicile, et des immenses possessions transatlantiques conquises par les Castillans. Ses conseillers songèrent aussitôt à lui procurer les ressources financières qui lui étaient indispensables pour se rendre en Espagne, et levèrent à cette occasion des aides dans chaque province. La commune d'Anvers s'étant opposée à l'exécution d'un règlement relatif à l'exploitation du Poids de la ville, sous prétexte d'illégalité, on la força à prendre en engagère, moyennant 40,000 florins, sa part dans le produit de cette ferme, ainsi que dans celui du *Riddertol* et du *Joktol*, c'est à dire des taxes prélevées sur les marchandises et les bâtiments de mer arrivant aux quais.

Charles quitta les rives de l'Escaut en 1517, à bord d'une flotte composée d'une quarantaine de navires. Il était accompagné de gentilshommes flamands et wallons. La traversée fut assez heureuse, sauf vers les côtes de la Galice, où une tempête occasionna quelques avaries au convoi.

Un vaisseau, à bord duquel se trouvaient Montrichard et Henry de Bruxelles, tous deux fort aimés à la cour, fut incendié durant la traversée, et périt corps et biens. L'escadre aborda en Espagne, le 19 septembre,

et, quelques heures plus tard, l'héritier de Ferdinand et d'Isabelle était reçu avec enthousiasme à Villaviciosa.

La fortune réservait de plus hautes faveurs au roi Charles. A dix-neuf ans il ceignait la couronne impériale, et la ville d'Anvers lui offrait des fêtes splendides, tandis qu'une foule empressée, accourue de toutes parts à son approche, se pressait tumultueusement à sa suite.

Cinq cents cavaliers anversois, vêtus de velours et de satin, entouraient sa personne. Un magnifique arc de triomphe, composé de 400 arches, chacune de 40 pieds d'ouverture, avait été élevé sur son passage. Le vin coulait à flots en son honneur; les rhétoriciens donnaient des représentations en plein vent dans les rues; les riches salons du bourgmestre Van Liere, brillamment décorés, attendaient l'illustre descendant du dernier duc de Bourgogne : la noble capitale du marquisat n'avait jamais présenté un tableau aussi animé.

Charles, ainsi que son belliqueux aïeul, était agité d'une grande et ambitieuse pensée. Déjà puissant comme Constantin ou Charlemagne, il songeait, non à rétablir l'ancien royaume de Bourgogne, mais à devenir l'arbitre des souverains et des princes, et à fonder, à côté de l'autorité spirituelle réclamée par le pape, la dictature européenne d'un César couronné. De tels desseins n'étaient réalisables qu'après le démembrement de la France : le duel sanglant qui avait rempli la vie de Charles le Hardi

et de Louis XI, devait recommencer entre Charles-Quint et François I^er^.

La concentration de quelques troupes françaises à Attigny, et la capture de certains navires de commerce, appartenant aux ports d'Anvers et de Berg-op-Zoom, fournirent un prétexte aux Impériaux pour entamer les hostilités. Tandis que l'horizon politique se rembrunissait, les Hanséates, effrayés de la décadence de leurs affaires, délibéraient sur la nécessité de quitter Bruges, et de transporter leurs comptoirs à Anvers. Plusieurs de leurs délégués approuvèrent le projet de transfert, tout en faisant remarquer que son exécution entraînerait la ruine d'un grand nombre de fabricants flamands. Ils voulaient cependant qu'on s'assurât, avant d'y donner suite, si les membres de la confédération obtiendraient, en Brabant, les mêmes priviléges qu'en Flandre. Les députés de Lubeck et ceux de Brême n'ayant pu se mettre d'accord, toute décision fut ajournée jusqu'à l'année suivante.

Les Anversois, dans l'intervalle, cherchaient à se créer des relations directes avec les Indes. Ils y envoyèrent trois navires, dont l'un revint dans l'Escaut, le 21 janvier 1522, chargé d'épices. On célébra joyeusement son retour, car il n'avait échappé qu'avec peine aux croiseurs portugais. Les compatriotes de Vasquez de Gama voulaient à tout prix se réserver le monopole du commerce asiatique. Ils avaient fondé, d'ailleurs, une factorerie à Anvers, qui fournissait aux Pays-Bas des pierres précieuses, des perles

d'Orient, de l'or, des épices, des drogues, de l'ambre, du musc, de l'ivoire, de l'aloës, du coton, des parfums, du sucre, du bois de Brésil, du pastel, du vin de Madère, des fruits secs. Ils importaient aussi beaucoup de piment, venant de l'île Saint-Thomas, en Afrique, où cette espèce de poivre croît en abondance. Leur gouvernement prohiba dans la suite ce commerce, qui nuisait au débit du poivre de l'Inde, dont la vente procurait des bénéfices plus considérables.

Un flotille de barques, équipées par la ville de Malines, remonta l'Escaut jusqu'à Tournai durant l'hiver de 1521, et contribua à la prise de cette ville par les troupes impériales et anglaises. L'étroite union qui existait en ce moment entre Charles-Quint et Henri VIII, tous deux ligués contre François Ier, donna un rapide accroissement aux rapports mercantiles qui s'étaient formés entre les Pays-Bas et la Grande Bretagne. Les échanges opérés par les Anversois avec leurs correspondants anglais, montaient annuellement à douze millions d'écus.

On inaugura, en 1525, l'ouverture de la navigation sur la Grande Ghète, l'un des affluents de l'Escaut. Ces travaux de canalisation avaient été exécutés aux frais de la ville de Tirlemont. Un grand nombre de bateaux fréquentèrent bientôt cette voie nouvelle, chargés de grains, de pierres blanches, de chaux, de charbon de terre et d'autres produits en destination d'Anvers.

Revenons à la politique extérieure de Charles-Quint,

dont nous ne pouvons nous dispenser de rappeler rapidement les diverses phases.

Après de nombreux combats dans le Milanais, en Picardie, dans la Franche-Comté et en Provence, la victoire s'était attachée définitivement aux armes impériales. François Ier, battu à Pavie par le duc de Bourbon et Pescaire, avait été fait prisonnier sur le champ de bataille, et se trouvait à la merci de son ennemi. La plupart des souverains de l'Europe, accablés par la merveilleuse fortune de la maison d'Autriche, subissaient son irrésistible influence. Il fallait, pour lutter contre cette puissance formidable, une réaction prompte et énergique, l'élan enthousiaste des masses, la protestation armée des peuples, réclamant leur individualité compromise par des tentatives de centralisation aussi violentes que brutales. Les idées de rénovation religieuse, émises par Luther, défendues par Melanchton, préparaient peu à peu ce grand mouvement, qui devait se prolonger durant tout le seizième siècle, et arrêter la prospérité croissante de l'arrière-petit-fils de Charles le Hardi.

Tandis que les paysans de la Souabe se soulevaient en Allemagne, et que le roi d'Angleterre, effrayé des projets de l'empereur, songeait à abandonner son alliance, François Ier obtenait la liberté aux plus dures conditions. Il avait à peine passé la frontière, qu'il rompait le traité qui venait d'être conclu, et entraînait Clément VII, les Vénitiens et le duc de Milan à entrer dans une nouvelle ligue

contre Charles-Quint. Nos relations commerciales souffrirent durant cette guerre.

Le 13 février 1528 parut un édit de la régente Marguerite d'Autriche, ordonnant l'arrestation de tous les Français séjournant dans les Pays-Bas. D'autres mandements enjoignirent aux Belges et aux Hollandais, habitant la France, d'en sortir dans les trente jours. Quelques marins flamands ayant été retenus dans les ports de la Grande Bretagne, des mesures rigoureuses furent également prises contre les Anglais, et une ordonnance du 28 mars 1528 frappa les laines britanniques d'un droit d'entrée considérable. Une expédition navale, organisée par Guillaume de Montfort, le seigneur de Rœulx et l'amiral de Flandre, Adolphe de Bourgogne, se disposait à faire voile pour la Tamise, lorsque Henri VIII, craignant le mécontentement de ses propres sujets, modifia sa politique à l'égard des Pays-Bas.

La ville d'Anvers était parvenue, malgré tous ces troubles, à son plus haut degré de splendeur. Transportons-nous un instant sur les bords de l'Escaut et, avant de reprendre notre récit, donnons une idée de l'immense animation qu'ils devaient présenter à cette époque.

Le déclin de la marine marchande italienne était consommé, ainsi que la décadence de Bruges, la Venise du Nord. Les Portugais, désormais en rapports directs avec Calicut, venaient débarquer leurs précieuses cargaisons à Anvers. Là, dans les rues étroites qui avoisinent le port,

se pressaient des marchands de toutes les nations, parmi lesquels on distinguait particulièrement un grand nombre d'Allemands, de Danois, d'Italiens, d'Espagnols et d'Anglais. Plusieurs d'entre eux avaient accumulé des fortunes princières, entre autres, les membres de la famille des Fuggers, dont le chef, Antoine, laissa par testament six millions de couronnes d'or. Leur opulence avait mérité à la ville l'appellation qui la distingue parmi les cités belges *Antverpia nominis* « Anvers la riche. »

Les Allemands lui expédiaient d'excellente laine venant de la Hesse, des verreries, des futaines, des lingots d'argent, une immense quantité de cuivre fondu et battu, du pastel, de la garance, du safran et autres matières destinées aux teinturiers, du salpêtre, des meubles de ménage travaillés avec une grande perfection, des armes, du vif argent, et surtout des vins du-Rhin, dont on faisait alors une consommation considérable. Ils s'approvisionnaient à Anvers de joyaux et de perles fines, et en exportaient des épiceries, des drogueries, du sucre, des draps d'Angleterre et d'Irlande, différents tissus de laine et une foule d'autres objets.

Les villes d'Italie, bien qu'elles eussent perdu une partie de leur importance commerciale, contribuaient encore largement aux importations qui se faisaient dans les Pays-Bas. Les Anversois se livraient à des spéculations de change avec Rome, Venise, Milan, Florence et Gênes. Ancône leur envoyait des camelots de toutes sortes, des

épices, des soies, des cerons, des feutres, des tapis, des maroquins et des couleurs des Indes. Elle prenait en retour des cargaisons de gros draps, tant anglais que du pays, surtout des étoffes d'Armentières, des laines, des ostades, des toiles, des tapisseries et de la cochenille d'Espagne.

De Bologne arrivaient des draps de soie, d'or et d'argent, des bonneteries, des voiles, des ceinturons. Venise fournissait des clous de girofle, de la canelle, des noix muscades, du gingembre, de la rhubarbe, de l'aloës, de la casse, de l'agaric, de la sandaraque, du séné, de la coloquinte, de la scammonée, de l'ammoniaque, de la tutée et de la thériaque, venant du Levant. Elle envoyait également dans nos provinces beaucoup de soieries, travaillées ou écrues, des camelots à gros grains, des tapis, des croisés de laine d'un admirable tissu, des écrins, du beau drap écarlate, du coton, du carmin, du bois d'ébène, de l'azur et d'autres couleurs, tant pour la peinture que pour la teinturerie. Anvers lui livrait des pierres précieuses, des draps et des laines, tant du pays que de l'étranger, des ostades de diverses sortes, des toiles en grande quantité, des tapisseries de Bruxelles, de la cochenille, des ustensiles de ménage et assez souvent du sucre et du poivre.

Les Napolitains nous débitaient des draps de soie, des soies teintes et écrues, de riches fourrures, du safran, de la manne, et recevaient en échange nos étoffes et nos métaux. D'excellents vins nous étaient expédiés de Sicile,

en même temps que des noix de galle, du cumin, des oranges, du coton et de la soie, et les Anversois y écoulaient, indépendamment des laines, des draps, des toiles et des tapis qui formaient les principaux articles de leur commerce d'exportation, beaucoup d'objets de quincaillerie.

Les marchands milanais trafiquaient à Anvers en or et argent filés, futaines, fine draperie, riz, armures richement ciselées, merceries et fromages dit *parmesans*. Ils nous apportaient, comme les Florentins, des draps dor et d'argent, et les derniers ajoutaient à ce commerce celui des brocards, des soieries et des peaux de martre. On leur vendait du poivre, du sucre, des joyaux, du musc venant de l'étranger, et les produits du pays.

Les arrivages de Gênes consistaient en une grande quantité de velours, d'une qualité supérieure, ainsi qu'en riches pièces de satin et d'ermesyn. Ses coraux étaient également fort estimés. Quelques autres cités italiennes, telles que Mantoue, Vérone, Brescia, Vicence, Lucques et Modène entretenaient aussi des relations fréquentes avec les riverains de l'Escaut, et les marchandises déjà énumérées ci-dessus leur étaient envoyées en échange. On transportait par mer, d'Italie à Anvers, des aluns venant de Civita Vecchia, des huiles d'Apulie, de Gênes et de Pise; des gommes diverses, des raisins de Corinthe et du soufre. Ces cargaisons vendues, on les remplaçait par des chargements d'étain, de plomb, de bois de Brésil, de cire, de toiles, de poissons salés, de bois de menuise-

rie, et quelquefois de froment, de seigle et de fèves. La valeur des étoffes de soie importées à Anvers par les Italiens, était estimée, année commune, à trois millions de couronnes d'or.

Le mouvement commercial qui existait alors entre les Anversois et le Danemark, la Suède, la Norwége et la Pologne n'était pas moins considérable. Ils recevaient de ces contrées beaucoup de céréales, du cuivre, du salpêtre, de la soude, du vitriol, des teintures, des laines d'Autriche de première qualité, du lin, du miel, du goudron, de la cire, du soufre, de la potasse, une grande variété de pelleteries, des peaux de différents poissons, du cuir de bufle, des fourrures d'ours, destinées à l'équipement militaire, et des bois de construction. Il nous reste encore à mentionner, parmi les produits venant du Nord, des bières fortes, des viandes et du poisson salés et séchés, — soit au feu, soit par l'action du froid, — et une grande quantité de blocs d'ambre, de formes et de couleurs variées. Ce dernier commerce avait assez d'importance pour permettre à des négociants notables d'en faire une spécialité, sans se livrer à d'autres affaires. L'importation des futaines allemandes représentait une valeur d'environ 600,000 couronnes, et celle des vins du Rhin, tout en dépendant plus ou moins de la récolte, était calculée en moyenne à 40,000 barils, vendus à 36 couronnes chacun, c'est à dire rapportant un capital d'à peu près un million et demi de couronnes d'or.

Nous recevions de France, par mer, beaucoup de sel de brouage, des aromates de Toulouse, des canevas et autres toiles grossières de Bretagne et de Normandie, des vins rouges et blancs en abondance et de tous les crus, des huiles, du safran, des graines de Provence, du miel, de la térébenthine, du goudron, des papiers, des verreries, des fruits secs et du bois de Brésil. Les Français allaient chercher ce dernier produit dans l'Amérique portugaise, où ils possédaient une bonne forteresse pour la protection de leur négoce. La France envoyait aussi à Anvers des feuilles d'or, des draps fins de Paris et de Rouen, des draps cramoisis de Tours, des bombasins de Champagne, du fil et du chanvre de Lyon, du vert-de-gris de Montpellier pour la teinture, et une quantité de ces élégants articles dits de Paris, que leur belle confection avait déjà mis à la mode. Parmi les exportations faites en ce royaume au XVI[e] siècle, par les marchands anversois, figurent de l'argenterie, des perles, des lingots, des pierreries, du vif argent, du cuivre, du bronze, du laiton brut et travaillé, du plomb, de l'étain, du vermillon, de l'azur, de la cochenille, du soufre, du salpêtre, de la couperose, des camelots à gros grains et autres de Turquie, des draps d'Angleterre de toutes les qualités, des tapisseries, de la laine d'Autriche, des cuirs, des pelleteries, du suif, de la cire, du houblon, du poisson sec et salé. Il paraît, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, que les achats de vins français s'élevaient à un total de 40,000 barils environ;

chaque baril, l'un parmi l'autre, étant livré au prix de 25 couronnes, l'ensemble de ces opérations équivalait donc, annuellement, à un capital d'un million de couronnes d'or. Le pastel de France était non moins recherché, et l'on en importait pour une valeur de 300,000 couronnes; le chiffre des transactions relatives au sel de brouage montait à 180,000 couronnes environ.

Le tableau qui précède nous donne déjà une idée des rapports commerciaux établis entre Anvers et l'Angleterre. Les Anglais apportaient dans les Pays-Bas, outre leurs draps, des franges pour ameublement, des laines superfines, du safran, de l'étain, du plomb, des cuirs, des pelleteries, des peaux de béliers et de lapins, de la bière, du fromage et des vins du Levant. Les événements que nous avons rapportés plus haut, et particulièrement l'insistance avec laquelle les négociants des deux États réclamaient le maintien de leur neutralité commerciale, nous permettent d'apprécier les avantages mutuels qui en résultaient.

La compagnie des *marchands aventuriers*, qui avait ses comptoirs à Londres et à Anvers, s'était assuré, par ses immenses capitaux et son influence, le monopole de ce trafic, qu'elle cherchait à se réserver à l'exclusion des autres négociants anglais.

Parmi les étrangers qui fréquentaient les marchés anversois, nous citerons encore les Écossais. Ils y apportaient des peaux de moutons et des pelleteries fines, par-

ticulièrement des martres d'une grande beauté, beaucoup de cuirs forts, de la laine et des draps de très médiocre qualité. L'Écosse étant un pays pauvre, dont les approvisionnements se faisaient plutôt en France et en Angleterre qu'en Belgique, les expéditions qu'on y envoyait de cette dernière contrée étaient relativement peu considérables, et ne comprenaient que certains articles, tels que des épices, du sucre, de la garance, quelques étoffes de soie, toutes sortes de camelots et de tissus de laine, de la toile et des quincailleries.

Nous recevions d'Irlande des cuirs écrus et préparés de toutes espèces, de belles pelleteries, quelques gros draps et autres objets de peu de valeur. On y apportait les mêmes denrées qu'en Écosse, car l'Irlande aussi s'approvisionnait en Angleterre.

L'Espagne doit occuper une place importante dans notre statistique. Ses bâtiments de commerce arrivaient en flottilles dans les Pays-Bas, apportant à Anvers des bijoux, des pierreries et des perles fines venant du Pérou et des Indes orientales, de l'or et de l'argent en lingots, de la cochenille, de la salsepareille, des bois exotiques, du safran, des drogueries, de l'écarlate, des soieries, du velours de Tolède, des taffetas, du sel, de l'alun de Mazeron, de la laine, des cuirs secs, des vins, des huiles fines, des huiles grasses pour la tisseranderie, des draps, du vinaigre, du miel, du sirop de gomme, du savon, des dattes, des figues, des raisins et des amandes. Les fruits

frais ou secs faisaient l'objet d'un trafic très important, de même que les vins et les sucres des îles Canaries.

Les Espagnols, qui avaient d'abord fourni beaucoup de vif argent aux Anversois, leur en achetaient à cette époque, les mines dont ils l'extrayaient étant épuisées. Nos marchands leur livraient en outre du cuivre, du bronze et du laiton, — tant ouvragé qu'en lingots, — de l'étain, du plomb, des draps flamands et anglais, des étoffes de laine de diverses qualités et de tous prix, des ostades et des demi-ostades, des tapis et surtout une quantité de grosses toiles et de tissus, des camelots de tous genres, du lin, du fil, de la cire, du goudron, de la garance, de la rue, du soufre, parfois du seigle et du froment, de la viande et du poisson salé, du fromage, du beurre, des quincailleries en métal, des merceries en soie et en filoselle, de l'argenterie, des armes, des meubles et des ustensiles de ménage. Les laines espagnoles se vendaient à Bruges, qui en avait conservé l'étape, et l'on en débarquait annuellement près de 40,000 sacs, c'est à dire pour un millier de couronnes d'or. Ce chiffre s'abaissa cependant plus tard, quelques tisseranderies s'étant établies en Espagne même, à 25,000 sacs, ce qui représentait encore un capital, — chaque sac étant estimé à 25 couronnes environ, — de 650,000 couronnes.

Un auteur contemporain, résumant la longue liste que nous venons de présenter au lecteur, affirme que le total des sommes importées chaque année à Anvers, montait à

500 millions d'argent ou 133 millions d'or, non compris le change sur les espèces métalliques. Les assurances maritimes y étaient établies depuis longtemps, et y avaient été organisées par le négociants eux-mêmes, qui se garantissaient mutuellement certains dédommagements en cas de pertes.

On peut se faire une idée, d'après ce qui précède, de l'activité de la navigation de l'Escaut durant le règne de Charles-Quint. Le jésuite Scribanius, qui écrivait dans les premières années du siècle suivant, confirme, sous ce rapport, le témoignage des historiens anversois: « J'ai « vu, nous apprend-il, jusqu'à 2,500 navires dans l'Es- « caut, dont les derniers restaient deux ou trois semaines « à l'ancre avant de pouvoir s'approcher des quais et « décharger leurs cargaisons. Il n'était pas de jour qu'il « n'entrât dans le port ou n'en sortît plus de 500 bâti- « ments. J'ai même ouï conter que parfois environ 400 « voiles y avaient été poussées à la fois par la marée. »

Anvers avait prospéré jusqu'alors, grâce à ses libertés communales, à ses foires privilégiées, à son admirable situation et à l'intelligence de ses habitants. Il nous reste à retracer un tableau plus sombre, celui de la décadence graduelle de cette grande cité de commerce, ruinée par la guerre, les exactions de la fiscalité impériale, les monopoles et les prohibitions, la création du système colonial, et les violences des inquisiteurs, bourreaux armés d'une religion de paix et de miséricorde.

# CHAPITRE VI

L'année 1529. — Expédition maritime à Tunis. — Établissements anversois dans l'Amérique du Sud. — Martin Van Rossem et les Gueldrois. — Travaux militaires exécutés à Anvers. — Négociations avec l'Angleterre. — Droits perçus à l'exportation. — Canalisation de divers affluents de l'Escaut. — Nouveaux débats entre Henri VIII et Charles-Quint. — De la navigation sur l'Escaut vers le milieu du XVIe siècle. — La Joyeuse Entrée du prince Philippe. — Guerre avec la France. — Exactions maritimes. — Nos relations commerciales vers le Bas-Escaut. — Revers et succès diplomatiques. — Abdication de Charles-Quint.

L'année 1529 fut fatale aux riverains de l'Escaut. Une maladie contagieuse, la suette, fit brusquement son apparition à Anvers, et y enleva, en trois jours, plus de 500 personnes. Elle sévissait encore dans les rues étroites et mal aérées de la ville, lorsque de désastreuses inondations, se prolongeant sur toute l'étendue des côtes de Flandre et de Hollande, vinrent encore ajouter aux souffrances des populations. Toute la partie orientale de l'île de Sud-Beveland passa sous les eaux, qui couvrirent le bourg de Reimerswale et vingt villages; le vieil Ostende fut submergé, et l'action des marées se fit sentir à Calais.

à Gravelines, à Nieuport, à l'Écluse et jusque sur les rives de l'Escaut. La ville d'Anvers, pour contribuer à la reconstruction des digues du fleuve, fit creuser un bassin, qui lui coûta 3,000 florins.

Les Pays-Bas furent appelés, en 1535, à contribuer à une expédition contre Khair-Eddyn, dey de Tunis. Une trentaine de grosses *hulques*, montées par des marins belges et hollandais, accompagnèrent la flotte de Charles-Quint dans la Méditerranée. Une foule d'aventuriers et de gens sans aveu, arrêtés dans les diverses cités du pays par les autorités locales, avaient été dirigés sur Anvers, plusieurs mois avant le départ de l'empereur « d'où ils avoient esté envoyés vers Sa Majesté, pour la servir durant son voyage. »

Les relations si étendues de Charles-Quint favorisaient beaucoup les migrations des Belges à l'étranger. Ulric Schmidt, qui partit d'Anvers en 1535, et parcourut l'Amérique du Sud, rapporte qu'il y rencontra plusieurs de nos compatriotes. S'étant rendu à Saint-Vincent, le 31 juillet 1553, il y trouva un navire chargé de sucre, de bois du Brésil et de coton, appartenant à un Anversois, Erasme Schetz. Ce négociant avait pour facteur à Lisbonne un autre belge, Jean Van Hulst, et tous deux possédaient plusieurs villages en Amérique, où ils avaient établi de florissantes sucreries. Ce fut sur l'un des navires de Schetz qu'Ulric Schmidt prit passage, quelques années plus tard, à son retour en Europe. Le bâtiment qui le

portait était déjà en vue de Cadix, lorsque quelques feux allumés sur le rivage — et qu'on prit pour des signaux — occasionnèrent de fausses manœuvres, qui se terminèrent par une catastrophe. Vingt-deux personnes périrent dans les flots, et le reste de l'équipage n'échappa à la mort qu'en s'accrochant aux débris flottants du navire. Schmidt, qui avait perdu tous ses biens, fut assez heureux pour gagner la côte, sain et sauf.

Les Anversois, dont les préoccupations étaient exclusivement commerciales, n'avaient encore souffert qu'indirectement des débats politiques qui divisaient François I^er et Charles-Quint, lorsque l'arrivée dans nos provinces du fameux Martin Van Rossem, alors au service du duc de Gueldre, porta tout à coup la guerre sur les bords de l'Escaut.

L'approche des bandes gueldroises, signalée par des scènes de pillage et de dévastation, provoqua de vives inquiétudes parmi les habitants d'Anvers, qui se préparèrent à soutenir un siége. Un premier combat eut lieu à Braesschaet, entre Régnier de Chalons, prince d'Orange, et le terrible condottiere. Celui-ci, s'avançant à marches forcées, planta sa bannière sur la tour du château de Vordenstein, près de Merxem, et y établit son quartier général.

Les chefs anversois, craignant une surprise, eurent recours à des mesures aussi promptes qu'énergiques. Beaucoup de maisons, situées hors la porte de Borger-

hout, furent livrées aux flammes. Deux couvents subirent le même sort, et furent rasés jusqu'aux fondements. Il fallait à tout prix empêcher l'ennemi de se retrancher aux environs de la place, et de poser des batteries à portée des remparts.

Dans l'intervalle, on levait des troupes dans le pays de Waes. Douze cents Flamands, armés de piques, parurent bientôt sur les rives de l'Escaut, et vinrent renforcer la garnison d'Anvers.

Van Rossem, qui manquait du matériel nécessaire pour réduire une ville aussi bien gardée, comprit qu'il n'avait aucune chance de s'en emparer, et abandonna son entreprise. Il voulut néanmoins, avant de quitter le marquisat, y laisser des traces de son passage. Toutes les habitations, tous les châteaux, les monastères et les moulins bâtis sur le territoire des communes de Dambrugge, de Merxem, de Deurne, de Borgerhout et de Berchem furent ruinés de fond en comble par ses ordres. Il n'épargna que le château de Vordenstein, par reconnaissance pour le bon vin qu'il y avait bu.

L'attaque imprévue des troupes clévoises, tout en causant de grandes pertes aux populations rurales, ne nuisit pas à la ville d'Anvers. L'administration prit le parti de faire construire, pour la mettre dorénavant à l'abri d'un coup de main, de solides remparts. Pour leur donner plus de sûreté, une ordonnance municipale défendit aux habitants de bâtir dans un rayon de 3,500 pieds de l'en-

ceinte. Cette mesure eut pour effet d'augmenter de 3,000 maisons l'agglomération anversoise.

Le divorce du roi Henri VIII avec Catherine d'Aragon, en occasionnant un rapprochement entre ce prince et François I<sup>er</sup>, avait rendu nos relations commerciales avec la Grande Bretagne plus difficiles et plus précaires. Des navires marchands, appartenant à divers négociants anglais, avaient été pillés en mer, en 1556, par les marins flamands, et sir John Hutton, alors en mission diplomatique à Anvers, recommandait à ses compatriotes, le 6 août de la même année, d'user de la plus grande circonspection dans leurs rapports avec nos provinces. Le gouvernement britannique accusait Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, de l'envoi d'une certaine quantité d'armes dans le nord de l'Angleterre, destinées à être remises aux rebelles. Il lui reprochait, en outre, d'avoir soumis les marchands anglais, établis sur les rives de l'Escaut, à des exactions illégales. Ces débats acquirent plus d'aigreur encore en 1539, et décidèrent Charles-Quint à faire mettre l'embargo sur tous les bâtiments, venus de l'autre côté de la Manche, qui se trouvaient dans nos ports.

Les deux cours s'étant réconciliées en 1543, les échanges entre Londres et Anvers reprirent un peu plus d'activité. La régente consentit à faire remise aux négociants anglais des impositions dont ils se plaignaient, en témoignant cependant le désir que cette faveur restât secrète, d'autres nations étant soumises à ces taxes, fixées à un centième

sur la valeur brute de tout objet exporté. Les comptes relatifs à cette perception, intéressants à consulter, nous fournissent quelques renseignements curieux sur le mouvement général du commerce et de l'industrie en Belgique, vers le milieu du XVI[e] siècle. Les sommes perçues de ce chef, du 10 février 1543 au 10 février 1544, montèrent à 60,963 livres de gros, monnaie de Flandre, soit 365,778 florins carolus. Ce total équivalant à la centième partie du produit des biens envoyés à l'étranger, ceux-ci représentaient, par conséquent, un capital de 36,577,837 florins carolus, ou 771,792,360 francs de notre monnaie.

L'importance croissante de la navigation sur l'Escaut engagea l'administration impériale, en 1544, à rendre ses affluents plus accessibles aux navires. On établit, en 1544, un droit sur les embarcations passant à Menin, à l'effet de constituer le capital nécessaire pour faire approfondir la Lys à Courtrai. L'Escaut même fut l'objet de quelques travaux, d'où résulta des discussions, par devant le conseil privé, entre les commissaires des villes d'Anvers, de Malines, de Gand, d'Audenarde, de Termonde, de Douai, de Valenciennes, de Mons, de Rupelmonde, et les magistrats de Tournai, les meuniers de cette cité se prétendant lésés dans leurs priviléges. Le conseil, sauf quelques restrictions, adopta les conclusions des Anversois. Ceux-ci furent non moins heureux dans leurs longues négociations avec les marchands hanséa-

tiques, et, le 9 février 1545, obtinrent le transfert du comptoir de Bruges dans leur cité.

Charles-Quint, après avoir entraîné Henri VIII à de nouvelles hostilités contre François Ier, venait de conclure brusquement la paix avec la France, à Crespy. Les Anglais, abandonnés par leur allié, s'en vengèrent sur la marine marchande des Pays-Bas, dont ils ne respectaient plus la neutralité. Ils assaillirent, vers la fin de l'année 1544, une flotte de commerce, composée de navires hollandais, zélandais et anversois, revenant des côtes de France, chargée de vins.

Les réclamations présentées à ce sujet au conseil britannique étant restées infructueuses, la régente eut recours aux représailles, et ordonna l'arrestation de tous les marchands anglais dans le pays. Les ministres de Henri VIII, craignant de plus graves complications, cédèrent aux représentations de M. de Molembais, l'envoyé de Marie de Hongrie en Angleterre, et ordonnèrent la restitution des biens confisqués.

S'il faut en croire la relation de l'ambassadeur vénitien Cavalli, la navigation sur l'Escaut, malgré ces revirements politiques, continuait à être des plus animées. La ville d'Anvers recevait, à cette époque, par l'intermédiaire des marchands espagnols, des raisins, des oranges, des olives, des vins, des tentures, des sucres et des joyaux pour une somme annuelle de 500,000 ducats. L'Angleterre lui livrait pour plus de 300,000 ducats de draps, de la-

et d'étain ; l'Allemagne et la France, une quantité de métaux et de vins estimée à 800,000 ducats ; l'Oostlandt expédiait aux Anversois pour 250,000 ducats de grains, de bois et de lin, tandis qu'ils recevaient de l'Italie plus d'un million d'or en diverses marchandises, qui consistaient principalement en étoffes de laine, de soie et de velours.

Les envois dirigés d'Anvers vers l'étranger n'étaient pas moins considérables. Il s'exportait alors, de ses marchés, pour plus de 500,000 ducats de tapisseries de laine, produit d'un placement d'autant plus avantageux, que la main-d'œuvre forme les deux tiers de sa valeur. L'Allemagne et la France tiraient d'Anvers pour 250,000 ducats de fromages et de poisson salé. Nous fournissions encore aux marchands français et de quelques autres pays pour 750,000 ducats de chevaux, de tissus de coton et de laines. Les Anversois vendaient en outre à l'Allemagne et à l'Oostlandt pour 500,000 ducats d'épices, de fruits secs, de viandes salées et d'autres marchandises ; à l'Angleterre pour 500,000 ducats de draps de soie et d'épices. Tout ce trafic valait à la Belgique, outre le gain des artisans, plus d'un million de ducats de bénéfice. Un état du produit annuel des manufactures, dressé quelques années plus tard, porte à plus de 40,000,000 de florins d'or les objets fabriqués dans les provinces belges.

Une grande solennité, annoncée avec éclat, attira une foule de spectateurs sur les bords de l'Escaut, le 11 sep-

tembre 1549. Charles-Quint venait présenter aux Anversois son bien-aimé fils Philippe, leur futur souverain.

La magnificence du cortége impérial justifiait un pareil empressement. Quatre mille bourgeois à pied, uniformément vêtus de pourpoints blancs, d'étoffes riches et variées, et de hauts-de-chausses de drap écarlate à crevées de satin, allèrent au devant des princes, suivis d'un corps de hallebardiers, équipés à leurs frais. Huit cent quatre-vingts bourgeois à cheval, accompagnés d'un grand nombre de laquais, précédaient les magistrats municipaux. Les négociants étrangers, groupés par nations, fermaient la marche. La ville entière était décorée avec le plus grand luxe. De la porte Saint-Georges, par laquelle l'empereur devait faire son entrée, à l'abbaye de Saint-Michel où il allait descendre, s'étendait une double colonnade, composée de deux mille deux cents colonnes, de trente pieds de hauteur, ornées de guirlandes, de festons, d'écussons et de peintures allégoriques.

A chaque carrefour s'élevaient des arcs de triomphe. La ville en avait fait construire trente-trois, et cinq autres avaient été édifiés par les marchands étrangers. Celui des Génois avait cent pieds de haut, et représentait toutes les divinités de l'Olympe. Il était cependant éclipsé par celui des Florentins, qui avait cent pieds de profondeur sur soixante de haut et cinquante de large. Ce monument, orné de statues et de devises, était consacré aux grands hommes de Florence. L'ancienne république, si souvent

menacée par les armes impériales, dressait son panthéon immortel sur le passage de l'héritier des Césars.

L'allégresse publique, encore bruyante autour de Charles-Quint, se glaçait autour du prince qui devait lui succéder. L'infant Philippe, soumis dès son enfance à une discipline rigoureuse, sans cesse entouré de gentilshommes espagnols, plein de réserve, inhabile à tous les exercices de corps, n'était doué d'aucune de ces qualités brillantes qui captivent l'esprit des peuples. Empressé de se soustraire aux ovations dont il était l'objet, il quitta bientôt les Pays-Bas, où l'on se préparait de nouveau à la guerre.

Henri II, en succédant à François I^er^, avait adopté sa politique à l'égard de la maison de Habsbourg. La flotte royale, commandée par l'amiral de la Garde, parut bientôt sur la côte de la Flandre, tandis qu'une armée française se jetait brusquement sur le Luxembourg. Des scènes de pillage ayant eu lieu à l'embouchure de l'Escaut, les marchands anversois se virent forcés de faire escorter par des navires impériaux — dont ils payaient les deux tiers des frais d'équipement — les riches hulques qu'ils envoyaient périodiquement en Biscaie.

Entravé vers le Nord, le mouvement commercial qui se faisait sur l'Escaut se développait du côté du Midi. L'extraction du charbon de terre occupait déjà, dans le Hainaut, une nombreuse population ouvrière. Les barques naviguant sur la Haine, mieux construites, pénétraient

désormais jusque dans le Bas-Escaut, et y amenaient d'importantes cargaisons. L'activité de ce trafic éveilla la sollicitude du gouvernement : « L'an 1554 en avril, écrit « l'historien Vinchant, le comte d'Otinge impétra de l'empereur, par l'entremise de Marie, royne de Hongrie, de « pouvoir besoigner à la rivière de Hayne, entre Mons et « Condé, en sorte que les basteaux venant chargez du « dit Mons se puissent librement et facilement rendre en « l'Escault. A cest effet, le dit comte feit faire des ventailles et rabutz, afin que les ditz basteaux allassent « d'un bond amont et aval l'eau, sans plus descharger. »

Des écluses à pertuis et à vannes furent construites à Jemmapes, à Saint-Ghislain et à Boussu, et on essaya d'introduire la navigation à la rame, mode excellent lorsqu'il s'agit de descendre une rivière avec une embarcation chargée. Il est encore pratiqué sur l'Escaut, avec avantage, d'Antoing à Gand.

Charles-Quint, accablé d'infirmités précoces, commençait à envisager l'avenir avec plus d'appréhension. Tandis que les Français continuaient leurs attaques contre les Pays-Bas, la trahison de Maurice de Saxe, chargé du commandement de l'armée impériale en Allemagne, l'obligeait à traiter avec les princes luthériens, et lui faisait perdre tous les avantages d'une longue et pénible campagne. Il obtint cependant, à quelque temps de là, un succès diplomatique. La princesse Marie, devenue reine d'Angleterre à la mort d'Édouard VI, épousa l'infant Philippe, auqu

les Anglais reconnurent le titre de roi, mais sans lui en donner le pouvoir.

Charles sentait ses forces décliner de plus en plus. Son nom remplissait l'Europe, mais la gloire ne suffisait pas à cette grande ambition. Empereur à dix-neuf ans, il en avait alors cinquante-cinq, l'âge du siècle, et se voyait encore bien loin d'avoir acquis cette prépondérance souveraine, pour laquelle il combattait depuis sa jeunesse, et qui devait le rendre l'arbitre des peuples et des rois. Une transformation profonde s'opérait autour de lui, ainsi qu'à la veille d'une révolution sociale. Forcé de reconnaître, en présence de ce mouvement mystérieux, dont il avait essayé vainement d'arrêter l'impulsion, qu'il allait laisser son œuvre inachevée, il se prit de dégoût pour les dignités que la fortune, fidèle compagne de sa jeunesse, avait accumulées sur sa tête. Il rappela son fils à Bruxelles et, le 25 octobre 1555, en présence des états généraux, rassemblés au palais, il se démit publiquement de la souveraineté des Pays-Bas. Il renonça, l'année suivante, en faveur du prince, devenu le roi Philippe II, au gouvernement de l'Espagne, et envoya les emblèmes de l'empire à son frère Ferdinand, déjà élu roi des Romains. Il quitta nos provinces, le 15 septembre 1556, et, n'aspirant plus qu'au repos, alla finir ses jours au couvent de Yuste, dans une paisible vallée de l'Estramadure.

---

# CHAPITRE VII

Les Pays-Bas sous Philippe II. — Réunion, à Anvers, des chevaliers de la Toison d'or. — Guerre contre la France. — Réorganisation du gouvernement. — Départ du roi pour l'Espagne. — Situation politique des Pays-Bas. — Fêtes sur les bords de l'Escaut. — Luttes politiques. — Prospérité croissante de l'Angleterre. — Débats commerciaux avec cette puissance. — Retraite du cardinal de Granvelle. — Expédition maritime en Portugal. — Effervescence générale dans les Pays-Bas.

L'histoire des Pays-Bas, à partir du règne de Philippe II, entre dans une phase nouvelle. Ces riches provinces, morcelées en divers fiefs durant le moyen âge, réunies sous une même autorité à l'avénement de la maison de Bourgogne, assujetties par Charles-Quint au régime impérial, n'avaient obéi, jusqu'en ce moment, qu'à des princes nationaux, connaissant les tendances du peuple qu'ils avaient à gouverner, comprenant sa langue, familiarisés avec ses coutumes et ses usages. Elles étaient liées désormais à la monarchie espagnole, dont elles ne formaient plus qu'une annexe éloignée, soumise à la direction arbitraire d'un conseil d'État, présidé par un souverain étranger. Ce

situation anormale excitait de vives inquiétudes, que la suite des événements ne devait que trop justifier.

Peu de temps après l'abdication de Charles-Quint, le 18 janvier 1556, Philippe II se rendit à Anvers, où il avait convoqué les chevaliers de la Toison d'Or. Les rives de l'Escaut retentirent de nouveau du bruit des fêtes et des réjouissances, mais la joie publique fut de courte durée. L'Espagne et l'Angleterre s'étaient liguées contre la France, dont les troupes se disposaient à envahir les Pays-Bas. Les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines, dues au courage et à l'énergie du comte d'Egmont, arrêtèrent heureusement la marche des Français, déjà en possession de Dunkerque et de Bergues. Des négociations, ayant pour objet la cessation des hostilités, venaient de s'ouvrir à Cercamp, lorsque la mort de la reine d'Angleterre, survenue le 17 novembre 1558, en provoqua l'ajournement. Philippe, après avoir fait d'inutiles démarches pour obtenir la main d'Elisabeth, fille du roi Henri VIII et héritière de Marie, se décida enfin à conclure une paix séparée avec la France, le 3 avril 1559.

Résolu à ne pas faire un plus long séjour dans les Pays-Bas, il confia le gouvernement général de nos provinces à Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, en lui donnant pour conseillers Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras; Charles, comte de Berlaymont; Viglius de Zuichem d'Aytta; Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et Lamoral, comte d'Egmont. Il leur adjoignit

plus tard le seigneur de Glayon, le duc d'Aerschot et le comte de Hornes. Ce dernier, alors chef de l'amirauté, ne devait entrer en fonction qu'après avoir accompagné son souverain à Madrid.

Le roi s'embarqua le 25 août 1559. Sa flotte, rassemblée à l'embouchure de l'Escaut, était composée de vingt navires d'Espagne et de Biscaye, de trente hulques, et de quarante bâtiments d'un moindre tonnage. La traversée, d'abord assez favorable, se termina d'une manière désastreuse. Une tempête terrible s'éleva tout à coup, tandis que l'escadre se trouvait en vue du port de Laredo, et causa la perte d'un grand nombre d'embarcations. Le roi lui-même courut d'imminents dangers, et le navire qu'il montait sombra au moment où il venait de le quitter. La mer engloutit une grande partie des riches joyaux et des belles tapisseries qu'il rapportait de Flandre.

Pendant que Philippe II abordait dans son royaume, une sourde agitation se manifestait dans nos provinces. L'arrogance des Espagnols y excitait d'universelles clameurs, et soulevait le mécontentement général. La haute noblesse, négligée par le souverain, se plaignait d'avoir été systématiquement écartée des affaires publiques; le clergé, menacé de la perte d'une partie de ses bénéfices par la création de quatorze nouveaux évêchés, désapprouvait vivement une politique qui tendait à le dépouiller; les bourgeois et le peuple, maltraités par une avide soldatesque, effrayés de l'extrême sévérité des édits promulgués

contre l'hérésie, réclamaient à grands cris le renvoi des bandes d'ordonnance, et la révocation des pouvoirs exorbitants accordés aux inquisiteurs. Les persécutions religieuses ruinaient leurs marchés, ouverts jusqu'alors à toutes les nations de l'Europe, et les exposaient à une décadence inévitable.

La réforme, proscrite en Belgique et en Hollande, n'était-elle pas triomphante, en effet, dans une partie de l'Allemagne, et en Angleterre, et en Écosse? Fallait-il fermer l'Escaut et la Meuse aux navires étrangers, à cause des opinions hétérodoxes de ceux qui les montaient? Les habitants des Pays-Bas devaient-ils renoncer à ces principes de tolérance et de liberté, dont l'action avait été si féconde, et qui avaient fait passer entre leurs mains le sceptre du commerce et de l'industrie?

Ces sentiments d'opposition, en se répandant de plus en plus, eurent enfin leur écho à la cour de la régente. Deux partis s'y formèrent : l'un, représentant l'élément national, reconnaissait pour chefs le prince d'Orange, le comte d'Egmont et l'amiral de Hornes; l'autre, entièrement dévoué à la politique espagnole, subissait l'influence de Granvelle, du président Viglius et de comte de Berlaymont.

Durant tous ces troubles, on inaugura le nouveau canal allant d'Anvers à Bruxelles. Une barque richement ornée quitta les bords du l'Escaut le 10 octobre 1561, et arriva bientôt après dans la capitale du Brabant. Son équipage fut reçu avec enthousiasme par les Bruxellois, qui offri-

rent aux marins qui le composaient une pièce d'orfévrerie, exécutée en argent, et ayant la forme d'un vaisseau naviguant toutes voiles déployées.

Quelques mois plus tard, en 1562, les Anversois rendaient aux principales cités du pays, le brillant accueil qui leur avait été fait par les Brabançons. Un concours général des chambres de rhétorique, annoncé avec beaucoup d'éclat, attira à cette époque un grand nombre d'étrangers à Anvers. Treize cent quatre-vingt treize rhétoriciens, tous à cheval, vêtus de soie et de velours, firent, à cette occasion, leur entrée solennelle en cette ville. Leur cortége comprenait trente-trois chars de triomphe, et cent quatre-vingt dix chariots, montés par des confrères des serments, portant des flambeaux allumés.

Ces pompeuses cérémonies, si conformes aux habitudes flamandes, ne détournaient point l'esprit public de préoccupations d'un autre ordre. Granvelle, devenu cardinal et prince de l'Église, régnait presque despotiquement au nom de la régente, et était devenu l'objet de la haine populaire. Certain de la faveur du maître, il n'avait qu'un but, celui de ramener nos provinces à l'unité du catholicisme, et d'anéantir la puissance co-administrative des nobles et des états.

Philippe, tout en appuyant son ministre, ménageait ses adversaires. Décidé à extirper l'hérésie par le fer et par le feu, il voulait, avant de jeter le masque, réunir toutes ses forces, ne frapper qu'à coup sûr, et, foulant aux pieds les

priviléges surannés des communes belges, établir solidement le pouvoir monarchique sur les débris de leurs vieilles libertés.

Les réformés, déjà nombreux à Anvers, étaient exposés aux plus cruelles persécutions dans le reste du pays, et émigraient en foule en Angleterre. Ils portaient à l'étranger leur activité industrielle, le secret de nos procédés de fabrication, leur expérience des grandes affaires. La reine Elisabeth, en les accueillant, jetait les bases de la grandeur future de l'empire britannique, et acquérait des titres sérieux à la reconnaissance de ses sujets.

Les Anglais, qui venaient de fonder la bourse de Londres en prenant celle d'Anvers pour modèle, devenaient des concurrents redoutables. Déjà les riverains de l'Escaut, au retour de leurs voyages de l'autre côté de la Manche, se plaignaient de ne plus y recevoir le même accueil, et d'y subir même des violences contraires aux traités. Des pirates s'étaient établis à l'embouchure de la Tamise, et arrêtaient fréquemment les navires belges et hollandais. Les Hanséates partageaient le mécontentement de nos marchands, ayant été privés, sous le gouvernement d'Elisabeth, de tous les priviléges qu'ils avaient obtenus sous la reine Marie.

La mise en vigueur de nouveaux règlements de douane, décrétés en 1563, détermina une crise, depuis longtemps prévue, entre les deux nations. Exposons, en peu de mots, l'origine de ce conflit.

La grande compagnie anglaise des *marchands-aventuriers,* dont le siége principal était alors à Anvers, y payait des redevances assez modérées. Un droit de barrière ou de tol, outre la gabelle de Zélande, formait la seule rétribution prélevée, au nom du souverain, sur la navigation de l'Escaut. Les marchandises qui entraient et sortaient des entrepôts anversois, par la voie de terre, étaient franches à l'entrée comme à la sortie. Le droit de tol rapportait de dix-huit à vingt mille écus par an, soit 125,000 florins environ; la gabelle — qu'on réclamait à Anvers pour ne pas entraver les expéditions — montait annuellement, en moyenne, à 20,000 ducats. La ville avait reçu l'autorisation d'établir, à titre de revenu municipal, certaine taxe locale sur les boissons spiritueuses, évaluée, pour les vins, à 80,000 écus, et, pour les bières, à 80,000 ducats.

Les Anglais, de leur côté, avaient accordé maintes faveurs aux Belges, aux Hollandais et aux Osterlings qui fréquentaient leurs ports de commerce. Devenus leurs rivaux, ils changèrent de tactique, et, dans le but de favoriser leur propre marine, haussèrent les péages auxquels les marchandises exportées par des navires étrangers se trouvaient assujetties, jusqu'à concurrence de 6 1/4 p. c.

Cette mesure, qui tendait à la ruine des armateurs anversois, excita les réclamations de ces derniers. La régente, se rendant à leurs vœux, envoya bientôt en An-

vement populaire. Philippe II, sans se laisser émouvoir par ces signes précurseurs d'un orage, persévérait dans son système répressif.

Les événements se pressent dès lors avec rapidité. Au mois de février, Marnix de Sainte-Aldegonde rédige le fameux Compromis des nobles, cette glorieuse ligue des classes supérieures contre l'inquisition d'Espagne. Les confédérés, conduits par Henri de Brederode et Louis de Nassau, présentent à Marguerite de Parme, le 5 avril, leur humble requête pour l'abolition des édits contre les protestants et la suppression des nouveaux évêchés. Insultés par le comte de Berlaymont, ils relèvent avec orgueil l'injurieuse épithète dont il les gratifie, et le cri de « vivent les gueux » devient le signe de ralliement du parti patriotique.

L'opposition n'était point sortie, jusqu'en ce moment, des voies légales. Ennemis de l'intolérance religieuse, les gentilshommes belges et hollandais, obéissant aux exhortations du prince d'Orange, du comte d'Egmont, de Louis de Nassau et de Marnix, se déclaraient *en tout fidèles au roi, jusqu'à porter la besace.*

Cette situation ne pouvait être de longue durée. Les luthériens et les calvinistes, de plus en plus nombreux à Anvers, se rendaient en armes hors de la ville, et assistaient ouvertement au prêche. On chantait les psaumes de Clément Marot en pleine place publique, et l'autorité, sans force devant de pareilles manifestations, n'osait

sévir contre les délinquants. Un édit de la régente, qui enjoignait à tous les étrangers de sortir de la cité, avait été jugé inexécutable par ceux-là mêmes qui étaient chargés de le mettre en vigueur.

L'arrivée du prince d'Orange, burggraef héréditaire d'Anvers, calma un moment les esprits. Malheureusement il quitta la ville, vers le milieu du mois d'août, et son départ fut le signal des plus grands désordres. Des bandes de fanatiques se ruèrent sur les églises, brisant les vases sacrés, les autels et les statues à coups de hâche, lacérant les missels et les vêtements sacerdotaux. A l'exemple de ce qui s'était passé en France en 1561 et 1562, les calvinistes belges avaient juré la destruction des images et de tous les autres objets qui, à leurs yeux, étaient des symboles de l'idolâtrie.

Ces scènes de dévastation, répétées dans tout le pays, exercèrent une influence considérable sur les tendances politiques de la nation. Les uns, irrités par les périls auxquels ils avaient été exposés jusqu'alors, applaudissaient à ces actes barbares, comme à une conséquence naturelle de la rupture complète qui devait s'établir entre un peuple régénéré, et l'Église romaine; d'autres, au contraire, tout en détestant l'inquisition, tremblaient de voir les calvinistes à la tête des affaires, et préféraient se rallier au gouvernement royal, que d'assumer la responsabilité de ce qui venait de se passer; un troisième parti, enfin, après avoir repoussé toute complicité avec les iconoclastes,

acceptait cependant les faits accomplis, persistait dans son opposition aux doctrines espagnoles, et, prévoyant la vengeance d'un monarque implacable, se préparait à la guerre.

Ce grand débat constitutionnel, commencé par les réclamations des états provinciaux et clos par le Compromis des nobles, était arrivé à son terme. Il ne s'agissait plus de combattre les ministres du prince, mais le principe même de leur autorité. La résistance populaire changeait de nature; les adversaires de la veille devenaient des ennemis irréconciliables : on touchait à une véritable révolution.

---

# CHAPITRE VIII

Combats sur les bords de l'Escaut. — Le prince d'Orange à Anvers. — Soumission de cette ville. — Dissimulation de Philippe II. — Arrivée du duc d'Albe. — Son administration. — Construction de la citadelle d'Anvers. — Remontrances des Anversois à ce sujet. — Rupture commerciale avec l'Angleterre. — Une flotte royale en Zélande. — Crue extraordinaire du fleuve. — Les Gueux de mer. — Ils occupent la Brille et Flessingue. — Blocus des bouches de l'Escaut. — Espérances des protestants. — La Saint-Barthélemy — Combats navals dans l'Escaut. — Exploit de Plomaert et de Mondragon. — Départ du duc d'Albe.

Un détachement de six cents volontaires anversois, commandé par Marnix de Tholouse, remonta l'Escaut au commencement de l'année 1567, afin de tenter un débarquement dans l'île de Walcheren. Déjà la guerre civile avait éclaté dans le Hainaut, où les habitants de Valenciennes défendaient héroïquement leurs vieilles libertés. Les confédérés firent voile pour la Zélande et, ayant reçu des renforts du gouverneur de Middelbourg, croisèrent quelque temps en vue des côtes, trop bien gardées pour leur permettre d'y prendre terre.

Frustrés dans leur espoir, ils revinrent vers Anvers, cinglèrent devant la ville, et s'arrêtèrent à Austruwel, où

ils comptaient attendre les secours qui leur avaient été promis par le comte de Brederode.

La position était bien choisie, car elle était défendue d'un côté par le fleuve et ses digues, et de l'autre par le village. Quelques fortifications, construites à la hâte et entourées d'une tranchée, protégeaient le front des troupes. Les mécontents pouvaient désormais déployer leur bannière : leur camp était un lieu d'asile pour les victimes, et une menace pour les oppresseurs.

La régente, sentant la nécessité d'une prompte intervention, chargea Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, d'aller déloger les rebelles. Celui-ci, à la tête d'une partie des gardes royales et de quatre cents Wallons, attaqua, le 13 mars 1567, les retranchements d'Austruwel, et les emporta d'assaut malgré les efforts du jeune seigneur de Tholouse, qui resta parmi les morts.

Tandis que les vainqueurs, enivrés de leur triomphe, précipitaient leurs adversaires dans l'Escaut ou les faisaient périr sous les ruines des habitations incendiées, une foule frémissante remplissait les rues d'Anvers, demandant à grands cris qu'on la menât contre les soldats de Lannoy. Cette résolution était pleine de périls, car l'issue d'un pareil combat était incertaine, et une défaite exposait la plus riche cité du Brabant à la devastation et à la ruine. Il fallait résister à cette impulsion généreuse, qui ne pouvait avoir pour résultat que d'affaiblir un parti déjà cruellement éprouvé, et faire entendre des

paroles sages et fermes à une multitude égarée. Le prince d'Orange, alors à Anvers, n'hésita pas à accepter cette tâche, et harangua les calvinistes à la Porte-Rouge. Accueilli avec des cris de colère et de rage, menacé de mort par un fanatique, il parvint néanmoins à faire entendre raison au plus grand nombre. Cinq cents hommes à peine franchirent l'enceinte de la cité, pour y rentrer bientôt poursuivis par les bandes victorieuses du seigneur de Beauvoir.

Nous passerons rapidement sur ces sanglants épisodes, pour nous borner à en consigner les conséquences. Tandis que les protestants se réunissaient pour courir vers Austruwel, les catholiques, excités par le triomphe de leur parti, s'organisaient à leur tour. Le massacre commencé sur les bords de l'Escaut était sur le point de se renouveler dans les rues d'Anvers, autrefois si gaies et si animées. Le prince intervint de nouveau, et réussit, à force d'activité et de présence d'esprit, à empêcher ces combats fratricides. Un accord provisoire fut agréé par les deux partis. Il fut convenu que tout citoyen demeurerait libre dans sa croyance, sans être inquiété; que chacun respecterait la Joyeuse entrée et les priviléges de la ville; que tout ce qui s'était passé serait pardonné et oublié; que les clefs seraient remises aux mains du burggraef; que les gouverneurs, les magistrats et les capitaines de la garde urbaine feraient le serment d'observer ces différents points.

Ces conditions de paix étaient basées sur un principe

éminemment chrétien, celui d'une tolérance réciproque. La gouvernante, dirigée par les avis secrets qu'elle recevait de Philippe II, y refusa néanmoins sa sanction. Les derniers événements avaient relevé son autorité, et il lui tardait de reprendre l'offensive. Les protestants venaient de perdre Valenciennes, qui s'était soumise aux soldats de Noircarmes, et déjà beaucoup de nobles, parmi lesquels se trouvaient d'Egmont et de Hornes, s'effrayaient des mouvements séditieux des hérétiques, et leur refusaient tout appui.

Il fut bientôt question d'installer à Anvers une garnison étrangère, dans le but d'y prévenir, disait-on, le retour des scènes regrettables qui y avaient suivi le combat d'Austruwel. Une foule de négociants avaient fermé leurs comptoirs, et se retiraient à Malines, à Bruges ou en Angleterre. Le prince d'Orange les suivit bientôt dans l'exil, entraînant sur ses pas de nouveaux émigrants. Quelques jours après son départ, le comte de Mansfelt faisait son entrée à Anvers à la tête de huit compagnies wallonnes, et y rétablissait le culte catholique. Les temples protestants furent rasés, les prêches interdits, et un serment de fidélité au roi exigé de tous les habitants. Dans l'intervalle, le bruit courait que Pilippe II se disposait à se rendre en personne dans les Pays-Bas, afin d'y rétablir l'ordre, troublé par les sectaires. Ce voyage n'était nullement décidé, mais il servait les desseins du monarque, qui, tout en préparant une armée contre les rebelles, vou-

lait les laisser dans l'expectative, en leur faisant espérer un changement dans la direction des affaires. Quatre grands navires, commandés par le seigneur de Cathem, quittèrent Anvers, le 12 août 1567, pour aller croiser sur les côtes de la Grande Bretagne, en attendant l'arrivée de l'escadre royale.

Les Pays-Bas, ruinés par tant de commotions, allaient recevoir, non une visite royale, mais celle d'un farouche homme de guerre, commandant à dix mille vétérans, pour lesquels tout étranger était suspect d'hérésie, et qui fondaient leurs meilleures chances de fortune sur le pillage des villes industrieuses de la vieille Flandre. Le duc d'Albe, leur chef, l'un des plus habiles généraux que l'Espagne possédât à cette époque, les surpassait encore en avarice et en cruauté.

Sa réputation l'avait précédé dans nos provinces, où il arriva avec ses troupes dans le courant du mois d'août. Marguerite de Parme, qui s'était vivement opposée à sa venue, comprit, en présence des pouvoirs illimités accordés au capitaine général, qu'elle n'avait plus qu'à se retirer. Elle attendait encore ses lettres de rappel, que déjà le duc d'Albe exécutait l'ordre royal en faisant arrêter les comtes d'Egmont et de Hornes, dont la popularité était le plus grand crime, et auxquels Philippe II n'avait point pardonné leurs relations avec le parti national. Cet événement, qui inaugurait l'établissement d'un despotisme inconnu dans nos provinces, y excita une émotion profonde.

La création du Conseil des troubles, dont le pouvoir s'étendait sur la fortune et sur la vie de tous les citoyens, les ordonnances qui remettaient en vigueur les placards impériaux, portèrent la terreur à l'extrême. Des milliers d'individus passaient la frontière et fuyaient vers l'étranger. Une stagnation complète régnait dans les affaires, l'industrie chômait, la bourse d'Anvers était abandonnée, et les navires de commerce, évitant l'embouchure de l'Escaut, tournaient leurs voiles blanches vers l'Angleterre, où les lois internationales étaient encore respectées, les droits privés garantis, les libertés publiques sauvegardées.

Le duc d'Albe visita les bords de l'Escaut le 24 octobre, escorté de trois cents lanciers à cheval et de mille fantassins. Il était venu à Anvers pour y choisir l'emplacement d'une citadelle, qu'il se proposait d'y bâtir, afin d'assurer un asile à ses soldats, dans le cas où les habitants de la grande cité commerciale, exaspérés par les persécutions et les supplices, se lèveraient en masse contre sa tyrannie.

Les Anversois ne se trompèrent pas sur le caractère de cette mesure. Disposés aux plus grands sacrifices pour soustraire leur belle ville aux calamités d'une invasion étrangère, ils avaient été les premiers à l'entourer de remparts fortifiés et de solides bastions. Les plans du duc d'Albe excluaient toute idée de patriotisme, et furent accueillis par quelques courageuses protestations. Déjà les

magistrats municipaux s'en étaient plaint à Marguerite de Parme :

« Nous ne pouvons délaisser, lui écrivaient-ils, en « l'acquyt de notre serment, de supplier Vostre Alteze de « ne prendre de mauvaise part que, en ceste cause de si « grande importance et perplexité, dont aussy dépend « nostre honneur et vaillant, et la conservation ou l'en- « thière ruyne et désolation de la ville, ainsi que de tout « le pays de Sa Majesté, nous remonstrions ce que nous « entendons des marchans, bourgeois et inhabitants, « convenir pour le bien d'icelle. L'érection de la citadelle « causeroit la retraite de plusieurs marchans, bons et « riches, qui touteffois ès derniers troubles, se sont avecq « nous tenuz en dévotion de Sa Majesté. *Elle serviroit « comme ilz disent, pour la diffidence que on auroit d'eulx, « ou pour introduire nouvelletez dedans la ville, par es- « trangiers, et une espèce de servitude, laquelle causeroyt « la retraicte de tous ceulx que la liberté a attiré....* (1) ».

Ces derniers mots résumaient, en effet, la pensée publique. Prêts à défendre leurs libertés contre les ennemis du dehors, les Anversois refusaient de concourir à l'érection d'une forteresse, destinée à abriter leurs oppresseurs.

La puissance des communes était brisée, et le duc d'Albe fit mettre immédiatement la main à l'œuvre. On

(1) *Musée Brit.* MS. Galba, c. III, fol. CXI.

s'empara d'un large terrain, situé au Kattendyk, couvert de jardins, de maisons de plaisance et de moulins. Toutes ces constructions furent démolies, sur un espace de quinze à vingt mille verges, et bientôt 2,000 hommes travaillèrent sans relâche à y élever le nouveau château, qui avait la forme d'un pentagone régulier, dont les angles étaient protégés par des bastions. L'un de ces bastions reçut le nom de l'ingénieur Pacheco, qui dirigeait les travaux. L'ouvrage entier fut terminé en moins de deux ans, et coûta 1,400,000 florins, dont 400,000 furent mis à charge de la ville. Les anciens remparts, à partir de la tour de Croonenbourg, avaient été abattus, et rien n'empêchait les Allemands et les Espagnols en garnison au château, d'entrer dans Anvers, l'épée au poing, à la première alarme.

C'était le règne de la terreur, et l'excès de la répression pouvait seul retremper l'énergie nationale. La fibre populaire, après quelques vibrations profondes, à la mort tragique des comtes d'Egmont et de Hornes, retomba dans le marasme après la défaite du comte Louis de Nassau, et la dispersion de l'armée réunie en Allemagne par le prince d'Orange. Le duc était retourné triomphant à Bruxelles, après s'être fait ériger une statue colossale à Anvers, lorsqu'un débat, survenu entre la reine Elisabeth et lui, à cause de la saisie d'un navire à bord duquel se trouvait une somme considérable en espèces, porta un coup désastreux au commerce anversois.

Les marchands anglais, brusquement arrêtés, dans tout le pays, furent traînés en prison, tandis qu'on vendait leurs biens à l'encan. Le gouvernement britannique, ayant été informé de cette violation du droit des gens, y répondit aussitôt par des représailles, et toutes relations se trouvèrent momentanément interrompues entre les deux contrées. Les sujets de la reine, abandonnant les rives de l'Escaut, rouvrirent à Hambourg les marchés qu'on leur fermait en Belgique.

Cette rupture, entièrement provoquée par le duc d'Albe, était extrêmement impolitique. Une foule de bannis, chassés de leurs foyers par la perspective de l'échafaud ou du bûcher, s'étaient réfugiés sur l'Océan, où ils bravaient ouvertement la puissance espagnole. Déjà les Gueux de mer, sous les ordres d'Adrien de Berghes, seigneur de Dolhain, avaient capturé beaucoup de navires, et causé des préjudices considérables aux armateurs d'Anvers et d'Amsterdam. Les dissentiments survenus entre le capitaine général et la reine Élisabeth, allaient leur ouvrir les ports britanniques, et leur permettre d'y augmenter leurs forces, déjà si redoutables.

Les avertissements n'avaient pas manqué au duc d'Albe, mais celui-ci songeait moins en ce moment à poursuivre les Gueux, qu'à protéger le départ pour l'Espagne de l'archiduchesse Anne d'Autriche, fiancée de Philippe II. Cette princesse vint à Anvers, le 21 août 1570, et y logea dans la maison des Osterlings. Elle était accompagnée de ses

deux frères, les archiducs Albert et Wenceslas. Une flotte considérable, équipée avec le plus grand soin, l'attendait à l'embouchure de l'Escaut, d'où elle mit à la voile le 15 septembre.

Un mois plus tard, la veille de la Toussaint, un effroyable ouragan soulevait les eaux du fleuve, les précipitait sur les îles de la Zélande, nivelait les digues, bròyait les écluses, laissant sur son passage la ruine et la mort. Les travaux exécutés au Sas-de-Gand furent détruits, et les Gantois virent remonter le flot limoneux de l'Escaut jusqu'à la porte de l'Empereur. Le Brabant eut moins à souffrir; mais à Anvers plusieurs vaisseaux furent engloutis, cinq cents moutons et beaucoup de chevaux périrent dans leurs étables, et quelques victimes humaines furent suffoquées dans les caves de la ville.

Tous les maux accablaient à la fois nos malheureuses provinces. La mer du Nord était pleine de corsaires, et le duc d'Albe comprit enfin qu'il était temps d'agir contre eux. Il rentra en négociations avec le gouvernement anglais, et en obtint la promesse que les Gueux ne seraient point admis à se ravitailler dans les ports britanniques. Il tenta des démarches semblables à Emden et en Allemagne, où l'on fit également droit à ses demandes. Dans l'intervalle, le comte de Boussu et ses lieutenants croisaient le long des côtes, dont ils défendaient les approches. Désavoué par les princes protestants, les Gueux n'en continuaient pas moins leur œuvre sanglante. L'introduc-

tion illégale de l'impôt du dixième denier soulevait la population entière contre l'administration du capitaine général, et avait poussé à son comble la haine qu'on portait aux Espagnols.

D'Albe, se voyant entouré d'inextricables embarras, finit par demander son rappel. Le roi venait de lui nommer pour successeur le duc de Medina-Cœli, lorsqu'une nouvelle imprévue se répandit tout à coup dans le pays, où elle excita une vive impression : la ville de la Brille était occupée par les Gueux! Peu de temps après, le retentissement de cette victoire provoquait une émeute parmi les habitants de Flessingue, qui, chassant leur garnison, appelaient à eux les farouches compagnons d'armes de Guillaume de la Marck et de Treslong.

Le triomphe de la réforme à Flessingue, en livrant l'une des embouchures de l'Escaut aux insurgés, plaçait entre leurs mains les destinées du commerce anversois. Les habitants de notre grande cité mércantile devaient arborer à leur tour l'étendard de la révolte, ou abandonner leur négoce aux nations voisines. La plupart des villes de la Hollande avaient embrassé avec enthousiasme la cause populaire. Les deux partis se livraient une guerre d'extermination dans l'île de Walcheren, où les royalistes ne tenaient plus que Middelbourg et Arnemuyden. La capture de Mons par Louis de Nassau, ce coup d'audace si admirablement réussi, et l'entrée du prince d'Orange en Belgique à la tête d'une armée, exaltaient les

espérances des protestants. Unis aux huguenots français, comptant sur l'appui du roi Charles IX lui-même, ils entrevoyaient déjà, dans un prochain avenir, la défaite totale de leurs cruels oppresseurs.

Le glas funèbre de la Saint-Barthélemy, dont le son lugubre annonçait à la France le triomphe d'une faction ambitieuse et antinationale, vient tout à coup dissiper ces illusions. Les défenseurs de Mons, abandonnés par le prince d'Orange, sont forcés de capituler; Malines, qui avait ouvert ses portes aux libérateurs, est livrée au pillage : les soldats espagnols règnent de nouveau en maîtres dans nos provinces, et ne se voient arrêtés que sur les confins de la Hollande, où de braves et hardis marins, leur disputant pied à pied un sol entrecoupé de canaux et de rivières, ont juré de s'ensevelir sous les ruines de leurs habitations plutôt que de se soumettre.

Le duc de Médina-Cœli, que Philippe II avait chargé de remplacer le duc d'Albe, était arrivé, sur ces entrefaites, en vue de Blankenberghe. La flotte castillanne, forte de 40 navires, cinglait vers l'entrée de l'Escaut, lorsque l'apparition de quelques bâtiments appartenant aux confédérés, engagea le duc à modifier ses plans. Il prit terre à l'Écluse avec une partie de son escadre, tandis que l'autre continuait le voyage, essuyait une furieuse canonnade à Flessingue, et jetait l'ancre à Rammekens. Une flottille de commerce, venant de Lisbonne, et qui suivait ces navires de guerre, fut moins heureuse, et tomba entre les

mains des Gueux, qui y recueillirent un butin considérable.

La possession des îles de Walcheren, de Sud-Beveland, de Schouwen et de Tholen, qui, par leur situation, commandaient le cours de l'Escaut, était d'une grande importance au point de vue militaire. Les patriotes, désirant occuper la Zélande le plus tôt possible, mirent le siége devant Tergoes, le 22 août 1572. La ville était défendue par une faible garnison, et réclamait de prompts secours. Les Espagnols, ne pouvant la ravitailler par mer, adoptèrent un projet des plus hardis, dû à un Flamand, le capitaine Plomaert, tout dévoué à la cause royale.

L'Escaut, comme on le sait, se divise en deux bras à une certaine distance d'Anvers. Les îles zélandaises, basses et en partie submergées, s'étendent entre les deux courants. Le capitaine Plomaert, connaissant parfaitement le lit du fleuve, savait que les plaines du Sud-Beveland, dont Tergoes est le chef-lieu, étaient séparées de la terre ferme par des eaux peu profondes, particulièrement à marée basse. Accompagné de deux paysans riverains, il chercha à les traverser à pied, et parvint sur l'autre rive après avoir fait environ trois lieues sur ce terrain fangeux, sans cesse balayé par les flots de la mer du Nord. Un vieil officier espagnol, le colonel Mondragon, informé du résultat de son entreprise, rassembla aussitôt trois mille Espagnols, Wallons et Allemands, se rendit à Aggier, près de Berg-op-Zoom, et, se plaçant avec les siens sous la direction

de Plomaert, entreprit ce dangereux passage. Tous entrèrent dans l'Escaut où ils enfonçaient jusqu'à la ceinture, et parfois jusqu'au dessus des épaules. Plusieurs se noyèrent durant le trajet, mais le plus grand nombre, après avoir lutté durant près de cinq heures contre le flux, tantôt marchant péniblement sur l'argile limoneuse, tantôt nageant sur les vagues, parvinrent à l'autre bord. Leur succès causa un grand émoi parmi les assiégeants, qui se retirèrent dans leurs vaisseaux, abandonnant Tergoes aux Espagnols.

Ce fut l'un des plus brillants fait d'armes de cette terrible guerre. Le duc d'Albe en effaça bientôt la gloire par les massacres de Naarden et de Haarlem, exécutés par ses ordres. Il ne devait plus faire un long séjour dans les Pays-Bas. Le duc de Médina-Cœli ayant refusé de lui succéder, Philippe II venait de faire choix d'un autre capitaine général, en la personne de don Louis de Cuniga y Requesens, grand commandeur de Castille. Ce dernier fit son entrée à Bruxelles, le 17 novembre 1573. Son prédécesseur lui remit aussitôt le pouvoir et partit pour l'Espagne, chargé des malédictions de tout un peuple, dont l'énergique rébellion survivait à son despotisme.

---

# CHAPITRE IX

Administration de Don Louis de Requesens. — Combats aux embouchures de l'Escaut. — Mort du nouveau gouverneur. — L'autorité déférée au conseil d'État. — Rébellion des troupes espagnoles. — Pillage d'Anvers. — La pacification de Gand. — Don Juan d'Autriche. — Ses intrigues à Anvers. — Évacuation de cette ville par les troupes étrangères. — Démolition de la citadelle. — Considérations politiques. — L'archiduc Mathias. — Les états à Anvers. — Alexandre Farnèse, prince de Parme. — Morcellement des Pays-Bas. — Arrivée de François d'Alençon, duc d'Anjou. — Fêtes sur les bords de l'Escaut. — Prise d'Audenarde. — La « furie française. »

Don Louis de Requesens, en prenant la direction des affaires dans nos provinces, acceptait une lourde responsabilité. Les finances publiques se trouvaient dans le plus grand désordre, les soldats espagnols réclamaient leur solde arriérée, la désaffection régnait partout. Les confédérés avaient mis le siége devant Middelbourg, défendu par Mondragon, et étaient sur le point de se rendre maître de toute la Zélande. Il fallait avant tout secourir la ville menacée, et la conserver à la cause royale : ce fut vers ce but que le grand commandeur résolut de diriger ses premiers efforts.

Nous le trouvons à Anvers, au mois de janvier 1574.

inspectant les armements maritimes qui se faisaient en ce moment sur les bords de l'Escaut. Une flotte considérable, divisée en deux escadres, allait partir pour les côtes zélandaises, afin d'occuper à la fois le Hont et l'Ooster-Schelde, et ravitailler Middelbourg. L'une de ces deux divisions navales, comprenant 75 navires, était stationnée à Berg-op-Zoom, sous les ordres de l'amiral de Glimes et de Julien Romero; l'autre, de 30 navires, était rassemblée à Anvers et obéissait à don Sancho d'Avila.

Tandis que les Espagnols se préparaient à appuyer, les armes à la main, leurs droits de souveraineté sur la navigation du fleuve, le prince d'Orange donnait l'ordre à un Belge, M. de Boisot, devenu amiral de Zélande, de se diriger avec toutes ses forces vers Berg-op-Zoom. Sur ces entrefaites, la flotte de l'amiral de Glimes mettait également à la voile, le 29 janvier 1574. Les belligérants se rencontrèrent près de Romerswael, et s'y combattirent avec acharnement, sous les yeux de don Louis de Requesens lui-même, qui s'était placé sur la digue de Schakerloo pour assister à l'action. Les Zélandais y remportèrent une victoire complète, prirent quinze vaisseaux ennemis, tuèrent l'amiral de Glimes, et retournèrent triomphants à Flessingue. Les débris mutilés du vaste armement espagnol furent ramenés à Anvers par Sancho d'Avila, où ce dernier fut bientôt rejoint par Mondragon, qui venait d'abandonner Middelbourg aux confédérés.

Quelques mois plus tard, en mai 1574, le canon se fai-

sait entendre de nouveau sur les bords du fleuve, dans la direction de Lillo. La ville d'Anvers venait d'être rançonnée par les soldats espagnols, qui s'étaient fait payer leur solde arriérée par les habitants, et le vice-amiral de Haemstede, craignant que les mutins ne se servissent des navires qu'il avait sous sa garde, avait pris le large, et s'était vu brusquement attaqué par Boisot et ses Zélandais. Ceux-ci, après une lutte fort vive, contraignaient leurs adversaires à virer de bord, leur donnaient la chasse sans se laisser arrêter par le feu du fort d'Oordam, leur coulaient à fond cinq bâtiments, en brûlaient quatre autres, capturaient le vaisseau amiral, et mettaient le reste de l'escadre ennemie hors d'état de tenir la mer.

Requesens mourut presque subitement, le 5 mai 1576, à Bruxelles. Sa mort fut suivie d'un bouleversement général. Le conseil d'État s'empara de l'autorité, que le roi consentit à lui laisser. Deux partis s'y disputaient le pouvoir, et la politique espagnole y avait ses partisans ainsi que la cause nationale : l'anarchie régnait dans les deux camps.

Les troupes étrangères, qui n'avaient plus été payées depuis vingt-deux mois, s'insurgèrent bientôt ouvertement contre leurs chefs. Le conseil y répondit par une sentence d'expulsion, et se disposa à l'exécuter par la force, en provoquant l'armement général du pays et la convocation des états-généraux. Une division de l'armée rebelle s'était établie à Alost, d'où elle mettait à contribution toute la

contrée environnante; l'autre était cantonnée du côté de Maestricht.

Les états travaillaient à se rendre maîtres des citadelles de Gand et d'Anvers, lorsqu'on apprit qu'un détachement de cavalerie, venant d'Alost, était arrivé à Beveren, avait passé l'Escaut à Burgt, et s'était jeté sur Lierre et Hérenthals.

L'inquiétude était grande parmi la population anversoise. On s'attendait à chaque instant à être attaqué par les Espagnols. M. de Champaigny, qui gardait la ville, n'avait pas assez de soldats, disait-on, pour la défendre.

Ces prévisions n'étaient que trop fondées. L'élu des insurgés, Jean de Navaréze, venait en effet de décider ses compagnons à marcher sur Anvers. Arrêté quelque temps sur les rives du fleuve, qu'il n'avait pu traverser faute d'embarcations, ce retard même avait servi ses projets, en lui permettant d'opérer sa jonction avec Alphonse Vargas, Julien Romero, Antoine d'Oliveira et François Baldez, accourus de Maestricht avec cinq cents chevaux.

Les états, avertis du danger dont était menacée la plus belle et la plus riche cité des provinces belges, y envoyèrent en toute hâte le comte Philippe d'Egmont, avec quarante cornettes de Wallons, et le marquis d'Havré, avec quelques bandes de cavalerie. Champaigny conseillait d'investir la citadelle par l'intérieur, pour lui couper les communications, tandis qu'il la tiendrait en respect du côté de la ville. Ce prudent avis, dont la suite des évé-

nements ne tarda pas à démontrer la sagesse, fut malheureusement rejeté.

Les troupes nationales étaient massées sur l'esplanade, et avaient élevé des barricades à l'entrée de toutes les rues aboutissantes. Champaigny fit dresser en outre, au jardin des Escrimeurs, une batterie dont le feu était dirigé contre la citadelle.

Le 4 novembre, vers une heure après midi, les Espagnols sortirent de la forteresse en belle ordonnance, et assaillirent avec impétuosité les retranchements qui leur étaient opposés. Leur irrésistible élan les conduisit bientôt dans la tranchée, où les Allemands et les Wallons de Champaigny et de d'Egmont les arrêtèrent pendant quelque temps. Ces derniers, impressionnés par la terreur panique des bourgeois, et la vue des incendies qui s'allumaient de tous côtés, finirent cependant par lâcher pied. L'infanterie espagnole, secondée par des escadrons d'hommes à cheval, fondit sur les fuyards, et les poursuivit jusqu'à la place de l'hôtel de ville.

Cet édifice, ainsi que toutes les maisons voisines, était rempli de gens armés qui accueillirent les Espagnols par une vive fusillade. Déjà ceux-ci reculaient en désordre, décimés par les balles, lorsque quelques-uns des leurs, munis de torches et de pièces d'artifice, mirent le feu à tout le quartier, et forcèrent les derniers défenseurs de la cité à fuir à leur tour.

La victoire demeurait à la soldatesque. Une foule

d'aventuriers de toutes les nations, dont les camps étaient l'unique refuge, excités par la soif de l'or, ivres du sang déjà répandu, se trouvaient les maîtres d'une grande et belle ville, dont les vastes entrepôts étaient connus du monde entier, et qui renfermait d'immenses richesses. Ils se ruèrent aussitôt sur les habitations, répétant de rue en rue les mêmes violences, égorgeant tous ceux que le désespoir armait de courage et d'énergie, pillant et volant ceux qui leur demandaient grâce, infligeant des tortures inouïes aux bourgeois opulents qu'ils soupçonnaient d'avoir caché leurs trésors. Ces scènes terribles, dont il est impossible de retracer toutes les horreurs, durèrent pendant trois longues journées, et coûtèrent la vie à sept mille personnes. Les négociants étrangers ne furent pas plus épargnés que les Anversois : Allemands, Anglais, Italiens, Portugais tous subirent le même sort.

Les soldats ne rentrèrent à la citadelle que le 6 novembre, épuisés de fatigue, rassasiés de carnage et de rapines. Les pertes produites par le pillage montaient à plus de 2 millions d'écus d'or (1), et à une somme équivalente en bijoux, en vaisselle d'or et d'argent et en marchandises précieuses.

Cet horrible attentat, exécuté au nom de Philippe II, ne pouvait avoir que des conséquences désastreuses pour

(1) L'écu d'or ou réal de Charles V était taillé sur 46 au marc, et valait environ 4 florins et demi. Le prix du marc d'or était de 200 florins ou de 428 francs.

la politique royale. Désormais la domination espagnole était odieuse à tous, même à ceux qui étaient restés fidèles jusqu'en ce moment à la cause de la légitimité. Les états des provinces belgiques, à l'exception du Luxembourg, se mirent aussitôt en rapport avec le prince d'Orange, et envoyèrent des députés en Flandre, où l'on attendait les délégués des états de Hollande et de Zélande. Ils y conclurent la fameuse *Pacification de Gand,* qui avait pour but d'assurer, par une fédération entre le Nord et le Midi, le rétablissement des anciennes libertés du pays, l'expulsion des troupes étrangères, et la fin des persécutions religieuses.

Tandis qu'on célébrait avec joie ce grand événement, un nouveau gouverneur, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, était arrivé à Luxembourg. Les forces dont il disposait étant peu considérables, il se montrait plein de condescendance envers les états, et s'en fit reconnaître, en accédant au renvoi des soldats étrangers, ainsi qu'aux clauses de la pacification de Gand. Les Espagnols, obéissant à ses ordres, évacuèrent la citadelle d'Anvers le 26 mars 1577, et la remirent au duc d'Aerschot. Ces démonstrations n'étaient rien moins que sincères, et tandis qu'il cherchait à inspirer une fausse sécurité à ses adversaires, il attendait de puissants secours de France et d'Allemagne. Voulant s'assurer la possession de quelques places fortes, comme base de ses opérations, il s'empara par surprise du château de Namur, tandis que ses agents

parmi lesquels se trouvaient Louis de Blois, seigneur de Treslong, et les colonels Frondsberg et Fugger, prenaient les mesures nécessaires pour le rendre maître d'Anvers, en l'absence du duc d'Aerschot. Les intrigues de ces derniers eussent probablement été couronnées de succès, si des lettres interceptées à Bordeaux n'en avaient révélé le mystère. Treslong fut arrêté par ses propres soldats, le 1er août 1577, et le baron de Liedekerke prit possession du château au nom des états.

Ce coup de main produisit une vive émotion parmi la garnison allemande de la ville, où don Juan comptait de nombreux partisans. Ceux-ci, entraînant leurs compagnons d'armes, les réunirent sur la place de Meir où tous se hâtèrent d'élever des barricades, en criant à la trahison. Les bourgeois, effrayés, cherchaient à obtenir leur départ à prix d'argent, lorsqu'une escadre de navires zélandais, toutes voiles déployées, se présenta au tournant du fleuve, en face de la Nouvelle-Ville. L'amiral de Haultain, informé de ce qui se passait, venait prêter son appui aux habitants, et les aider à se soustraire aux exigences des mercenaires de l'Espagne. Quelques décharges d'artilleries, lancées vers la Nouvelle-Ville, portèrent le trouble dans les rangs des séditieux, qui se précipitèrent vers la porte de Slyk, fuyant la vengeance des Gueux de mer. Les Anversois, après dix ans d'oppression, recouvraient leur indépendance et leurs libertés. Quelques jours après, le 24 août, le Large-Conseil, avec l'autorisation des

états, décrétait la démolition de la partie de la citadelle dirigée vers la ville, et qui n'était point nécessaire à sa défense. Cette œuvre de destruction fut exécutée par une foule enthousiaste, à laquelle se mêlaient joyeusement des gens de tous rangs, également désireux d'arracher une pierre ou de porter un coup de pioche à ces fortes murailles, à l'abri desquelles le duc d'Albe avait cru pouvoir élever un monument durable à sa gloire.

L'exécution ferme et loyale du traité de Gand, en resserrant les liens qui rattachaient entre elles les diverses provinces des Pays-Bas, pouvait seule assurer le maintien de leur autonomie, et l'établir sur une base solide. De nombreuses causes de dissentiment tendaient malheureusement à neutraliser les bons effets de la *pacification*. La haute noblesse et le clergé étaient hostiles à Guillaume d'Orange, l'une par jalousie, l'autre à cause de la conversion du prince au luthérianisme. Ces deux factions, trop faibles pour résister isolément à l'élan qui portait le peuple vers le véritable chef de la révolution, s'unirent pour offrir le gouvernement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe.

L'archiduc venait à peine d'arriver en Belgique, que don Juan prenait l'offensive et battait l'armée des états à Gembloux, sans retirer néanmoins de grands avantages de ce triomphe stérile. Paralysé dans ses projets par la difficulté de se créer des ressources suffisantes pour continuer vigoureusement la guerre, il expira peu de temps

après à Namur, avec le chagrin d'avoir perdu, en quelques mois, toute la popularité que la glorieuse victoire de Lépante avait jadis attachée à son nom.

Il n'entre pas dans notre plan d'écrire l'histoire des provinces belges au seizième siècle. Nous nous bornerons à en indiquer quelques points saillants, nécessaires à l'exposition de notre sujet. La ville d'Anvers, défendue par de solides remparts, et que le voisinage de l'Escaut permettait de ravitailler sans difficultés, devenait, après la défaite de Gembloux, le dernier boulevard des libertés nationales. L'archiduc Mathias, que sa jeunesse et son inexpérience rendaient incapable de jouer un rôle politique, s'y était retiré avec les membres des états. Le prince d'Orange se trouvait au milieu d'eux, travaillant vainement à opérer un rapprochement entre les partis, toujours divisés sur la question religieuse. Une faction puissante, désespérant désormais de combattre la prépondérance de Guillaume de Nassau par celle de Mathias, commençait à tourner ses vœux vers le duc d'Alençon, fils de Catherine de Médicis, et le pressait de se rendre dans les Pays-Bas.

Tandis que la discorde régnait parmi les défenseurs de cette malheureuse contrée, l'armée espagnole, dont le chiffre s'accroissait rapidement, acquérait plus de force et de cohésion sous le commandement d'Alexandre Farnèse, prince de Parme. Le nouveau gouverneur général, aussi habile diplomate qu'excellent tac-

ticien, s'affermissait de plus en plus dans les districts wallons.

La situation des affaires, d'abord douteuse et incertaine, se dessine bientôt d'une manière plus nette. De grands changements, destinés à devenir perpétuels modifiaient insensiblement la condition intérieure du pays, et nous les trouvons accomplis en 1581. Le prince d'Orange, désirant mettre les villes du nord à l'abri de la désorganisation qui affaiblissait la résistance des populations belges, leur avait fait conclure la célèbre *Union d'Utrecht*, suivie bientôt d'une déclaration d'indépendance, basée sur la déchéance de Philippe II. Les cités flamandes, après de longues négociations avec le duc d'Alençon, connu plus tard sous le nom de duc d'Anjou, avaient fini par accepter ses offres, et l'attendaient d'un moment à l'autre.

Le 10 février 1582, quinze grands vaisseaux jetèrent l'ancre à Flessingue. Le duc d'Anjou, suivi du comte de Leicester, des lords Hunsdon, Willougby, Sheffield et Howard, de sir Philippe Sidney et de plusieurs autres seigneurs, débarqua aussitôt. Il fut reçu à son arrivée par le prince d'Orange, accompagné d'une nombreuse députation des états généraux. Accueilli brillamment par les habitants de l'île de Walcheren, le duc visita Middelbourg, et remit à la voile quelques jours après, pour Anvers.

Une flotte de cinquante-quatre navires, décorés de dra-

peaux et de banderolles, le transporta, ainsi que les seigneurs et les députés des états, jusqu'à la grande métropole commerciale. Il prit terre à quelque distance de la ville, un antique usage lui en défendant l'entrée avant qu'il n'eût contracté l'engagement de respecter les priviléges de ses nouveaux sujets.

Le fleuve, rempli de bâtiments de tous genres, pavoisés de vives couleurs, présentait un magnifique coup d'œil. On avait construit sur ses rives, où se pressaient des milliers de spectateurs, une vaste plate-forme, au centre de laquelle s'élevait un trône, recouvert de velours brodé d'or. Vingt mille hommes de troupe bourgeoise, revêtus de somptueux costumes, entouraient cette estrade, sur laquelle prirent place le duc d'Anjou, le prince d'Orange, les principaux membres des états du Brabant, et d'autres grands personnages. Le duc y jura de respecter la constitution du pays, et y reçut le serment du pensionnaire d'Anvers et des magistrats de la ville. Les trompettes sonnaient joyeusement, des hérauts jetaient de la monnaie d'or et d'argent à la foule, et celle-ci répondait à ces largesses par des vivats et des chants de fête.

François d'Anjou, en succédant à l'archiduc Mathias, ne devait pas jouir d'une autorité plus étendue. Il avait accepté toutes les anciennes chartes, et se trouvait, en réalité, à la tête d'un gouvernement républicain. Une partie de la population l'avait même accueilli avec la plus grande méfiance, et le lui témoigna en le soupçonnant

injustement, un mois plus tard, d'avoir armé la main de l'Espagnol Jauregui pour attenter aux jours du prince d'Orange. Ce dernier, malgré les intrigues qui se croisaient autour de lui, était toujours le véritable chef de la révolution.

Dans l'intervalle, les opérations militaires s'étaient ralenties dans les Pays-Bas. Le prince de Parme avait cependant transporté son camp sur les bords de l'Escaut, et s'était emparé d'Audenarde au commencement du printemps. Le duc d'Anjou, de son côté, ne se pressait pas d'entrer en campagne. Il se plaignait des entraves imposées à son pouvoir, de l'insolence des états et des tracasseries qui lui étaient suscitées par le grand conseil. Cédant aux excitations de son entourage, il finit par se persuader qu'il aurait bientôt raison de toutes ces résistances, s'il parvenait à se rendre maître de quelques places de guerre, et particulièrement d'Anvers, alors la métropole politique des provinces belges. S'étant arrêté à ce plan, il ordonna à tous les commandants des garnisons françaises de se mettre en possession, par force ou par ruse, des villes qu'ils occupaient, et réserva pour lui-même la réduction d'Anvers.

De nouvelles scènes de violence et de carnage allaient se passer sur les rives de l'Escaut, et l'opinion publique y était préparée dès le commencement de l'année 1583, malgré le secret dont les conspirateurs avaient entouré leurs délibérations.

Le 17 janvier, vers une heure de l'après-midi, le duc monta à cheval, et, s'étant mis à la tête de ses gardes et de quelques cavaliers, marcha vers la porte de Kipdorp.

Cette porte donnait sur la route de Borgherhout, où se trouvait le camp français. Le duc venait de la traverser, lorsqu'un de ses gentilshommes, le comte de Rochepot, s'arrêta tout à coup en prétendant s'être blessé à la jambe. L'officier qui commandait le corps-de-garde s'étant approché à ces mots, fut frappé d'un coup d'épée, tandis que les assaillants se ruaient sur les hommes du poste et les mettaient en fuite. Le duc, se haussant sur ses étriers, éleva la voix au sein du tumulte : Marchez, marchez, mes amis ! cria-t-il à ceux qui l'entouraient, et ne pillez point ! Puis il partit au galop vers Borgerhout.

L'armée française, composée de 17 enseignes d'infanterie et de quelques piquiers à cheval, s'avançait en même temps vers la ville. Tous y pénétrèrent sans difficulté; puis se divisant en plusieurs détachements, longèrent les remparts en se dirigeant vers la porte Rouge et celle de l'Empereur, ou se mirent à courir vers la place de Meir. On entendait partout leurs cris de ralliement : Ville gagnée, ville gagnée ! Vive la Messe ! Tue, tue, tue !

Les circonstances étaient favorables aux Français, car les rues étaient presque désertes, et leur attaque avait été si soudaine et si brusque, que son succès paraissait assuré. Bientôt cependant ils rencontrèrent quelque résistance,

et le son lugubre du tocsin commença à se mêler aux décharges de mousqueterie. La lutte, d'abord confuse et inégale, devint bientôt plus vive et plus acharnée. Partout les bourgeois couraient aux armes. Des barricades se dressaient devant les soldats, dont les rangs s'éclaircissaient peu à peu, tandis que ceux de leurs ennemis s'accroissaient rapidement. La population anversoise, secouant sa première stupeur, se levait en masse, frémissante d'indignation et de colère, et combattait pour ses foyers. Les étrangers, se voyant arrêtés dans leur premier élan, plièrent à leur tour, essayèrent de battre en retraite, puis, débordés par la foule, menacés de toutes parts, prirent la fuite dans le plus grand désordre. Une seule issue leur était ouverte, la porte de Kipdorp, et tous s'y précipitèrent à la fois. Cet étroit passage fut bientôt bloqué, et un grand nombre de personnes y perdirent la vie. Quinze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvait Fervaques, évêque de Coutances, et plusieurs seigneurs de haut lignage, restèrent entre les mains des bourgeois.

Le duc d'Anjou, qui se tenait hors des murs, assista au dernier acte de ce drame sanglant. Consterné de l'échec éprouvé par les siens, il se retira vers Termonde, tandis que les Malinois, enfonçant les digues de la Dyle, noyaient une partie de son armée dans les grandes plaines qui s'étendent entre Anvers et Malines.

---

# CHAPITRE X

---

La ville d'Anvers menacée par le prince de Parme. — Préparatifs de siége. — Travaux de défensé faits par les Anversois. — Premières hostilités. — Prise de Liefkenshoek. — Les Espagnols repoussés devant Lillo. — Construction d'un pont sur l'Escaut. — Succès de l'armée royale. — La digue du Blauw-Garen. — Détails au sujet des ouvrages exécutés par les Espagnols. — La flotte zélandaise à Liefkenshoek. — Les brûlots de Frédéric Giambelli. — Combats sur les bords du fleuve.

Douze années de guerre, pleines de calamités et de désastres, avaient passé sur les Pays-Bas, lorsque le prince de Parme, dont l'autorité était désormais reconnue dans la plupart des provinces wallonnes, résolut de transporter le théâtre de la lutte sur les bords de l'Escaut. La soumission du Brabant dépendait, en effet, de la conquête d'Anvers. Le gouvernement national y déployait sa bannière, et les ennemis de Philippe II en avaient fait l'entrepôt des villes insurgées. Il fallait à tout prix réduire cette turbulente commune, comprimer sa nombreuse population, et lui faire abjurer, le fer à la main, ses opinions hétérodoxes et ses tendances républicaines.

L'entreprise présentait de sérieuses difficultés, car, dès cette époque, Anvers était une place forte de premier ordre. Défendue, d'un côté, par de hautes murailles et des fossés profonds, elle était protégée, de l'autre, par les eaux larges et rapides de l'Escaut. Le prince ne pouvait espérer s'en rendre maître qu'en lui coupant toute communication avec la Zélande, et il n'avait point de flotte à opposer à celle des confédérés. Les Anversois, dirigés par Marnix de Sainte-Aldegonde, travaillaient activement à augmenter leurs moyens de résistance. Ils avaient établi des batteries à Lillo, sur la rive droite du fleuve, à trois lieues au dessous de leur cité, et commençaient à élever, sur la rive opposée, le fort de Liefkenshoek.

Alexandre Farnèse était décidé à se rendre maître de ces deux positions, si importantes au point de vue stratégique. Resserrant peu à peu ses divers corps d'armée autour de la ville, il établit son quartier général à Beveren, tandis que deux de ses lieutenants, Mansfelt et Mondragon, traversaient l'Escaut et plaçaient leur camp près de Stabroek, afin d'arrêter les convois venant de ce côté. Le marquis de Roubaix était chargé de diriger l'attaque sur Liefkenshoek, et il la conduisit avec un tel succès, qu'il ne tarda pas à s'en emparer. Sa victoire marquait une date néfaste pour le pays : le même jour, le prince d'Orange tombait à Delft sous les coups d'un obscur assassin, dont Philippe II allait anoblir les descendants.

Les Espagnols, triomphants à Liefkenshoek, rencon-

trèrent plus d'opposition de l'autre côté du fleuve. La garnison de Lillo, mieux préparée au combat, repoussa bravement les assiégeants, fit quelques vaillantes sorties, et, secondée par l'habileté de ses artilleurs, ruina tous les travaux de l'ennemi. Une inondation, occasionnée par l'ouverture des écluses, força enfin celui-ci à se retirer, avec une perte de 2,000 hommes.

Le prince de Parme, sans se laisser décourager par cet échec, changea de tactique, et conçut l'idée de fermer l'Escaut à l'aide d'un pont, construit de manière à braver toute attaque : projet gigantesque, qui fut d'abord traité de chimérique par les officiers les plus expérimentés. Il leur semblait impossible de maîtriser un fleuve dont la largeur était évaluée à 2,400 pieds, et qui subissait l'action puissante des marées. Le transport des matériaux nécessaires à une telle entreprise présentait, d'ailleurs, des difficultés réelles, encore augmentées par le dangereux voisinage de la flotte zélandaise.

Ces critiques n'arrêtèrent pas le général espagnol, qui donna l'ordre aux ingénieurs Barocci, Platon et Soete, de se mettre à l'œuvre.

Ils construisirent d'abord deux forts à la hauteur de Calloo et d'Ordam, l'un sur la rive flamande, l'autre sur la rive brabançonne. Le premier reçut le nom de fort Sainte-Marie, et fut armé de quinze canons; le second, appelé fort Saint-Philippe, était moins considérable et ne portait que douze pièces d'artillerie.

Sur ces entrefaites, l'armée royale soumettait le pays environnant. Elle s'emparait du Doel, le 11 juillet, et s'établissait, le 15, à Zwyndrecht, occupant à peu de temps de là Oorderen et le *Boerenschans*. La prise de Vilvorde la rendit maîtresse de la navigation entre Bruxelles et Anvers, et celle de Termonde interrompit toute communication entre cette dernière ville et Gand.

Les Anversois qui recevaient des approvisionnements considérables de la Zélande, n'attachaient qu'une médiocre importance à ces manœuvres, et ne croyaient point avoir jamais à souffrir de la disette. Marnix de Sainte-Aldegonde leur avait vainement conseillé de percer la digue de *Blauw Garen*, entre Santvliet et Lillo, afin d'attirer sur les terres voisines les eaux de l'Escaut oriental, et d'ouvrir, par ce moyen, une nouvelle route aux convois maritimes, dans le cas où les Espagnols parviendraient à bloquer le fleuve : l'opposition de la corporation des bouchers, qui refusaient de laisser inonder certaines prairies servant de parc au bétail, avait fait rejeter ce projet, dont l'exécution eût causé les plus grands embarras aux assiégeants.

Ceux-ci, après s'être fortifiés à Calloo et à Oordam, avaient formé, en partant de ces deux points opposés, une estacade dans le fleuve, et la prolongeaient aussi loin que le permettaient la profondeur des eaux et la violence du courant. Un espace de six cents pas restait ouvert entre les deux jetées, et rendait le blocus incomplet. Il fut

fermé à l'aide de trente-deux gros bateaux, de soixante-six pieds de long sur vingt de large, reliés les uns aux autres par de fortes chaînes, et placés à la distance de vingt-deux pieds l'un de l'autre, afin de ne pas offrir trop de résistance aux vagues. Chacun de ces bateaux était fixé par deux bonnes ancres, portait un équipage de trente-quatre hommes, et était armé, à la poupe et à la proue, d'une pièce de canon. Ils furent recouverts d'un tablier de planches, garni de parapets semblables à ceux des estacades.

Le prince de Parme, après avoir fait élever ce remarquable ouvrage, s'appliqua à le perfectionner. Comme on prévoyait que les ennemis dirigeraient tous leurs efforts vers le milieu du pont, moins bien défendu que ses extrémités, il fit placer au centre de l'Escaut un certain nombre d'embarcations, attachées trois à trois par des mâts hérissés de pointes de fer, présentant aux assaillants un rempart formidable. Quarante vaisseaux de guerre, rangés sur les deux rives, étaient destinés à protéger l'ensemble des travaux.

Ces opérations furent terminées le 27 février 1585, après sept mois de siége. Un découragement profond avait remplacé, à Anvers, la confiance qu'on y montrait au commencement de la campagne. Déjà Bruxelles avait ouvert ses portes aux Espagnols, et, parmi les villes de l'intérieur du pays, Malines était la seule qui ne se fût pas encore soumise à leur autorité. Marnix, effrayé des progrès de ses

adversaires, comprit qu'il ne lui restait plus qu'une ressources, celle de rétablir à quelque prix que ce fût la libre navigation du fleuve.

Les états de Zélande ordonnaient, vers le même temps, à l'amiral de Treslong de se porter au secours des assiégés. Celui-ci tardant à obéir, on l'accusa de trahison, et le comte Justin de Nassau lui fut donné pour successeur. La flotte hollandaise, mettant enfin à la voile, arriva devant Liefkenshoek — où quelques vaisseaux de Lillo vinrent la rejoindre — et elle canonna le fort avec tant de vigueur, qu'elle ne tarda pas à l'emporter d'assaut. L'île de Doel fut aussitôt occupée par les confédérés.

Cet exploit eût été décisif, si le défaut d'entente préalable avec les Anversois n'en avait paralysé l'effet. Ces derniers, adoptant les plans d'un ingénieur italien, nommé Frédéric Giambelli, espéraient détruire le barrage espagnol à l'aide de brûlots. Deux vaisseaux, la *Fortune* et l'*Espérance* furent consacrés à cet usage. On les remplit de quelques milliers de livres de poudre, qu'on recouvrit ensuite de grandes dalles, enlevées aux cimetières ou au pavement des églises. Ils devaient être précédés par quarante bateaux plats, chargés de matières inflammables, et destinés à détourner l'attention de l'ennemi, en lui faisant supposer que les assiégés n'avaient d'autre intention que de mettre le feu à ses ouvrages.

Les préparatifs de l'expédition étant achevés, la flottille descendit lentement l'Escaut, durant la nuit du 4 au

5 avril, sous la conduite de l'amiral anversois Jacob Jacobszoon. A l'aspect de ces barques enflammées que le vent et la marée poussaient vers Calloo, l'alarme se mit dans le camp du prince de Parme. Aux lueurs sinistres qui brillaient sur les vagues, illuminant au loin le fleuve, on pouvait apercevoir le pont espagnol, rempli de gens armés, accourant au combat. Une vive anxiété, que la grandeur imposante de cette scène extraordinaire rendait plus profonde, faisait battre tous les cœurs. Le prince, entouré de quelques-uns de ses officiers, était venu prendre sa place dans les rangs.

La flottille anversoise approchait. Elle n'était plus qu'à deux mille pas du barrage, lorsque ceux qui la conduisaient allumèrent les mêches, placèrent les deux brûlots au milieu du courant, abandonnèrent les autres embarcations, et se hâtèrent de rentrer au port.

L'absence de direction livrait l'armement aux caprices des flots. Quelques barques, entraînées à la dérive, allèrent échouer, incendiées, sur les rives; d'autres se brisèrent contre les poutres flottantes qui entouraient les ouvrages espagnols. Le premier des grands brûlots, la *Fortune,* fut jeté par un coup de vent sur la côte de Flandre, et y fit explosion. L'autre alla plus loin, rompit les premiers obstacles, s'élança avec violence contre le pont, et causa aux Espagnols une frayeur réelle, car les flammes qui en jaillissaient menaçaient le pilotis.

Tandis que les soldats se penchent sur les parapets,

cherchant à écarter, à l'aide de longues perches, cette sinistre machine, un jeune enseigne, apercevant le prince de Parme dans la foule, s'élance au devant de lui et le conjure de se retirer. Ne réussissant pas à se faire écouter, il se précipite à ses genoux, le supplie de ne pas s'exposer plus longtemps à d'inutiles dangers, et, le saisissant par un pan de son habit, cherche à l'entraîner vers le rivage.

Le prince, vaincu par l'insistance passionnée de cet homme, venait à peine de se retirer, accompagné de deux personnes de sa suite, lorsqu'un fracas épouvantable retentit tout à coup derrière lui, et le renversa sans connaissance au seuil du fort Sainte-Marie. Le brûlot venait d'éclater, soulevant autour de lui des vagues immenses, et détruisant la majeure partie de l'estacade gauche, ainsi qu'une partie du pont de bateaux, dont les débris furent lancés dans toutes les directions. Cinq cents hommes périrent dans cette terrible explosion, dont la secousse se fit sentir à trois lieues à la ronde.

L'armée espagnole se trouvait en ce moment dans la position la plus dangereuse, car l'étendue du désastre qu'elle venait de subir et la rapidité avec laquelle il s'était accompli, avaient énervé tous les courages. Le pont était rompu, et rien ne pouvait empêcher la flotte de Zélande de le traverser à pleines voiles. Quelques galères anversoises appareillèrent, au bruit de l'explosion, dans le but

de porter à leurs alliés le signal de l'attaque, mais elles n'osèrent approcher du barrage, et revinrent avec la nouvelle qu'il n'avait subi aucune altération. Les Zélandais, qui craignaient d'aventurer leurs navires à proximité des batteries espagnoles, et ne voulaient point courir le risque de diminuer leurs propres moyens de défense au profit des Anversois, dont ils escomptaient déjà la succession commerciale, ne bougèrent point.

Tandis que les assiégés laissaient échapper l'occasion de vaincre leurs adversaires, le camp espagnol se remplissait de bruit et de mouvement. Le prince de Parme, mettant lui-même la main á l'œuvre, encourageait ses soldats à relever, en toute diligence, les débris du pont, et à masquer les effets du terrible choc qu'il avait subi. Un batelier de Lillo, se glissant entre les travailleurs, apporta enfin à Anvers des informations précises sur le désastre qui avait frappé l'armée royaliste, mais déjà celle-ci y avait remédié, et commandait de ses canons le cours du fleuve.

D'autres tentatives du même genre, renouvelées à diverses reprises, ne furent pas plus heureuses. Les défenseurs d'Anvers n'avaient plus qu'un parti à prendre, celui de s'emparer de la digue de Cauwenstein, ou du moins de la percer, afin d'inonder le pays jusqu'à Berg-op-Zoom, et de rétablir, par ce moyen, les communications interrompues. Farnèse avait prévu ce mouvement, et pour le faire échouer, avait fait bâtir les forts de Sainte-Croix, de

Saint-Jacques, de Saint-Georges, de la Palissade et de Stabroek. Le comte de Mansfelt était campé près de ce dernier, et entretenait, par la digne, des communications avec les gardiens du pont, et le quartier général de Beveren.

Ce fut sur ce sol marécageux, qu'il s'agissait de plonger sous les flots, que Marnix de Sainte-Aldegonde se décida à livrer une nouvelle bataille à l'ennemi. Trois fanaux, allumés sur l'une des tours d'Anvers, devaient annoncer aux Zélandais le départ de la flotte anversoise, et le commencement du combat. Après de nombreuses alertes, ayant pour objet de fatiguer l'armée espagnole, les marins du comte de Holenhohe, par une nuit sombre et brumeuse, virent enfin briller les signaux convenus. Cinq cents hommes furent détachés aussitôt vers la digue, et repoussèrent les troupes royales, auxquelles ils firent subir des pertes considérables. La garnison des forts voisins, accourant au bruit de la lutte, les arrêta dans leur retraite, et força les assaillants à reculer à leur tour. Les Zélandais, ne se voyant point secourus par les Anversois, se replièrent en désordre, et abandonnèrent enfin, après une vaillante résistance, le terrain qu'ils venaient de conquérir. On les poursuivit jusqu'à leurs vaisseaux, où ils eurent à peine le temps de se rembarquer.

Une seconde attaque, mieux concertée et plus régulière, fut aussitôt projetée. Elle fut fixée au 16 mai 1585, et nul moyen ne fut négligé pour en assurer le succès. Les

flottes de Hollande et de Zélande, unies à celle d'Anvers, formant un total de deux cents vaisseaux, reçurent l'ordre d'assaillir en même temps la contre-digue de Cauwenstein, tandis que Giambelli, à l'aide de ses brûlots, opérerait une diversion sur l'Escaut.

Ce combat devait être décisif. Les confédérés se mirent en mouvement, au jour indiqué, et débarquèrent presque en même temps sur un point situé à égale distance des deux forts de Saint-Georges et de la Palissade. Ils s'y retranchèrent aussitôt, sous les yeux de l'ennemi, à l'aide des matériaux qu'ils avaient apportés avec eux, tandis que leurs pionniers, pleins de zèle et d'ardeur, commençaient la démolition de la digue. La flotte était munie d'une artillerie considérable, et les protégeait contre les Espagnols. Ceux-ci sortirent cependant de leurs redoutes, et, tandis que les canons du fort Saint-Georges ouvraient le feu contre les navires confédérés, ils se ruèrent sur leurs adversaires. Une mêlée furieuse s'engagea sur cet étroit terrain, battu par les vagues, où allaient se dénouer les destinées d'une grande et belle ville commerciale. On combattit corps à corps, sur les deux versants et au pied de la digue, avec un indicible acharnement. Marnix donnait l'exemple aux siens, et déployait un courage et une valeur que les écrivains catholiques eux-mêmes ont loué. Après une lutte prolongée, les Espagnols, ayant perdu la plupart de leurs officiers, commencèrent leur retraite, et se replièrent vers les forts.

Leur départ excita un vif enthousiasme parmi les confédérés, qui ne doutèrent plus du succès de leur entreprise. La rupture de la digue exigeant un assez long travail, ils commencèrent à décharger les bateaux hollandais, sans attendre que le passage fût navigable, et à en transporter la cargaison jusqu'aux barques anversoises. Marnix de Sainte-Aldegonde, accompagné du comte de Hohenlohe, monta bientôt à bord d'une de ces barques, et cingla en triomphe vers la ville, où il fut reçu au son des clocles, et au bruit des salves d'artillerie.

Tandis qu'on se réjouissait à Anvers de ce brusque revirement de fortune, le prince de Parme s'apprêtait à faire un effort suprême pour relever l'honneur de ses armes. Réunissant à la hâte deux cents hommes d'élite, il accourt vers le *Cauwenstein*, rétablit l'ordre parmi ses troupes, fait bombarder l'escadre ennemie, et renouvelle le combat. Il fut des plus meurtriers, car des renforts arrivaient successivement aux deux partis, qui se disputaient avec fureur chaque pouce de terrain. Les confédérés, groupés autour de la batterie qu'ils venaient d'établir sur la digue, repoussèrent cinq fois les bataillons italiens, espagnols et wallons qui cherchaient à les en déloger. Accablés de fatigue, entourés de morts et de blessés, ils résistaient encore, lorsqu'ils s'aperçurent tout à coup que leurs vaisseaux mettaient à la voile et gagnaient le large, dans la crainte de tomber entre les mains des soldats du prince à la marée descendante.

Ce fut le signal d'une déroute complète. Bientôt la digue fut perdue, ainsi que le fort du *Boerenschans*. Les Anversois n'avaient plus désormais aucun espoir d'être secourus par leurs alliés.

Il ne leur restait plus qu'à se soumettre. Leurs magistrats, obéissant à l'influence de Marnix de Sainte-Aldegonde, cherchèrent d'abord à prolonger le siége, mais les clameurs d'un peuple affamé triomphèrent de leur résolution. Le Large-Conseil, convoqué le 8 juillet, décida qu'on enverrait des députés au prince de Parme pour traiter de la paix. Après différentes entrevues, les négociations aboutirent à un accord, qui replaça Anvers sous l'autorité de Philippe II.

Les conditions du traité de capitulation, acceptées définitivement vers la fin du mois d'août 1585, étaient favorables aux assiégés. Une amnistie générale et sans réserves était accordée aux habitants, et ceux d'entre eux qui ne voulaient point renoncer aux doctrines de l'Église réformée obtinrent la permission de ne quitter la ville qu'après un délai assez long, afin de mettre ordre à leurs affaires. Tous les anciens priviléges concédés jadis aux Anversois devaient leur être rendus, et le vainqueur s'engagea à respecter les conventions commerciales conclues autrefois avec le saint-empire et d'autres contrées.

Quelques jours plus tard, les défenseurs de la cité sortaient de ses portes, avec armes et bagages, sous la

conduite de leur brave chef, Marnix de Sainte-Aldegonde, pour se rendre à Lillo et à Berg-op-Zoom. Le drapeau espagnol flottait sur l'ancienne capitale du marquisat, décorée avec luxe pour la réception triomphante du prince de Parme.

---

# CHAPITRE XI

Blocus de l'Escaut par les Zélandais. — Décadence du commerce anversois. — Réédification de la citadelle d'Anvers. — Armements militaires dans l'Escaut. — Situation déplorable des états belges. — Avénement d'Albert et d'Isabelle. — Interdictions commerciales. — Luttes navales dans l'Escaut. — Revirements politiques. — Projet de jonction de l'Escaut et du Rhin. — Continuation de la guerre. — Le traité de Munster. — Ses conséquences. — Navigation sur l'Escaut dans le Hainaut. — Nouveaux démêlés. — Crue extraordinaire du fleuve. — Règne de Louis XIV. — Confirmation de la fermeture de l'Escaut.

La reddition d'Anvers, en enlevant aux réformés tout espoir de s'affermir en Belgique, ne leur laissait d'autre alternative que d'abandonner ce pays, pour consacrer toute leur énergie à la défense de la Hollande. Ils s'attachèrent particulièrement à resserrer le blocus de l'Escaut, afin de protéger le territoire zélandais, et d'empêcher l'ennemi de profiter des immenses ressources du négoce anversois.

Les Espagnols n'essayèrent point, en ce moment, de leur disputer la possession du fleuve. Philippe II désirait l'affaiblissement d'Anvers, dont l'importance croissante constituait un danger pour son autorité. On peut se faire une idée des pertes immenses que cette riche commune eut à subir, en étudiant les progrès de l'industrie, à cette

époque, dans les Pays-Bas septentrionaux et en Angleterre. Les villes de Middelbourg, d'Amsterdam, de Rotterdam et de Londres, furent bientôt peuplées de Belges, que les malheurs de la guerre et les persécutions religieuses chassaient de leur patrie. Ils y introduisirent la fabrication des serges, des damas et d'une foule de riches étoffes. Des toiles flamandes se débitaient à Harlem, et presque tous nos marins allèrent rejoindre les confédérés.

Le 9 novembre 1585, huit ans après la démolition de la citadelle d'Anvers, on commença à la reconstruire. La ville dut en supporter les frais, qui s'élevèrent à la somme de 70,000 florins. On imposa ensuite aux Anversois le rétablissement des digues qu'ils avaient percées durant le siége. Cette mesure ne fut point néanmoins suivie d'exécution, car les polders demeurèrent encore inondés pendant plusieurs années.

La guerre se prolongeait entre l'Espagne, les Provinces-Unies et la Grande Bretagne. Alexandre Farnèse, informé par Philippe II, qu'une flotte considérable, l'*Invincible Armada*, allait être envoyée sur les côtes d'Angleterre, où les Espagnols se proposaient de débarquer, rassembla quelques navires dans l'Escaut, afin d'appuyer cette expédition. Trois vaisseaux, armés de huit cents tonneaux, parfaitement construits, stationnaient devant Anvers. Il s'y trouvait, en outre, onze bâtiments de trois à quatre cents tonneaux, huit embarcations plus légères, de quarante à cinquante tonneaux, et vingt-six barques, consa-

crées au transport des vivres et des munitions destinés aux troupes. D'autres villes riveraines, telles que Termonde et Gand, avaient également été appelées à fournir des bateaux de charge.

L'*Armada* parut dans la Manche en juillet 1588, et y éprouva une défaite complète. Tandis que les grands vaisseaux qui la composaient, constamment poursuivis durant leur marche, semaient de leurs débris les côtes d'Angleterre et d'Irlande, l'armée de Farnèse condamnée à l'inaction, se trouvait bloquée dans nos ports. La flottille anversoise ne quitta point l'Escaut, entièrement abandonné par ceux qui y avaient entretenu si longtemps le mouvement et l'animation.

Alexandre Farnèse mourut à Arras le 3 décembre 1592, après avoir fait d'inutiles tentatives pour réduire la Gueldre, défendue par Maurice de Nassau.

La misère faisait des progrès effrayants dans les provinces belges, amenant à sa suite l'abaissement de l'esprit public. Vaincus et humiliés, les Anversois n'en firent pas moins une entrée solennelle à l'archiduc Ernest, successeur du duc de Parme. L'émigration avait épuisé les forces vives de la nation, la livrant, passive et inerte, à l'influence étrangère.

Cette situation se maintint jusqu'en 1598. Tous les projets de Philippe II avaient successivement échoué. Son trésor était vide, sa marine anéantie, tandis que la puissance de ses adversaires n'avait fait qu'acquérir plus

de développement. Les Hollandais, abandonnant le port de Lisbonne, d'où il les avait exclus, allaient chercher jusqu'aux Indes les produits de l'Orient, et y fondaient un empire, sur les ruines de celui des Portugais; la France se relevait sous l'administration habile de Henri IV; les officiers de la reine Élisabeth, dont le triomphe était désormais assuré, poursuivaient leurs victoires sur toutes les mers. Quelques succès inespérés ayant rétabli un moment le prestige de l'Espagne, le roi en profita pour traiter avec la France, en érigeant les Pays-Bas en souveraineté indépendante. Il les destinait à sa fille, l'infante Isabelle, dont il accorda la main à l'archiduc Albert d'Autriche.

Ce mariage, frappé de stérilité, n'assurait point l'autonomie de la Belgique, qui devait retourner à ses anciens possesseurs dans le cas où l'infante décéderait sans héritiers. On en reçut néanmoins la nouvelle avec joie, tout changement paraissant préférable à l'état de prostration qui pesait si lourdement sur le pays.

Les premiers actes de l'infante Isabelle, imposés par l'Espagne, n'annonçaient point une rénovation commerciale. On avait publié sous son nom, en février 1599, une défense générale d'exporter ou d'importer, directement ou indirectement, des marchandises vers les provinces rebelles. La cour espagnole, en cédant les anciens États de la maison de Bourgogne, à l'infante, avait interdit à leurs habitants tout négoce avec les Indes. Quelques An-

versois, qui s'étaient associés avec des négociants hollandais pour rouvrir des relations clandestines avec l'Orient, furent condamnés aux galères. D'autres, plus influents et plus riches, s'étant rendus coupables du même délit, ne réussirent à désarmer la rigueur du gouvernement qu'en payant une amende de plus de six cent mille ducats.

Les Hollandais, appuyés par l'Angleterre, n'avaient point déposé les armes, et, peu après l'avénement des archiducs, l'Escaut fut le théâtre de nouveaux combats. Le prince Maurice de Nassau, partant pour la Flandre, débarqua dans le havre de Philippine, sur les rives du fleuve, quelques jours avant la bataille de Nieuport. Il avait laissé en Zélande une cinquantaine de bateaux, chargés de vivres et de bagages, avec ordre de le suivre. Cette flottille, escortée par un navire de guerre, mit à la voile le 25 juin 1600, et, arrivée à la hauteur de Blankenberghe, se vit tout à coup arrêtée par un calme complet. La garnison de l'Écluse, espérant profiter de cette circonstance, se jeta dans quatre galères, vint attaquer le convoi, et s'empara d'un grand nombre des barques qui le composaient. Les soldats, enhardis par ce succès, assaillirent le lendemain une escadre plus considérable, commandée par un amiral, et composée de 12 bâtimenls de guerre et de quatre transports. Cette fois, néanmoins, les marins du Nord eurent leur revanche, et défirent complétement leurs adversaires.

Parmi les bâtiments hollandais qui luttèrent, en cette

occasion, s'en trouvait un appelé la *Galère Noire*, frété par les bourgeois de Dordrecht, et portant dix ou douze canons. Il était commandé par un brave et habile marin, qui avait pour lieutenant un Turc, échappé aux fers de l'Espagne. Ce navire, remontant l'Escaut, captura deux bateaux devant Anvers, durant le mois de novembre, et s'empara de l'amiral de cette ville, qu'il fit prisonnier.

Antoine Spinola, arrivé d'Espagne avec des renforts, tenta vainement, en 1603, de venger l'honneur compromis du pavillon espagnol. Il périt devant l'Écluse, le 26 mai, durant un combat contre les Confédérés, commandés par Juste de Moor.

Une trève de huit mois, conclue entre les belligérants le 13 mars 1607, ne modifia point la situation des affaires. Tandis que l'archiduc accordait aux mariniers de Hollande et de Zélande, demeurant dans les endroits tenus par les rebelles, la permission de trafiquer et de pêcher sur nos côtes, les vaisseaux qui entraient dans l'Escaut pour transporter des marchandises à Anvers, continuaient à être soumis à des droits considérables.

La trève de 1607, prolongée pour douze ans en 1609, venait de prendre fin, lorsque la souveraineté des Pays-Bas fit retour au jeune roi Philippe IV, par le décès de l'archiduc Albert, qui ne laissait point de postérité. Les Hollandais renouvelèrent aussitôt les hostilités, en préparant une expédition contre Anvers. Cette tentative avorta, leur flotte ayant été presque détruite par une tempête,

près de Berg-Op-Zoom. Les troupes de l'infante Isabelle, qui était restée à la tête de l'administration, remportèrent d'abord quelques succès. Il fut un moment question de mettre l'Escaut en communication avec le Rhin, à Rhinsberg, par la construction d'un large canal, ayant son embouchure dans la Meuse, à Venloo, et destiné à être alimenté par les eaux de la Niers. Des travaux de déblais avaient déjà été commencés, lorsque de nouveaux revirements politiques les rendirent inutiles. L'ennemi nous prit Bois-le-Duc en 1628; Maestricht — l'entrée de l'Allemagne, aux Pays-Bas — en 1632. La conquête de Wesel et de Venloo compléta son triomphe, en le rendant maître absolu du cours de la Meuse et du Rhin.

Des négociations de paix s'étant ouvertes en 1632, les Hollandais en profitèrent pour essayer de faire consacrer, par une convention solennelle, leurs droits sur la navigation de l'Escaut. Ils proposèrent « que la rivière, les « canaux du Sas, de Zwin et autres embouchures de mer « y respondans, ne pourroient estre autrement naviguez « et frequentez qu'ils l'avoient esté durant la trefve pré- « cédente. » Les députés belges et espagnols ayant protesté contre cette clause, les Provinces-Unies, qui tenaient bien plus aux rivages de la Flandre qu'aux forteresses des bords de la Meuse, alors assiégées, dirigèrent une escadre vers l'Escaut, sous les ordres du comte Guillaume de Nassau. Celui-ci rencontrant peu de résistance, occupa le fort Philippe, et s'y retrancha solidement. Il y fut bientôt

assiégé, mais une ruse de guerre lui assura la conservation de sa conquête. Tandis que les Espagnols se disposaient à monter à l'assaut, un grand nombre de voiles parurent dans le fleuve, cinglant vers le rivage, au bruit des fanfares. Les assiégeants, ne doutant pas que les Hollandais allaient recevoir des renforts considérables, se retirèrent. Ils apprirent plus tard que la flotte signalée ne se composait que de quelques navires rassemblés dans les environs, et dont le comte de Nassau n'avait à espérer aucun secours.

Hulst fut menacé, à quelque temps de là, par les Confédérés, qui, le 2 juin 1638, s'avancèrent jusqu'à Callo, qu'ils prirent, mais dont ils furent délogés par les troupes de Ferdinand d'Autriche, nommé capitaine général du roi d'Espagne à la mort de l'infante Isabelle, survenue en 1633.

La Belgique, autrefois si industrieuse, n'était plus qu'un vaste champ de bataille. Vainement annonçait-on aux habitants d'Anvers, le 25 octobre 1640, que le roi d'Espagne leur ouvrait le commerce des Indes orientales, nul ne pouvait profiter d'une concession que les armements maritimes de la Hollande rendaient illusoire. L'Escaut, à partir de cette époque, ne tenait plus de place dans nos annales mercantiles, et la paix de Munster, signée en 1648, ne fit qu'établir officiellement sa déchéance.

L'Espagne, en souscrivant ce traité, acceptait sa défaite. Non seulement elle reconnaissait l'indépendance des Pro-

vinces-Unies, mais elle consentait à ce que l'Escaut, le Zwyn et le canal du Sas fussent fermés aux sujets belges. Les Hollandais, en se réservant le libre parcours du fleuve, obtenaient le monopole du commerce des denrées coloniales à Anvers, et dans toutes les localités placées dans le rayon de cette ville.

Là ne s'arrêtaient pas les concessions des ministres de Philippe IV. L'article 15 du même traité soumettait l'entrée et la sortie des navires, fréquentant les ports de Flandre, au même régime fiscal que ceux qui parcouraient l'Escaut. Toute concurrence était désormais impossible : la supériorité hollandaise était assise sur des bases solides et durables.

Les Anversois, dont les espérances avaient été successivement déçues, firent aussitôt des démarches auprès du gouvernement, afin d'obtenir, comme légère compensation à tant de pertes, la libre importation des draps d'Angleterre, moyennant paiement du seul droit de tonlieu. Cette faveur leur fut accordée, mais ils n'en jouirent que peu de temps, car elle fut révoquée dès le 29 août 1650.

La navigation sur l'Escaut, interdite vers le Nord à nos navires, avait encore quelque activité, à cette époque, dans le Hainaut. Une foule de barques, chargées de charbons de terre, remontaient le fleuve et ses affluents, approvisionnant le Cambrésis, la Picardie et l'Artois. Les états du comté venaient de promulguer des règlements relatifs

à ces transports, lorsque la cession de Condé à la France, en 1655, paralysa cette industrie et en arrêta l'extension.

Dans l'intervalle, de grands événements s'accomplissaient en Europe. Le cardinal Mazarin, adoptant la politique de Richelieu, s'entendait avec Cromwell, dont la main venait de signer l'arrêt de mort de Charles Ier, pour porter de nouveaux coups à l'Espagne. Tandis que deux armées ennemies s'avançaient vers Dunkerque, une terrible inondation bouleversait les rives de l'Escaut, envahissait les quais d'Anvers, et se repandait comme un torrent jusqu'à l'église de Notre-Dame. Le nom de ce beau fleuve, jadis si fréquemment répété, ne se mêlait plus qu'au souvenir de désastreuses calamités.

La suprématie française succédait insensiblement à celle de l'Espagne. Au moment où la plupart des États européens étaient affaiblis par des discordes intestines, la France, unie et forte sous le sceptre de Louis XIV, allait entrer avec son jeune et ambitieux monarque, dans la carrière des conquêtes. Philippe IV étant mort en 1667, Louis XIV, alléguant la loi civile des Pays-Bas, prétendit que sa femme, fille aînée du défunt, devait succéder de préférence au fils cadet. Elle avait, il est vrai, renoncé à la succession, mais la dot promise n'avait pas été payée. L'armée française entre en Flandre dans toute la pompe du nouveau règne : Turenne en tête des troupes, puis le roi, les ministres, les dames dans les carosses dorés de la cour. Vauban, à mesure que l'ennemi se retire, s'établit

dans les places et les fortifie. La Flandre fut prise en deux mois, et la Franche-Comté en dix-sept jours.

Un rapprochement s'opéra entre l'Espagne et la Hollande, après la paix d'Aix-la-Chapelle, tandis que l'Angleterre s'unissait plus intimement à la France. Louis XIV, renouvelant les hostilités, fit envahir de nouveau les Pays-Bas, et cent mille hommes se dirigèrent vers les Provinces-Unies, qui n'avaient à leur opposer que cinq mille soldats. Les Hollandais, désespérant un moment du sort de leur république, songèrent d'abord à se réfugier sur les flots, et à aller chercher une patrie dans un autre hémisphère. Ce projet ne tarda pas cependant à être abandonné : une réaction s'opéra, le peuple se jeta furieux sur ceux qui le lui avaient conseillé, et confia toutes les forces de la nation au jeune Guillaume d'Orange.

Ce général de vingt-deux ans, persévérant et énergique comme son aïeul le Taciturne, ne recula pas devant la mission qui s'offrait à lui. Il fit ouvrir les écluses, opposa les vagues furieuses aux troupes françaises, et ordonna à l'amiral Ruyter de ranger sa flotte triomphante dans la plaine inondée d'Amsterdam.

La lutte ne tarda pas à s'étendre. L'Espagne et l'Autriche étaient en armes, et Guillaume parvint à détacher l'Angleterre de la France. On se battait encore lorsque huit navires de guerre parurent dans l'Escaut, venant de la Zélande. Ils étaient chargés de soldats espagnols. La même année, en 1674, Condé remportait la victoire de

Seneffe, et Turenne pénétrait en Allemagne, où la mort l'attendait à Saltzbach. La paix se fit à des conditions avantageuses pour la France, en 1678. Elle garda la Franche-Comté et douze places des Pays-Bas. La Belgique affaiblie subissait la loi du vainqueur. Nous avons dit la splendeur d'Anvers vers le milieu du XVI[e] siècle; en 1659, le chiffre de la population de cette ville était tombé déjà à 53,916 âmes, et, en 1678, la décadence y avait fait de tels progrès, que plus de douze cents maisons se trouvaient sans habitants.

Le règne de Louis XIV était arrivé à son apogée. Arbitre des destinées de l'Europe, l'orgueilleux monarque réclame Strasbourg, bombarde Gênes, et neutralise les deux derniers obstacles opposés à son autorité à l'intérieur du royaume : la puissance pontificale et l'opposition protestante. Une nouvelle ligue se forme contre lui, en 1686, au moment où Jacques II, son dernier allié, se voyait renversé du trône d'Angleterre par Guillaume d'Orange. Il accueille le prince dépossédé, provoque ses adversaires, et envoie le maréchal de Luxembourg dans les Pays-Bas, qui défait les alliés à Fleurus et à Steenkerke. La fortune fut plus favorable à ces derniers après la mort du maréchal, car Guillaume parvint à s'emparer de Namur. La puissance militaire de la France commença dès lors à chanceler, et Louis XIV se trouva réduit, pour la première fois, à conclure un traité de paix dont les stipulations lui étaient défavorables. Il abandonna la cause des

Stuarts, reconnut le roi Guillaume, et restitua les villes de Mons, de Luxembourg et de Courtrai à l'Espagne.

Cette paix, conclue à Ryswick en 1697, n'était qu'une trève accordée aux souffrances du peuple. Une grave affaire occupait l'Europe ; il s'agissait de régler la succession de Charles II, c'est à dire de la monarchie espagnole. Ce prince, dernier représentant de la branche aînée de la maison d'Autriche, mourut en 1700, instituant le duc d'Anjou pour héritier. L'article XIV de son testament mentionnait les Pays-Bas.

Louis XIV accepta ce legs, et envoya le second de ses petits-fils prendre possession de la couronne, en lui répétant au départ cette parole : « Il n'y a plus de Pyrenées. » C'était s'exposer à une guerre européenne, qui éclata peu de temps après. L'armée française, dont le commandement était réservé au duc de Bourgogne, passa la frontière de Flandre en 1701, afin de faire reconnaître les droits du duc d'Anjou, devenu Philippe V. Une garnison française, composée d'un régiment picard, prit possession d'Anvers, dont la citadelle fut restaurée d'après le système de Vauban, sous la direction de l'ingénieur Courtebon.

Dans l'intervalle, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande s'alliaient étroitement, afin de conquérir les Pays-Bas espagnols. Ils voulaient établir une barrière contre la France, en fortifiant les villes de Ruremonde, de Venloo, de Namur, de Charleroi, de Mons, de Termonde, de Damme d'Ostende. Nous passerons rapidement sur les diverses

phases de ces sanglants débats, durant lesquels Marlborough et le prince Eugène acquirent une si brillante réputation militaire; bornons-nous à en rapporter quelques épisodes, qui se rattachent à notre sujet.

Le 1er mai 1702, une flotte hollandaise manœuvrait près d'Anvers, devant le fort de la Perle. Le lendemain, deux frégates, connues des marins sous le nom de *Drommelers*, se rapprochèrent du rivage, et ouvrirent le feu sur les ouvriers qui travaillaient aux ouvrages qu'on y élevait. Les batteries des forts Sainte-Marie et Saint-Philippe leur répondirent aussitôt, et les forcèrent à prendre le large. Plus tard, en juin 1704, quatre bâtiments de guerre français cinglèrent dans l'Escaut et vinrent jeter l'ancre devant Anvers. Cette ville ne fut évacuée par les troupes de Louis XIV qu'en 1706, après la victoire de Marlborough à Ramillies. La garnison, composée de onze bataillons, capitula en juin, et fut dirigée sur le Quesnoy, avec armes, bagages, et quelques pièces d'artillerie.

Les Pays-Bas espagnols, évacués par la France, reconnurent l'autorité de l'archiduc Charles d'Autriche, compétiteur de Philippe V. L'élévation du nouveau souverain au trône impérial, en 1711, fut le signal du ralentissement des hostilités. On ne voulait pas, en abaissant Louis XIV, élever un autre Charles-Quint.

La paix se fit à Utrecht, en 1713. La France, épuisée par les efforts immenses qu'elle venait de faire, chargée d'une dette de près de trois milliards, abandonnait les pro-

vinces belges à la maison d'Autriche, y compris tout ce qui lui avait été cédé par le traité de Ryswick. L'empereur, après avoir refusé d'abord d'accepter cet arrangement, y souscrivit en 1714. Des conférences s'ouvrirent à Anvers, entre ses envoyés et ceux des états généraux. Le traité des Barrières, signé le 15 novembre 1715 sous la médiation de l'Angleterre, consacra une fois de plus le principe de la fermeture de l'Escaut. L'article 20 de ce traité prescrivait en effet « que le commerce des Pays-Bas autri« chiens et tout ce qui en dépendait, devait rester sur le « pied établi par la convention de Munster, en 1648, qui « se trouvait confirmée. » Les états généraux, afin de garantir leurs frontières contre une nouvelle invasion française, obtenaient le droit de mettre garnison à Ypres, à Namur, à Tournai, à Menin, à Furnes et à Warneton, aux frais de leurs voisins.

Les Belges protestèrent inutilement contre cet acte, qu'on leur imposait sans les avoir consultés. L'empereur, en recevant la députation qu'ils chargèrent d'aller porter leurs plaintes jusqu'à Vienne, allégua des raisons d'intérêt général, et se contenta de promettre d'envoyer le marquis de Prié à La Haye, afin de réclamer quelques modifications au traité.

Ces démarches étaient condamnées à rester stériles : la clause fatale qui consacrait la ruine de nos provinces faisait désormais partie du droit public en Europe.

# CHAPITRE XII

Efforts tentés pour relever les affaires commerciales. — La Compagnie d'Ostende. — Navigation dans le Bas-Escaut. — M. de Neny et Charles Patin. — Triste situation des riverains de l'Escaut. — Travaux publics et réformes politiques. — Règne de Marie-Thérèse. — Négociations de Joseph II relatives à la liberté de l'Escaut. — Convention de Fontainebleau. — Revirements politiques. — La Révolution française. — Réouverture de la navigation de l'Escaut décrétée par la Convention. — Retour des Autrichiens. — Cession des Pays-Bas à la France.

Les populations belges, en passant sous la domination autrichienne, firent de vaillants efforts pour se débarrasser des entraves qui paralysaient leur activité commerciale et industrielle. L'Escaut étant interdit aux navires nationaux, on conçut le projet d'établir, entre Ostende et Anvers, un canal reliant cette dernière ville à la mer du Nord. Ce travail était déjà commencé sur divers points, lorsque de jalouses rivalités en firent abandonner l'exécution.

Frustrés dans leur attente, les armateurs ostendais se créèrent des relations au Bengale, et en amenèrent de

riches cargaisons. Une compagnie des Indes fut fondée à Ostende, en 1723, au capital de six millions de florins. Ses premières opérations ayant été fort fructueuses, le pays entier s'en émut, applaudissant avec joie à la reprise des affaires. Les expéditions se succédaient rapidement, lorsque les directeurs de la compagnie hollandaise des Indes orientales présentèrent un mémoire aux états généraux, prétendant que les conventions internationales nous défendaient de négocier avec le Bengale et la Chine. Leurs réclamations, énergiquement appuyées par l'Angleterre, la France et l'Espagne, triomphèrent en 1728 des hésitations de Charles VI, qui, désirant assurer la couronne à sa fille Marie-Thérèse, était disposé à tous les sacrifices pour le maintien de la paix. Le privilége de la compagnie d'Ostende, d'abord suspendu, fut définitivement retiré quelques années plus tard.

Arrêtés dans le Nord par la jalousie inquiète de la Hollande, les Belges se virent obligés, vers le même temps, de renoncer en partie à la navigation du Bas-Escaut. Au commencement du XVIII[e] siècle, après la découverte des mines d'Anzin, de Fresnes et de Vieux-Condé, nos bateaux n'étaient plus admis à faire le transport des charbons de terre que lorsque les barques françaises n'y suffisaient plus. Le gouvernement n'ayant pu remédier à cet état de choses, on mit à l'étude un plan nouveau, ayant pour objet l'ouverture d'une voie navigable de Jemmapes à Ath. Quelques entrepreneurs furent chargés d'en dresser les

devis, mais leurs estimations ayant laissé à désirer, on n'y donna pas de suite. Le canal projeté fut remplacé par une chaussée allant de Mons à Ath.

Ces prohibitions injustes, imposées à la Belgique par des concurrents commerciaux, sans autre sanction que la force brutale, y étaient discutées et commentées avec beaucoup d'énergie. M. de Neny et, après lui Charles Patin, défendirent avec autant de talent que d'autorité la cause de leurs concitoyens. « Il ne faut pas, s'écriait l'auteur du « *Mare liberum*, il ne faut pas qu'une nation usurpe l'avan- « tage des transactions mercantiles dans le monde entier, « et traite toutes les autres en esclaves, comme si elle « était souveraine de la mer et des vents. Il ne doit pas « être permis, dans la grande société des peuples, de s'at- « tribuer un monopole non moins odieux lorsqu'il frappe « une seule ville que lorqu'il s'étend à tout l'univers. Nous « dirons donc comme Grotius : Ne reculez point, habi- « tants des Pays-Bas; en maintenant votre liberté, vous « défendez celle du genre humain. »

C'était proclamer, en opposition au patriotisme étroit et exclusif qui dominait à cette époque, le principe de la solidarité des races. Ce langage ne pouvait être compris. La dépopulation des campagnes, dans les environs d'Anvers, en démontrait néanmoins, d'une manière navrante, toute la justesse. Des bandes de loups parcouraient le territoire des villages d'Austruwel, d'Eeckeren, de Wilmerdonck, d'Oorderen, de Stabroeck, de Stoevene, de Capelle,

de Breschaet, de Schooten, de Deurne, et l'autorité se vit obligée de promettre une récompense considérable à celui qui abattrait l'un de ces animaux. Les grains s'y vendaient à un prix si élevé, en 1741, que le magistrat défendit, sous peine d'amende, d'en donner au bétail. Les réjouissances du carnaval furent prohibées par les échevins, la même année, comme une insulte à la misère publique.

Il fallut songer à en diminuer les effets par d'utiles réformes. Les négociants anversois avaient été astreints jusqu'alors, à l'arrivée des marchandises qu'ils recevaient des Provinces-Unies, à faire procéder au déchargement des colis par des facteurs désignés par l'administration. On les dégagea de cette obligation, et le salaire des facteurs, dont ils pouvaient désormais refuser les services, fut soumis à un tarif. Le canal du Sas de Gand, qui avait été commencé dès les premières années du règne de Philippe II, fut nettoyé et approfondi en 1737. Il portait des navires de 60 à 80 tonneaux. On rétablit, en 1750, les communications par eau de Gand à Ostende, et les états de Flandre contractèrent, dans ce but, un emprunt d'un million de florins. Le canal de Louvain fut commencé vers le même temps, et terminé en 1753; son niveau s'élevait à neuf pieds d'eau.

Les Anversois s'étaient affranchis, en 1644, de certains droits de tol ou de tonlieu, au prix de 360,000 florins. L'impératrice Marie-Thérèse leur ayant fait rembourser cet argent, pour rétablir ces redevances, ils firent de nou-

veaux sacrifices pour s'en libérer, et en obtinrent la suspension, le 10 décembre 1767, moyennant le versement d'une somme de 600,000 florins. Ce droit, perçu non seulement à Anvers, mais dans les autres ports flamands, fut attribué, par suite d'autres transactions, aux provinces et aux villes. Une aime d'eau-de-vie, entrant par Ostende en destination pour Charleroi, était frappée d'une taxe de 9 florins 12 sols, payables aux bureaux de Bruges, de Flandre, de Termonde, du Tolhuys, de Ruppelmonde, de Willebroeck et de Hessen.

On publia, de 1751 à 1759, diverses ordonnances ayant pour but de faciliter le transit, par nos provinces, des marchandises envoyées vers l'Allemagne, le pays de Liége, la France et la Hollande. Des entrepôts furent ouverts dans les villes d'Anvers, de Bruxelles, de Bruges, de Gand, de Malines et de Nieuport. Les marchandises qu'on y déposait n'étaient passibles des taxes qu'après une année révolue. Le droit d'entrepôt fut fixé à un demi p. c., sauf quelques exceptions pour lesquelles il était accordé, par tolérance, un délai de quinze jours.

La mort de l'empereur Charles VI, en 1740, exposa la Belgique à une nouvelle invasion française. Louis XV, appuyant les prétentions des adversaires de Marie Thérèse, fille aînée du monarque défunt, entra dans nos provinces en 1744, et se rendit maître de Menin, de Furnes et de Gand. Les Hollandais, forcés d'abandonner les villes de la Barrière, se disposaient à percer les digues de Sainte-

Marguerite, lorsque la menace de sanglantes représailles modifia leur première résolution. Bruges, Audenarde et Termonde ouvrirent bientôt leurs portes à l'ennemi. La situation s'aggravait pour les alliés, qui, craignant d'être cernés dans Anvers, prirent le parti d'évacuer cette cité, en se contentant de laisser de faibles garnisons dans la citadelle et au fort Saint-Philippe. Un commandant français, le marquis de Beze, se présenta en effet devant la place à quelque temps de là, et la somma, mais sans succès, de se rendre. Il renonça à son entreprise, après six jours de siége.

La guerre s'étant étendue, en 1747, au pays de Cadzand, la Hollande chercha à conjurer les périls auxquels elle se voyait exposée, en proclamant le stadhoudérat, qui devint bientôt héréditaire. Elle n'en fut pas moins réduite à conclure avec la France une paix désavantageuse, en 1748, à la suite de laquelle les provinces belges se trouvèrent délivrées des troupes étrangères.

Nos relations commerciales et industrielles reprirent un peu d'activité durant les dernières années du règne de Marie-Thérèse. L'instruction publique se développa sous son administration, et les lois relatives à la répression des crimes et des délits perdirent de leur excessive rigueur. L'impératrice ne se contenta pas de recommander l'abolition de la torture, mais prit même l'initiative de réformes plus radicales : « Je laisse à la considération de mon tribunal suprême de justice, écrivait-elle en 1776, s'il ne

« conviendrait pas d'abolir successivement la peine capi-
« tale, du moins dans la plupart des cas, en la bornant aux
« crimes les plus atroces. »

Son successeur, Joseph II, visita les Pays-Bas, en 1781, et conçut le dessein de rétablir, de gré ou de force, la libre navigation de l'Escaut.

Les états généraux, informés de ses intentions, se mirent sur la défensive. Ils firent obstruer le cours du fleuve à l'aide de gros bateaux chargés de pierres, et augmentèrent les garnisons qu'ils avaient établies dans la Flandre hollandaise. Neuf forts, parfaitement armés, portaient le pavillon des Provinces Unies, et pouvaient foudroyer au passage tout navire se rendant à Anvers.

Dans l'intervalle, le commandant du brick l'*Attente*, qui se trouvait alors à Ostende, mettait à la voile, d'après les ordres de l'empereur, et tentait de remonter l'Escaut. Il fut arrêté dès son arrivée à Flessingue. Un autre vaisseau, le *Louis*, confié à Liévin Van Iseghem, arriva par l'intérieur jusqu'à Anvers, d'où il partit bientôt après, emportant quelques marchandises. Parvenu à Lillo, il y rencontra le bâtiment d'avant-poste hollandais, qu'il dépassa sans se soumettre à la visite ordinaire. Il essaya de repasser de la même manière dans l'après-midi, mais cette fois le patron du garde-côte lui enjoignit d'obéir aux règlements, et de baisser pavillon. Van Iseghem s'étant refusé à obtempérer à cet avis, quelques Hollandais montèrent bientôt à bord du *Louis*. On leur refusa

toute satisfaction. Parmi les assistants se trouvaient le major Vorster, quelques magistrats du Doel et le grand bailli de Beveren. Ce dernier, répondant aux agents des états, étendit la main en s'écriant : « Ceci est territoire « impérial, et nous ne sommes point ici sous l'autorité « hollandaise ou zélandaise. Le capitaine Van Iseghem « n'a nul compte à vous rendre. »

A peine cette réponse fut-elle connue du garde-côte, qu'il s'approcha du brick belge, contre lequel il tira d'abord un coup de canon à poudre, puis à demi-charge, et enfin en pleine charge. Le *Louis* mit en panne, et reçut de nouveau les officiers hollandais, qui en commencèrent la visite, malgré les protestations des hommes de l'équipage.

Joseph II, qu'on instruisit de ce qui venait de se passer, demanda aussitôt le renvoi des forces navales stationnant à Lillo. Des conférences venaient de s'ouvrir à Bruxelles entre les agents des deux pays, lorsque 300 soldats autrichiens, profitant d'une nuit nuageuse et sombre, prirent tout à coup possession du *Vieux Lillo,* poste militaire situé à trois quarts de lieue du fort de ce nom, et qu'on avait négligé d'occuper depuis la paix d'Aix-la-Chapelle. Ce mouvement agressif effraya leurs adversaires, qui mirent une partie de la contrée voisine sous les eaux, en perçant une digue, dont la rupture occasionna la mort de plusieurs personnes.

A cette nouvelle, 60,000 autrichiens se disposèrent à

envahir la Hollande. La France se montrait hostile aux prétentions de Joseph II, vivement appuyées, d'un autre côté, par la Russie. La paix de l'Europe semblait compromise, lorsque l'empereur, acceptant la médiation de Louis XVI, revint sur ses premières décisions. Il réclama une indemnité en paiement des dommages causés aux riverains par les Hollandais; une somme de 12,000,000 de florins pour la cession de Maestricht; l'abandon, en sa faveur, de deux seigneuries situées au delà de la Meuse, et le droit, pour les navires autrichiens, de naviguer sur l'Escaut moyennant une légère redevance.

Une convention préliminaire fut signée, vers la fin de l'année, à Paris. La Hollande acquérait Maestricht moyennant 9,500,000 florins, accordait 500,000 florins à ceux qui avaient souffert des inondations, et cédait le comté de Dahlem à l'Autriche. Les limites de la Flandre devaient être les mêmes qu'en 1664, et la souveraineté de l'Escaut était réservée aux Hollandais à partir de Saftingen, jusqu'aux embouchures du fleuve. Ils s'engageaient à évacuer les forts de Kruischaus, de Lillo, de Liefkenshoek et Frédéric Henri, tandis que l'empereur renonçait aux villages de Bladel et de Reussel.

On échangea les ratifications du traité, le 8 novembre 1785, à Fontainebleau. La liberté de l'Escaut s'y trouvait condamnée par cette clause formelle : « que la partie « du fleuve appartenant aux états généraux serait tenue « close de leur côté, ainsi que les canaux du Sas, du

« Zwyn et autres bouches de mer y aboutissant, confor-
« mément au traité de Munster, »

Telle fut l'issue de cette triste tentative, dont le souvenir allait bientôt s'effacer au sein des agitations d'une guerre civile.

Joseph II, en montant sur le trône, s'était imposé la tâche de réorganiser entièrement le gouvernement des provinces qu'il était appelé à régir. Sa précipitation à opérer des réformes lui avait fait de nombreux ennemis dans les Pays-Bas. Le clergé, particulièrement menacé par le génie novateur du monarque, associa habilement la défense de ses priviléges à celle des libertés publiques. Une sourde agitation, présage d'événements plus graves, régnait dans le Brabant. Les uns s'élevaient contre l'empereur au nom des préjugés religieux; les autres l'accusaient de marcher au despotisme en invoquant la liberté.

La crise éclata en 1789. Les Brabançons, poussés à bout par les provocations des soldats du général autrichien d'Alton, parvinrent, dans un dernier et vigoureux effort, à secouer la domination impériale. D'Alton prit la fuite, poursuivi, d'un côté par le duc d'Arenberg, de l'autre par le général Vander Mesch; Bruxelles était au pouvoir des patriotes.

Ceux-ci ne surent point profiter de leurs succès. Leurs chefs n'avaient l'intelligence d'aucune des conditions d'ordre européen qui auraient pu consolider l'indépen-

dance belge. Au lieu de se hâter de revendiquer des droits de nationalité que la conquête ne peut prescrire, et de maintenir la monarchie, en déférant la couronne à un prince de la famille impériale — combinaison qui leur eût assuré des alliés — ils laissèrent le temps à leurs adversaires de réunir des forces nouvelles, et de rentrer dans le pays en triomphateurs, après l'avoir abandonné en vaincus.

Leur séjour n'y fut pas de longue durée. L'esprit révolutionnaire, comprimé en Belgique, se développait en France avec une incroyable vigueur, ébranlant la vieille Europe, dont il allait bientôt changer les destinées. Les républicains pénétrèrent dans notre pays en 1792, et, le 25 novembre de la même année, le général Labourdonnaye faisait publier un décret de la convention nationale, proclamant le grand principe de la liberté de l'Escaut.

Les considérants de ce décret sont remarquables, et sont pleins de cet enthousiasme fiévreux qui agitait le monde à cette époque :

« Considérant que les fleuves sont la propriété com-
« mune de tous les pays qu'arrosent leurs eaux;

« Qu'une nation ne saurait, sans injustice, prétendre à
« conserver seule la navigation d'un fleuve, ni empêcher
« les peuples qui habitent dans l'intérieur du pays de
« jouir des mêmes avantages;

« Qu'un tel droit était un reste de servitudes féodales,
« ou, tout au moins, une monocratie odieuse, que la

« lui avez donnée pour la partie financière, n'a plus vu de « remède que dans la possession des richesses de cette « fertile contrée. Il vous a proposé le fatal décret du 15 dé- « cembre ; vous l'avez accepté unanimement, et cepen- « dant chacun de ceux d'entre vous avec qui j'en ai parlé, « m'a dit qu'il le désapprouvait et que le décret était in- « juste...

« D'après vos ordres le pouvoir exécutif a envoyé au « moins trente commissaires ; le choix est très mauvais, « et, à l'exception de quelques gens honnêtes qui sont « peut-être regardés comme des citoyens douteux, parce « qu'ils cherchent à mitiger l'odieux de leurs fonctions, « la plupart sont, ou des insensés, ou des tyrans, ou des « hommes sans réflexion qu'un zèle brutal et insolent a « conduit toujours au delà de leurs fonctions... »

La domination française ouvrait l'Escaut à nos navires de commerce, mais elle pesait lourdement sur le pays dont elle comprimait les tendances propres, le génie individuel. Les Belges, après tant de glorieux travaux continués avec persévérance durant des siècles, dans les arts, dans les lettres, dans le commerce et dans l'industrie, pouvaient, à juste titre, de réclamer leurs droits de nationalité.

# CHAPITRE XIII

---

Anvers sous la domination française. — Communications directes avec Paris. — Visite du premier consul à Anvers. — Un débat aux Tuileries. — Travaux exécutés sur les bords de l'Escaut. — L'empire et la guerre. — Les chantiers anversois. — Les Anglais à Walcheren. — Réunion de la Belgique à la Hollande. — Relations commerciales et industrielles sous Guillaume Ier.

La ville d'Anvers, devenue le chef-lieu du département des Deux-Nèthes, ne se relevait que lentement de ses ruines. Sa population, au moment où le brillant général de la république victorieuse, Napoléon Bonaparte, négociait le traité de Campo-Formio avec l'Autriche, ne dépassait guère le chiffre de ses habitants au xve siècle, sous le règne de Marie de Bourgogne. Les Anglais, dont les forces navales se composaient, dès 1791, de 423 bâtiments de toute espèce, bloquaient les côtes flamandes, et rendaient la liberté de l'Escaut presque illusoire. Huit navires étrangers, appartenant à des nations neutres, débarquè-

rent leurs cargaisons sur les quais anversois, en 1799; on en compta 49 en 1800, naviguant sous différents pavillons, et 76 en 1801. Presque tous nos marins, de quinze à cinquante ans, avaient été mis en réquisition, et servaient dans la marine militaire. Le droit d'entrepôt ayant été accordé à Anvers, en 1802, la situation s'améliora quelque peu, et 969 bâtiments, de nationalités diverses, jaugeant ensemble 38,817 tonneaux, entrèrent au port à cette époque. Les perceptions des douanes augmentaient proportionnellement. Elles montèrent, en 1803, à 6,088,770 francs, rapportèrent 8,237,078 francs en 1804, et atteignirent 16,062,403 francs, en 1805.

Le gouvernement français ayant reconnu l'utilité, pour notre commerce, d'une communication directe avec Paris, ordonna, par arrêté du 25 nivôse an IX, la jonction de l'Escaut à l'Oise. Cette mesure produisit une grande sensation dans le district charbonnier de Mons, où l'on désirait vivement faire comprendre dans l'ensemble de ce projet la canalisation de la Haine. On fit droit à ces réclamations le 3 avril 1806, en traçant un réseau complet de voies navigables dans le Nord de la France, formé du canal de Saint-Quentin, de celui de la Sensée entre la Scarpe et l'Escaut, et en ordonnant la rectification du cours de ce fleuve entre Cambrai et Tournai. La Haine devait être canalisée, ainsi que l'Oise, de Chauny à Sampigny.

Ce fut l'ingénieur en chef Pion, qui fut chargé de l'exé-

cution du canal latéral de la Haine. Il dirigea le tracé par la ligne la plus courte, de Mons à Condé, de clocher en clocher, ce qui était une faute, car l'économie véritable du projet consistait à rapprocher le plus possible la nouvelle voie navigable des charbonnages, afin de diminuer les frais de transport. Ces travaux furent commencés avec solennité le 18 octobre 1807, et terminé le 19 octobre 1818.

Le général Bonaparte, nommé premier consul de la république, le 24 décembre 1799, et qui s'était fait conférer cette dignité à vie, en 1802, arriva à Anvers l'année suivante, accompagné des ministres de l'intérieur et de la marine. Les hostilités maritimes étaient sur le point de se renouveler entre la France et l'Angleterre, dont la flotte avait été portée à 801 navires de tous tonnages.

Le premier consul venait de s'embarquer sur l'Escaut pour en explorer les deux rives, lorsque se tournant vers l'un des hommes de l'équipage :

— Quelle est la profondeur du fleuve? lui demanda-t-il brusquement.

On lui répondit qu'elle était de vingt-deux pieds.

— Et quel est cet édifice, reprit-il, que j'aperçois là-bas, vers la droite?

— Un ancien couvent, acheté par un négociant de la ville, M. H... S...

Ces renseignements parurent satisfaire Bonaparte, qui cessant d'interroger les gens du bord, s'adressa à l'amiral

Decrès, ministre de la marine, pour s'informer si vingt-deux pieds d'eau suffisaient pour la mise à flot de navires de 74. Sur la réponse affirmative de l'amiral, le ministre de l'intérieur fut chargé aussitôt de traiter avec M. H... S..., et lui acheta sa propriété au prix de 400,000 francs. On fit, en outre, l'acquisition d'un vaste terrain, situé sur les bords de l'Escaut, et destiné à recevoir les cales de vingt vaisseaux de ligne.

Il ne suffisait pas cependant d'avoir un arsenal et des chantiers : il fallait des matériaux à mettre en œuvre. Les agents français apprirent qu'un marchand possédait, à peu de distance d'Anvers, des magasins renfermant une quantité considérable de bois de construction. L'amiral Decrès voulait s'en emparer, mais le premier consul insista pour que l'achat s'en fît de gré à gré. Dans l'intervalle, l'administration du bagne de Brest recevait l'ordre d'expédier immédiatement 500 forçats sur Anvers. Ils devaient être logés dans l'ancien couvent dont il vient d'être question, et commencer les premiers travaux.

Quelques heures avaient suffi pour prendre toutes ces dispositions, que Bonaparte rattachait à son plan de défense contre la Grande Bretagne. Son but était de créer, à l'intérieur du pays, hors de l'atteinte des escadres ennemies, un grand port militaire consacré spécialement aux constructions navales. Ce qu'il fit à Anvers pour le Nord de la France, il voulait également le tenter dans le Midi, à Bruno, petite ville située à l'embouchure du Rhône,

qu'il entendait relier à Arles au moyen d'un immense canal.

Ces préparatifs excitèrent un moment les alarmes des négociants d'Anvers, qui considéraient la transformation de leur cité en place de guerre comme nuisible à leur commerce. On les rassura en leur promettant de séparer complétement le port marchand des bassins destinés à la flotte.

Peu de temps après la visite de Bonaparte à Anvers, une commission, composée de marins et d'ingénieurs, à la tête desquels se trouvait le ministre de la marine, se présentait aux Tuileries. Le ministre redoutant les dépenses excessives que nécessitaient les travaux d'Anvers, avait pris toutes ses précautions pour amener Bonaparte à transporter l'arsenal maritime français à Flessingue ou à Terneuse. Des expériences préalables, faites avec soin, établissaient qu'à ces endroits les batteries des deux rives pourraient croiser leurs feux à cause du rétrécissement du fleuve.

Le ministre s'était muni d'un plan de l'Escaut. Ce tracé, indiquant la profondeur des eaux dans toutes les localités intermédiaires, d'Anvers à la mer, ainsi que la position des bancs de sable obstruant leur cours, avait été tiré sur une si vaste échelle, qu'il était impossible de le dérouler sur une table. On l'étendit sur le parquet, et la discussion commença.

L'amiral Decrès parla aussitôt de Flessingue, et appuya

son opinion de celle que lord Chatham avait émise autrefois sur ce port. Bonaparte l'interrompit en faisant un geste de dénégation.

— L'air y est insalubre, dit-il, et je ne veux point inoculer la fièvre à mes soldats. Flessingue ne commande, d'ailleurs, que l'un des bras de l'Escaut. Elle est située en pleine mer, et une simple barque, envoyée à la découverte, peut instruire l'ennemi de ce qui s'y passe.

Le ministre avait prévu ces objections et, abandonnant sa première idée, proposa de transformer Terneuse, et d'y construire un vaste port et une grande cité commerciale. Il fit remarquer que le lit du fleuve y étant fort vaseux, rien ne serait plus facile que de le creuser, et qu'on pourrait y créer une rade aussi sûre que spacieuse.

— Oui, reprit aussitôt Napoléon, mais il faut bâtir cette ville et y attirer des négociants riches, tandis qu'Anvers existe, me présente tous les avantages que vous me promettez, unis à d'immenses ressources de tous genres!

— Il est impossible, observa son interlocuteur, de faire remonter des vaisseaux de 74 canons jusqu'à Anvers. Voilà un banc de sable qui ne laisse que dix-huit pieds d'eau.

— Eh bien! on le creusera.

Rien n'ébranlait Bonaparte. L'un des ingénieurs lui ayant fait remarquer que les sables refoulés sur un point se porteraient inévitablement ailleurs :

— C'est l'affaire de l'art, lui répondit-il, vous y pourvoirez. Il faut que l'Escaut soit ouvert aux vaisseaux de ligne.

Il était décidé à ne pas abandonner son projet. Le ministre, en désespoir de cause, hasarda une dernière réflexion :

— Dans le cas, fort peu probable, mais il faut prévoir toutes les éventualités, dans le cas où la Belgique se séparerait un jour de la France, ne serait-il pas fâcheux d'avoir consacré des capitaux considérables à la construction d'un port ennemi?

Napoléon commençait à se lasser de la résistance du président de la commission. Il mit fin à la discussion par une plaisanterie assez bouffonne. Moitié souriant, moitié sérieux, il prit à deux mains le plan qui lui avait été présenté, et en coiffa l'amiral.

— Eh bien, lui dit-il gaîment, s'il en était ainsi, faudrait-il regretter les dépenses faites? La Belgique ne repoussera jamais l'alliance française.

Ce serait à cette occasion, d'après quelques auteurs, qu'il aurait ajouté que, par la possession d'Anvers, il tenait un pistolet chargé sur le sein de l'Angleterre.

L'arrêté ordonnant la construction d'un arsenal et d'un chantier maritime sur les bords de l'Escaut, parut le 21 juillet 1803. Quelques mois plus tard, le terrain destiné à l'entrepôt militaire était entièrement aplani, et clos de murs. On creusa des cales pour les vaisseaux de guerre; des magasins, des casernes, des ateliers s'élevèrent rapidement; le 16 août 1804, on procéda à l'inauguration de l'arsenal, et à la pose de la pre-

mière pierre du chantier central. Cet établissement se trouvait en pleine activité dès 1805, et l'on y lança successivement les corvettes le *Phaéton*, le *Voltigeur*, le *Favori*, ainsi que la frégate la *Caroline*, de 44 canons.

Deux grands et magnifiques bassins, bâtis en pierres de taille, et pouvant contenir, l'un 12 et l'autre 40 vaisseaux de ligne, étaient déjà terminés à cette époque. Les *droits de bassin et de colis*, établis sur les navires marchands par la loi du 24 ventôse an XII, et dont le produit était destiné à l'entretien de ces docks, rapportaient plus de 186,700 francs. Les nouveaux bassins pouvaient être mis à sec au moyen d'écluses. Le moins grand était destiné à échouer les navires pour les calfater, l'autre leur servait de refuge en cas de débâcles dans le fleuve. Deux autres petits bassins, que l'on se proposait de réserver au doublage des bâtiments, devaient être creusés à côté des premiers. L'ancien hôtel des Osterlings se trouvait au centre de ces établissements, qui communiquaient avec les chantiers par les canaux extérieurs de l'Escaut, et par un vaste quai, pour la formation duquel on avait démoli un grand nombre de maisons situées sur la rive droite du fleuve. Ce quai, aussi spacieux que commode, forme encore de nos jours l'un des plus beaux et des plus utiles ornements du port.

De grands changements s'étaient opérés en France depuis le traité de Campo-Formio. Le pouvoir du pre-'r consul, en s'affermissant, s'était écarté de plus en

plus des principes qui lui avaient donné naissance. La nation, fatiguée des agitations de la place publique, redoutant de retomber dans l'anarchie, ne s'était opposée que faiblement à ses usurpations. Il avait fait alliance avec le clergé, en signant un concordat avec le pape Pie VII; la presse, dont il craignait les révélations, avait été soumise à des lois restrictives, l'armée lui était dévouée. On était préparé au rétablissement d'une monarchie héréditaire, et un senatus-consulte la rétablit en 1804, en conférant à Bonaparte le titre d'empereur, sous le nom de Napoléon Ier. Le nouveau souverain se fit sacrer le 2 décembre à Paris, et couronner à Milan comme roi d'Italie, le 26 mai 1805.

La paix conclue à Amiens entre la France et l'Angleterre n'avait été qu'une suspension d'armes. La proclamation de l'Empire fut le signal d'une coalition européenne, dont les Français triomphèrent sur le champ de bataille d'Austerlitz. D'un autre côté, leur flotte, unie à celle d'Espagne, avait été vaincue à Trafalgar par l'amiral Nelson. La souveraineté des mers était désormais assurée à leurs rivaux.

La guerre recommença en 1805. La Prusse, accablée à Iéna et à Auerstadt, fut bientôt conquise par les armes impériales. Les îles britanniques furent déclarées en état de blocus, et un décret, promulgué à Berlin, le 21 novembre 1806, défendit tout commerce avec cette puissance. Le 1er janvier 1807, dix vaisseaux de ligne, l'*An*-

*versois*, le *Commerce de Lyon*, le *Charlemagne*, le *Duguesclin*, l'*Audacieux*, le *César*, l'*Illustre*, le *Thésée* et l'*Albanien* étaient en construction à Anvers. Toutes ces forces étaient préparées pour des combinaisons très prochaines, et attirèrent une expédition anglaise sur les bords de l'Escaut en 1809.

Depuis six mois il était question en Angleterre d'une immense armement, qui devait comprendre plus de quatre-vingt-dix navires de guerre. Cet armement, disait-on, se ralliait sous le pavillon amiral dans la Manche, et se rattachait à un vaste plan ourdi contre la dictature de l'empereur Napoléon. On espérait déterminer un soulèvement du parti républicain en France, et ramener partout, en Espagne, en Germanie, en Hollande, en Italie, les sentiments de nationalité des populations opprimées.

Dans les derniers jours de juin, une flotte formidable sortit des ports de la Grande Bretagne. Elle se composait de trente-sept vaisseaux de ligne, de vingt-huit frégates, et de navires de transport pour plus de 38,000 hommes. L'amiral Richard Strackam commandait la flotte, et le comte de Chatham l'armée de terre, aussi belle que bien équipée. L'escadre devait pénétrer dans l'Escaut et s'emparer de l'île de Walcheren. Les vents contrarièrent un moment les premières opérations, et cependant le débarquement eut lieu : Flessingue fut assiégée et rendue par le général Monnet. La campagne se réduisait dès lors à la possession de l'île de Walcheren; Flessingue était un

point admirable pour attendre le développement des intrigues politiques en Hollande et en France ; on espérait les troubles de l'intérieur pour agir plus fortement sur les frontières de l'empire.

Les Anglais menaçaient Anvers, mais ne purent s'y établir, grâce à la force de cette place de guerre, et à une levée de gardes nationaux dans les départements du Nord. Le gouvernement impérial, réagissant avec énergie contre les mécontents, les avait obligés d'ajourner leurs projets; l'expédition était manquée. Après un séjour assez long sur les rives marécageuses de la Zélande, lord Chatham comprit enfin qu'il n'avait plus qu'à se retirer, et il évacua Flessingue après avoir subi des pertes considérables.

Telle est, à grands traits, l'histoire des principaux faits dont l'Escaut fut le théâtre jusqu'en 1814. A la chute de l'empire, la Belgique et la Hollande se trouvent réunies sous un seul sceptre, et composent le royaume des Pays-Bas. Les deux nations ne formant plus qu'un même peuple, il devenait dès lors inutile de remettre en discussion le principe de la liberté de l'Escaut. Dès le 2 juillet 1814, Guillaume I^er^, qui ne portait alors que le titre de prince souverain, avait affranchi les navires belges de certains droits de tonnage en Néerlande.

Ces événements modifiaient entièrement nos relations industrielles et commerciales. En effet, la rupture de nos rapports avec l'Angleterre, à la suite des décrets de Na-

poléon, avait resserré la production et les transactions dans le cercle des départements français. Plusieurs industries, jusqu'alors inconnues, s'étaient développées en Belgique sous l'influence des règlements prohibitifs. Il eût fallu, pour les soutenir, une protection extraordinaire, et le gouvernement hollandais tenait tout d'abord à encourager la marine et à favoriser ses colonies. Le nouveau tarif des douanes, publié en 1814 et complété en 1816, se ressentit de ses préoccupations. Les diverses denrées coloniales n'y étaient soumises qu'à un droit de balance; le café n'était imposé qu'à 50 centimes les 100 kilogrammes, le sucre brut à 30 centimes, le tabac à 2 p. c.

La navigation devait nécessairement subir l'influence de toutes ces crises. Leur effet ne fut pas cependant immédiat, car plus de trois mille bâtiments de mer relâchaient encore au port d'Anvers en 1815 et 1816.

Le nombre en diminua dès 1817, descendit à 999 navires de différents tonnages, et l'on n'en comptait plus que 585 en 1818. Les états de la Flandre sollicitaient avec instance du gouvernement, dès 1816, la canalisation de la Dendre jusqu'aux houillères du Hainaut. Cette demande se reproduisit en 1817, et ils appelèrent en même temps l'attention de l'administration sur l'envasement du canal de Gand au Sas.

Le roi Guillaume, pour faire droit aux réclamations qu'avait suscitées le tarif de 1816, nomma une commis-

sion de dix-sept membres, parmi lesquels MM. Lecocq, Van Crombrugghe, Engler, Joseph Olislaeghars représentaient les intérêts des provinces méridionales.

Du travail de cette commission naquirent les lois du 12 juillet 1821, et celle du 26 août 1822. Par leurs dispositions, une remise de 10 p. c. était accordée sur les marchandises importées ou exportées par navires nationaux. Le droit de tonnage fut porté à 1 fr. 05 c. par tonneau, payable à chaque voyage, sur les navires étrangers, et réduit à 45 centimes sur les navires nationaux, payables annuellement.

Le sel brut fut déclaré libre à l'entrée quand il serait importé sous pavillon des Pays-Bas, et frappé d'une taxe de 2 florins par 100 kilogrammes dans tout autre cas.

La situation s'améliora à partir de 1824, époque vers laquelle le gouvernement, en créant la *Société générale*, donna au commerce et à l'industrie l'appui d'une banque d'escompte au capital de 50 millions de florins. Les fabricants belges, ne se contentant plus du marché intérieur, commencèrent de nouveau à expédier leurs marchandises au dehors. La possession des colonies des Indes, où des droits protecteurs favorisaient l'introduction de leurs produits, leur ménageait des débouchés faciles et assurés.

L'établissement d'une Compagnie puissante, la *Handels Maatschappy*, vint encore activer ces relations. Son but était de donner une vive impulsion aux forces productives du pays, en ouvrant de nombreux comptoirs à l'étran-

ger, et en se livrant à des entreprises commerciales considérales, par l'intermédiaire d'agents fixés dans les principales places de commerce.

Cette institution bienfaisante, qui fit la prospérité de l'industrie cotonnière de Gand et de la marine d'Anvers, fut cependant l'objet de bien des critiques tant dans les provinces du Nord que dans celles du Midi.

Les Hollandais se voyaient obligés, avec regret, de partager une partie de leurs bénéfices avec des concurrents, et ces derniers se plaignaient de ne pas être équitablement représentés dans l'administration de la société, et de ne pas avoir obtenu un nombre d'arrivages égal à celui dont jouissaient les ports de la Hollande. Quoi qu'il en soit, les résultats des opérations de la *Handels Maatschappy* furent des plus satisfaisants. Les bénéfices que la Société ménageait aux armateurs — assez considérables pour les rembourser, en quelques voyages aux Indes orientales, de leurs avances de construction — ranimèrent à Anvers le goût des armements, et bientôt ce port posséda bon nombre de belles frégates de commerce qui jaugeaient jusqu'à douze cents tonneaux, et pouvaient à l'occasion être armées en bâtiments de guerre.

Nous avons vu plus haut que le mouvement du port d'Anvers n'était plus que de 585 navires en 1818. Sous l'empire de la nouvelle législation, il parvint, en 1828, à 911, et en 1829 à 971 navires.

Tandis que la prospérité matérielle du pays accroissait,

les populations belges, mécontentes et inquiètes, se montraient de plus en plus hostiles au gouvernement. La désunion augmentait chaque jour entre la Belgique et la Hollande, et tout faisait prévoir de graves complications politiques, désormais inévitables.

---

# CHAPITRE XIV

---

Administration hollandaise. — Révolution de 1830. — Gouvernement provisoire. — Congrès national. — Blocus de l'Escaut. — Négociations de Londres. — Levée du blocus de l'Escaut. — Conférences diplomatiques. — Débats sur la possession de la rive gauche du fleuve. — Élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Pertes subies par les riverains de l'Escaut. — Traité des dix-huit articles. — Reprise des hostilités. État des affaires à Anvers. — Invasion hollandaise. — Traité des vingt-quatre articles. — Siége de la citadelle d'Anvers. — Combats dans l'Escaut.

Les tendances nationales des Belges, passives en 1814, n'avaient pas tardé à se réveiller après l'avénement de Guillaume Ier. Dès 1821, les habitants des provinces méridionales des Pays-Bas luttaient contre la suprématie hollandaise, alors arrivée à son apogée, et réclamaient d'importantes réformes politiques. L'action du système représentatif ne leur offrait aucune garantie, car ils n'envoyaient pas plus de députés aux états généraux que les provinces du Nord, dont la population était beaucoup moins nombreuse. On leur avait imposé l'idiome hollandais — inconnu de la plupart d'entre eux — comme langue officielle et nationale; le siége de tous les grands

établissements avait été fixé hors du territoire belge; on avait aboli en 1814, comme contraires aux mœurs et aux traditions bataves, l'institution du jury et la publicité judiciaire; des peines sévères avaient été promulguées contre la presse; les impôts avaient été établis sur de nouvelles bases; l'inamovibilité judiciaire, promise par la constitution, avait été ajournée, et les Hollandais obtenaient, dans toutes les parties du royaume, la préférence dans la répartition des fonctions civiles et militaires.

Il devint bientôt évident que les puissances, en réunissant les Pays-Bas sous un seul sceptre, n'avaient fait qu'organiser un antagonisme : une catastrophe était à craindre, et elle éclata en 1830.

La lutte s'engagea spontanément sur tous les points du territoire. L'armée des Pays-Bas, désorganisée par la retraite ou l'inaction des Belges qui servaient dans ses rangs, ne put comprimer une insurrection aussi étendue. Elle évacua en moins d'un mois, toutes les places des provinces méridionales, à l'exception de Maestricht, de Luxembourg et de la citadelle d'Anvers.

L'attaque sur Bruxelles, tentée en septembre par le prince Frédéric, compléta la rupture des derniers liens qui unissaient la Belgique à la maison d'Orange. Un gouvernement provisoire se forma le 25 septembre; il se composait de MM. le baron d'Hooghvorst, Ch. Rogier, comte F. de Mérode, A. Gendebien, S. Van de Weyer, Jolly, J. Vander Linden, Nicolaï et Coppin. Le 28, M. de Potter

fut adjoint à cette commission administrative, qui se hâta de convoquer un Congrès national, par arrêté du 4 octobre 1830.

Cette assemblée, qui allait décider des destinées du pays, ouvrit ses séances le 10 novembre, et, dès le 18, proclama l'indépendance des provinces belges, sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique. Il fut décidé, quelques jours plus tard, que le nouvel État formerait une monarchie constitutionnelle. Un ensemble de lois, destinées à devenir notre code politique, fut aussitôt soumis à l'examen des sections; celles-ci y proposèrent quelques changements, les groupèrent dans un ordre plus méthodique, et la charte fondamentale de l'État se trouva achevée le 7 février 1831.

Dans l'intervalle, de graves questions surgissaient de toutes parts, réclamant une prompte solution. L'Escaut était bloqué par les Hollandais en vertu de l'article 14 du traité de Munster : ce beau fleuve allait-il être fermé à nos navires, le lendemain de notre émancipation sociale?

Les puissances européennes se préparaient à prendre une part active au débat. Dès les premiers jours d'octobre, le roi Guillaume s'était adressé à l'Autriche, à la France, à la Grande Bretagne, à la Prusse et à la Russie, dont les plénipotentiaires s'étaient réunis, sur son invitation, en conférence à Londres. Ils comprirent, qu'il s'agis-

sait avant tout, de mettre un terme à des troubles qui pouvaient ébranler la paix générale; aussi leurs premiers efforts tendirent-ils à engager les belligérants à consentir à une suspension d'armes. La conférence, dans un premier protocole, proposa donc la cessation des hostilités, en assignant à la Hollande, comme ligne de l'armistice, *les limites qu'elle avait avant la réunion*, c'est à dire *avant le traité de Paris du* 30 *mai* 1814; elle s'attribuait, en outre, le droit de faciliter la solution des questions politiques.

Ce protocole consacrait, en réalité, l'intervention des cinq puissances et l'intégrité des frontières de la Hollande telles qu'elles étaient en 1790.

Le gouvernement provisoire, que les circonstances obligeaient à beaucoup de prudence et de modération, consentit à la suspension d'armes. Il déclara cependant « qu'il entendait, par la ligne proposée, les limites qui, « conformément à l'art. 2 de la loi fondamentale des « Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des « provinces méridionales, y compris la rive gauche de « l'Escaut. »

Cette interprétation ne fut point admise. La conférence ne lui accorda d'autre valeur que celle d'une simple observation, et considéra l'adhésion des Belges comme entière et sans réserve.

L'armistice stipulait non seulement la cessation complète des hostilités, mais aussi « le rétablissement de la

« liberté de communication par terre et par mer, ainsi « que la levée du blocus des ports et des côtes. » Le roi Guillaume, considérant la fermeture de l'Escaut, non comme une mesure agressive, mais comme l'exercice d'un droit qu'il était permis à la Hollande d'exercer en tous temps, continuait à faire bloquer le fleuve par ses navires de guerre. La conférence voulut mettre fin à cet état de choses, et demanda le rétablissement de la libre navigation du fleuve « sans autre droit de péage et de visite que « ceux qui étaient établis en 1814, avant la réunion de la « Belgique à la Hollande, en faveur des bâtiments neu- « tres et de ceux qui appartenaient aux ports belges. »

Les plénipotentiaires ajoutaient « que le rejet de « cette demande serait considéré par les cinq puissances « comme un acte d'hostilité envers elles, et que si les en- « traves dont on se plaignait n'étaient point levées dans « un délai fixé, les cinq puissances se réservaient d'adop- « ter telles déterminations qu'elles jugeraient nécessaires « à la prompte exécution de leurs engagements. »

Le gouvernement hollandais, contraint de répondre à cet appel, rouvrit provisoirement l'Escaut à partir du 30 janvier 1831. Il accompagna néanmoins sa déclaration d'une protestation formelle, à laquelle la conférence refusa de s'arrêter, pour les mêmes raisons qui lui avaient déjà fait repousser les restrictions contenues dans la note belge.

Les belligérants, en signant un armistice, avaient

accepté implicitement l'arbitrage des cinq cours. Celles-ci, profitant des concessions déjà faites, se saisirent hardiment de la question principale, et la tranchèrent, le 20 décembre 1830, en déclarant le royaume des Pays-Bas dissous, et en admettant, en principe, l'indépendance de la Belgique.

M. Falck, au nom du roi Guillaume, chercha vainement à faire prévaloir l'idée d'une séparation administrative entre les provinces du Nord et celles du Midi : le protocole adopté ne reçut aucune modification.

Il ne s'agissait plus que de régler les limites des deux États.

Dans sa réunion du 20 janvier, la conférence détermina « les bases de séparation entre la Belgique et la Hollande. » Cet acte, en attribuant aux Hollandais « tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas, en l'année 1790, » enlevait à la Belgique la rive gauche de l'Escaut.

Le Congrès belge ne pouvait sans résistance consentir au démembrement de la Flandre. La question de la souveraineté de la partie septentrionale de cette province soulevait d'ailleurs une intéressante question de droit public. La France avait obtenu en 1795 la cession de la rive gauche de l'Escaut, à laquelle elle avait renoncé plus tard, en même temps qu'à toutes ses autres conquêtes, le 30 mai 1814. La révocation de la cession de 1795 de-

vait-elle profiter à la Hollande, constituée dès le mois de décembre 1813, ou à la Belgique? Ce dernier État, par sa situation géographique, les convenances réciproques et les traditions, ne devait-il pas rentrer en possession d'un territoire qu'on ne lui avait arraché, en 1648, qu'à la suite d'une longue et terrible guerre?

Les plénipotentiaires, sans se préoccuper de ces considérations, s'en tinrent à limiter, par quelques stipulations spéciales, les droits du gouvernement hollandais. L'article 3 du projet de traité était ainsi conçu : « Il est « entendu que les dispositions de l'acte général du Con« grès de Vienne, relatives à la libre navigation des « fleuves et rivières navigables, sont appliquées aux ri« vières et aux fleuves qui traversent les deux con« trées. »

Le Congrès belge prétendait, de son côté, que la possession de la rive gauche de l'Escaut était indispensable à la Belgique, comme garantie de l'écoulement des eaux des Flandres, et pour mieux assurer la libre navigation du fleuve, ainsi que celle du canal de Terneuse. Il insista sur ce point, sans parvenir à faire triompher ses plans. Son opposition donna lieu à un étrange revirement de politique. On vit alors la Hollande, contre les vœux de laquelle le royaume des Pays-Bas venait d'être démembré, consentir à ce démembrement, tandis que la Belgique, en faveur de laquelle il avait été décidé, en rejetait les conditions et y refusait son adhésion.

Le peuple belge traversait en ce moment une crise pénible, et le refus du duc de Nemours de s'associer à ses destinées avait jeté le découragement dans bien des esprits. Le Congrès national s'ajourna une première fois le 6 mars, se réunit de nouveau le 29 du même mois, et se sépara indéfiniment le 12 avril. Il venait de reprendre ses séances, lorsque M. de Robaulx proposa l'ajournement de l'élection du chef de l'État, et ramena la discussion sur la question de l'Escaut en déposant sur le bureau un projet de décret qui n'était rien moins qu'une déclaration de guerre à la Hollande. « La constitution, disait-il, « ayant établi que les provinces d'Anvers, de la Flandre « orientale — y compris la rive gauche de l'Escaut — et « de Limbourg font partie de notre territoire, il convient « que le pouvoir exécutif prenne des mesures, *même par « la force*, pour établir les lois et autorités belges dans « toutes les parties du territoire de la Belgique actuelle« ment occupées par les ennemis. »

Ce langage était celui de tous les journaux du pays, à l'exception du *Courrier de la Meuse* et du *Politique*. Quelques députés, tout en admettant l'ajournement de l'élection du roi, désiraient poursuivre les négociations; d'autres insistaient sur la nécessité de ne pas laisser le trône inoccupé plus longtemps.

Ce dernier système prévalut et, le 25 mai, MM. Van de Weyer et C. Rodenbach développèrent une proposition, signée de quatre-vingt-seize députés, ayant pour objet

l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg en qualité de roi des Belges. Le scrutin fut ouvert, le 4 juin, et fut bientôt suivi de la proclamation du nouveau monarque. Cette décision réhabilitait, quoique tardivement, notre cause compromise par la protestation du 1[er] février et le choix du 3 du même mois; elle améliorait nos relations avec les autres États européens : l'indépendance belge devenait un fait accompli.

La conférence de Londres paraissait disposée à nous faire quelques concessions, et le Congrès venait de sanctionner une convention préliminaire en dix-huit articles, destinée à servir de base à un traité de paix avec la Hollande, lorsque le roi Guillaume, qui avait concentré depuis quelque temps une armée sur la frontière, fit envahir inopinément nos provinces.

La ville d'Anvers avait déjà été rudement éprouvée depuis le commencement de la révolution. Le lieutenant général baron Chassé, qui commandait la citadelle, avait fait ouvrir le feu contre la cité en octobre 1830, appuyé par trois frégates hollandaises stationnées dans l'Escaut. Il en était résulté, pour les habitants de la ville, une perte de 459,608 florins. Une cinquantaine de navires, la plupart de fort tonnage, avaient quitté le port pour se rendre en Hollande, l'état de nos relations commerciales, ne permettant plus à leurs armateurs de trouver, en Belgique, des chargements convenables. Ces cinquante navires re-
-ésentaient, au minimum, une valeur de quatre millions

de florins des Pays-Bas, employaient 1200 hommes d'équipage et près de 700 ouvriers débardeurs, dits *sjauwerlieden*. La capitulation consentie de part et d'autre, à la suite de ce premier bombardement, prescrivait un délai de trois jours avant la reprise des hostilités. Le général Chassé, conformément aux instructions qu'il avait reçues de La Haye, annonça que la suspension d'armes cesserait d'être observée, à Anvers, le 4 août, à neuf heures du soir.

Dès le 2, au matin, les Hollandais s'étaient emparés du Capitalendam et de l'écluse de Verlaat. Le 3, ils occupèrent la ville de Turnhout. La Belgique n'était pas préparée à cette brusque attaque. Le roi résolut d'y faire face en essayant d'opérer la jonction des armées de l'Escaut et de la Meuse. Sans troupes régulières jusqu'au 8 août, il parvint enfin à se réunir, près d'Archot, à l'armée de l'Escaut. Il menaçait Montaigu, lorsqu'il apprit la déroute des troupes qu'il attendait.

Une retraite était devenue nécessaire, et elle entraîna un désastre. Léopold, dont la popularité sortit intacte de cette grande épreuve, qu'il n'avait pu épargner au pays, fit appel à la France, dont l'intervention militaire arrêta les Hollandais, et permit à la conférence de Londres de reprendre ses négociations.

L'échec subi par nos armes exerça une influence funeste sur notre avenir politique. Les puissances se trouvant dans l'impossibilité de concilier des prétentions si

diverses, tranchèrent toutes les difficultés par un arbitrage forcé. On rédigea les arrangements définitifs, cette fois en vingt-quatre articles, par lesquels on décidait les questions commerciales et financières en faveur de la Belgique, et la question territoriale en faveur de la Hollande. Par suite de ce traité, principalement dirigé contre la France, le roi Guillaume conservait une ligne de défense solide le long de la Meuse, une partie du Luxembourg, et la rive gauche de l'Escaut.

La navigation de ce fleuve était réglée par l'article 9 de cette convention, ainsi conçu :

« Les dispositions des art. 108-117 inclusivement « de l'acte général du congrès de Vienne, relatives au « libre parcours des fleuves et rivières navigables, seront « appliquées aux fleuves et rivières qui séparent ou tra- « versent à la fois le territoire belge et le territoire hol- « landais.

« En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit « arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables, « ci-dessus mentionnés, restera libre au commerce des « deux pays, qui adopteront provisoirement à cet égard « les tarifs de la convention, signée le 31 mai 1831, à « Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que « les autres dispositions de cet acte, en autant qu'elles « pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables « qui séparent à la fois le territoire hollandais et le terri- « toire belge. »

Le traité des vingt-quatre articles, communiqué aux Chambres belges, donna lieu, parmi les représentants, aux débats les plus passionnés. Il fut accepté, néanmoins, comme on accepte une loi à laquelle il est impossible de se soustraire. Aussi la ratification de la Belgique fut-elle pure et simple, tandis que, sur l'ordre formel de leur souverain, les plénipotentiaires hollandais, à Londres, protestaient contre les résolutions de la conférence. Ils revendiquaient le cours de l'Escaut, à partir d'Anvers; repoussaient la participation des Belges à la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, et déclaraient n'adhérer au partage des dettes, que sous la condition d'une capitalisation.

Il ne restait plus qu'à prendre des mesures contre la Hollande pour la forcer à souscrire à ces arrangements, et lui faire évacuer les parties du territoire belge encore occupées par ses troupes.

La France fut chargée de cette exécution, à laquelle les troupes belges, malgré les plus vives réclamations, ne purent prendre part. Une armée française, dans les rangs de laquelle combattaient les ducs d'Orléans et de Nemours, arriva devant la citadelle d'Anvers vers la fin de novembre, et en commença aussitôt le siége.

La saison était défavorable aux opérations militaires. Il fallait établir la tranchée sur un terrain qui, très mou de sa nature, était en outre délayé par les pluies. En certains endroits on enfonçait de deux pieds dans la boue.

Trois cents madriers, achetés à Anvers, furent employés à rendre la tranchée abordable, et les batteries ne reçurent leur armement que dans la nuit du 2 au 3 décembre. Les Français ouvrirent le feu, le 4, à onze heures, avec quatre-vingt-deux pièces, qui bientôt, furent portées à cent-quatre, dont la moitié lançait des projectiles creux. Les Hollandais, qui avaient d'abord faiblement défendu les approches de la citadelle, répondirent à cette agression avec énergie. Dans la nuit du 5 au 6, ils dégarnirent de canons la face de leurs ouvrages tournée vers la cité, et transportèrent ces pièces devant le bastion de Tolède et la lunette de Kiel, augmentant ainsi la puissance de leurs moyens d'action.

La ville d'Anvers, menacée à tous moments d'une conflagration, présentait l'aspect le plus lamentable. Partout de l'artillerie, des barricades, l'image de la guerre; partout la terreur. Le maréchal Gérard invoquait vainement auprès de ses adversaires les droits de l'humanité, les exemples fournis par l'histoire : le général Chassé refusait de prendre aucun engagement qui pût nuire à la résistance opiniâtre qu'il se proposait d'opposer à ses ennemis.

Réduit à l'attaque extérieure, le maréchal comprit qu'il était indispensable d'isoler la citadelle en lui fermant l'Escaut. Le général Sébastiani occupait les digues de la rive gauche du Bas-Escaut, et le général chard la rive droite. Les Français armèrent le fort

Sainte-Marie, et se mirent en devoir d'armer le fort Saint-Philippe, de manière à dominer le cours du fleuve. La flotte hollandaise s'avança pour troubler les opérations de l'armée assiégeante, et après de vaines sommations, commença une canonnade qui fut sans effet, les postes ennemis étant couverts par les digues. Le 8 décembre, une frégate, une corvette et douze canonnières hollandaises se présentèrent au fort Frédéric, occupé par un détachement peu nombreux. Sommation d'évacuer le fort fut aussitôt faite au capitaine, et, sur son refus, les Hollandais, à la faveur d'un feu très nourri, firent des préparatifs de débarquement. Ces tentatives furent vaillamment repoussées par les défenseurs de la place. L'armement du fort Philippe ne tarda pas à avoir lieu; deux mortiers furent placés en permanence au fort la Croix, que ne cessait d'inquiéter le feu de la flotte, et le maréchal Gérard prit toutes les mesures convenables pour assurer le succès de son plan et empêcher la rupture des digues. Il eût désiré s'emparer des forts de Liefkenshoek et de Lillo, mais ces points se trouvaient au milieu des eaux, et on ne pouvait y arriver que par un défilé où il eût été téméraire de s'engager.

Dans l'intervalle, les attaques dirigées par les Français contre le corps de la citadelle étaient poussées avec ardeur. Malheureusement les nuits étaient claires, et rendaient les travaux faits à petite portée de mousqueterie fort périlleux. La garnison se défendait vigoureusement

et accablait les pionniers d'une grêle de boulets, d'obus, de bombes ordinaires et de projectiles à la Coëhorn.

Les Hollandais se virent enfin contraints de chercher abri dans les casemates. Bientôt les communications d'un bastion à l'autre ne se firent plus que sous terre, et, sauf le nombre d'hommes strictement nécessaire au service des batteries, on ne vit plus personne circuler dans l'intérieur de la citadelle.

Le 13 décembre, le siége se trouvait déjà fort avancé. La nuit suivante, le général Haxo attaquait la lunette Saint-Laurent, et s'y établissait solidement, après un combat à la baïonnette avec la garnison hollandaise. La citadelle n'était plus qu'un amas de décombres. Gravement malade, le général Chassé avait dû abandonner les opérations de la défense au général Favange, et les souffrances des assiégés étaient au comble. Les Hollandais n'avaient plus d'eau, leur hôpital casematé menaçait de s'écrouler et d'écraser dans sa chute tous les blessés qu'on y disputait à la mort : la résistance devenait impossible. Ils envoyèrent deux officiers supérieurs au commandant en chef de l'armée française, et une capitulation fut bientôt signée entre les belligérants. L'article 2 de cet acte était ainsi conçu : « La garnison sera prisonnière « de guerre, mais reconduite à la frontière, où ses armes « lui seront rendues, aussitôt que S. M. le roi de Hol- « lande aura ordonné la remise des forts de Lillo et de « Liefkenshoek. »

Le jour même où la citadelle d'Anvers tombait au pouvoir des Français, la division du général Tiburce, stationnée au Doel, repoussait une attaque dirigée contre cette position, et forçait l'ennemi à se rembarquer en désordre.

Le dernier épisode de cette campagne mérite d'être rapporté. Entre Anvers et la Tête de Flandre, il y avait une flottille de plusieurs canonnières, au moyen de laquelle communiquaient les deux parties de la garnison hollandaise. Le général Chassé, qui avait pris la qualité de « comman-« dant de la citadelle d'Anvers, de la Tête de Flandre, et « de l'escadre néerlandaise stationnée sur l'Escaut devant « cette place » voulait sauver cette flottille, et demanda qu'il lui fût loisible de descendre le fleuve pour se retirer. Les Français s'étant refusé à cette concession, le capitaine Koopman, qui se trouvait à la tête de la marine hollandaise, ne voulut point se soumettre à capituler. En effet, dans la nuit même, il brûla une partie de ses bâtiments, et tenta de soustraire le reste à la vigilance des ennemis. Ses efforts furent inutiles : un seul navire parvint à s'échapper pour aller se faire prendre bientôt après à Saint-Philippe; les autres durent remonter vers la citadelle et furent coulés.

La remise des forts de Liefkenshoek et de Lillo devait suivre la reddition d'Anvers, mais sur ce point le roi Guillaume se montra d'abord intraitable. L'armée hollandaise, retenue prisonnière, ne repassa la frontière que le 29 décembre, aprés avoir dignement défendu l'honneur de ses drapeaux.

# CHAPITRE XV

Négociations avec la Hollande. — Traité des vingt-quatre articles. — Critiques dont il est l'objet. — Observations sur ce traité. — Projet de remboursement du péage de l'Escaut. — Discussions à ce sujet. — Rapport de M. Ch. Rogier. — Décisions des Chambres belges.

La reddition de la citadelle d'Anvers rendait l'Escaut accessible aux navires de commerce. Un brick autrichien essaya d'en profiter, le 4 janvier, pour regagner la mer; mais, arrivé à la hauteur de Lillo, il fut arrêté et contraint de rentrer au port. Ce fait s'étant reproduit le 11 février, le gouvernement belge le dénonça aux cours de France et d'Angleterre.

Interpellé à ce sujet, le plénipotentiaire hollandais, M. Van Zuylen Van Nyevelt, répondit que l'ouverture de l'Escaut, en 1831, avait été subordonnée à la cessation complète des hostilités, et que l'attitude hostile prise par certaines puissances à l'égard du roi Guillaume, dégageait prince de ses promesses.

« La Hollande, ajoutait-il, attaquée par les Français et les Anglais, s'est vue obligée, par mesure de représailles, de renvoyer de ses ports les navires appartenant à ces deux nations. La navigation est demeurée libre aux autres pavillons, jusqu'à ce que l'armée française, en fermant aux Hollandais l'Escaut supérieur, les a obligés d'adopter des dispositions analogues sur l'Escaut inférieur, dont les communications générales ont nécessairement souffert. Le roi ne s'oppose point cependant à la navigation sur le fleuve, tout en se réservant d'user très incessamment de ses droits, reconnus par la conférence elle-même. »

Les négociations se renouèrent, mais le principe d'un arrangement entre la Belgique et la Hollande ne se développait que lentement, et ne fut admis qu'après de longues discussions.

Le projet néerlandais était de telle nature, qu'il ne pouvait raisonnablement être admis par les Belges. Il stipulait qu'on rétablirait, relativement à la cessation des hostilités et à la navigation de l'Escaut, l'état de choses tel qu'il avait existé avant le 1er novembre 1832.

Ces mots, extrêmement vagues, ne contenaient en réalité nul engagement, car M. Dedel soutenait que toute suspension d'armes formelle avait cessé depuis le 25 octobre 1831, et le baron Verstolck Van Soelen, par dépêche du 25 février 1833, avait insinué que le gouvernement néerlandais, dès l'année 1831, s'était réservé le droit d'éta-

blir, même avant tout arrangement, un péage sur l'Escaut équivalent à celui qui existait prétendûment en 1814.

Des observations ayant été faites à ce sujet, M. Dedel offrit de remplacer le passage critiqué par la phrase suivante :

« Tant que les relations entre la Hollande et la Bel-
« gique ne seront pas réglées par traité, Sa Majesté néer-
« landaise s'oblige à ne pas recommencer les hostilités
« avec la Belgique, et à laisser la navigation de l'Escaut
« entièrement libre. »

Cet amendement, d'où résultait implicitement un armistice indéfini, fut accepté conditionnellement par le gouvernement belge. Il demanda que la navigation de l'Escaut fût réglée, en prenant pour base le *statu quo* agréé de part et d'autre, du 20 janvier 1831 au 1er novembre 1832. Cette réserve était nécessaire, car les Hollandais, en s'appuyant sur le protocole n° 9, du 9 janvier 1831, eussent pu tenter, même avant la paix, de percevoir sur l'Escaut un péage équivalent à celui qui, de droit ou de fait, existait en 1814.

M. Dedel ayant admis l'interprétation proposée par les ministres du roi Léopold, la convention proposée fut signée le 21 mai. Le jour même de l'échange des ratifications, des ordres furent donnés par la levée du blocus maritime, la reddition des navires saisis, et la mise en liberté des prisonniers hollandais.

Cet acte régit nos rapports avec la Hollande jusqu'en 1838, c'est à dire que, durant plusieurs années, la navigation de l'Escaut ne rencontra nulle opposition, et qu'aucune taxe ne fut exigée des navires qui fréquentaient le port d'Anvers.

La situation se modifia brusquement lorsque le roi Guillaume, — comprenant qu'il ne pouvait suivre plus longtemps une politique aussi contraire à ses véritables intérêts, — se décida, au commencement de 1838, à donner son adhésion au traité du 15 novembre 1831. Un grand sacrifice fut imposé, à cette époque, à la Belgique. Il lui fallut céder une partie du territoire du Limbourg et du Luxembourg, jusqu'alors en litige, et qui était resté provisoirement annexé à nos provinces. Cette séparation était d'autant plus douloureuse, que neuf années d'union avaient resserré les liens qui unissaient depuis longtemps cette portion du pays au reste du royaume. Un appel aux armes, en de telles circonstances, eût répondu aux vœux de nos populations, mais déjà les grandes puissances européennes avaient prononcé leur arrêt, et il ne nous restait plus qu'à nous y soumettre.

L'assentiment donné par le roi Guillaume au traité du 15 novembre ramenait forcément la discussion sur la navigation de l'Escaut, et les conditions auxquelles elle allait désormais s'exercer.

Cette grave question, d'un intérêt vital pour le commerce belge, fut longuement examinée à Londres, entre les

plénipotentiaires belges et hollandais, qui finirent par y signer un traité, le 19 avril 1839.

Ce traité fixait les taxes et redevances exigibles par la Hollande de la manière suivante :

« Il sera perçu par le gouvernement des Pays-Bas, sur « la navigation de l'Escaut et de ses embouchures, un « droit unique de fl. 1-50 par tonneau, savoir : fl. 1-12 « pour les navires qui, arrivant de la pleine mer, remon- « teront l'Escaut occidental, pour se rendre en Belgique « par l'Escaut, ou par le canal de Terneuse ; et de « fl. 0-38 par tonneau des navires qui, arrivant de la Bel- « gique par l'Escaut ou par le canal de Terneuse, des- « cendront l'Escaut occidental pour se rendre dans la « pleine mer. Et afin que lesdits navires ne puissent être « assujettis à aucune visite, ni à aucun retard ou entrave « quelconque dans les rades hollandaises, soit en remon- « tant l'Escaut de la pleine mer, soit en descendant l'Es- « caut pour se rendre en pleine mer, il est convenu que « la perception du droit susmentionné aura lieu par les « agents néerlandais à Anvers et à Terneuse. De même, « les navires arrivant de la pleine mer pour se rendre à « Anvers par l'Escaut occidental et venant d'endroits sus- « pects sous le rapport sanitaire, auront la faculté de con- « tinuer leur route sans entrave ni retard, accompagnés « d'un garde de santé, et de se rendre ainsi au lieu de « leur destination. Les navires se rendant d'Anvers à « Terneuse et *vice-versa*, ou faisant dans le fleuve même

« le cabotage ou la pêche (ainsi que l'exercice de celle-ci « sera réglé en conséqnence du § 6) ne seront assujettis « à aucun droit. »

Les Anversois, envisageant cette convention au point de vue des intérêts locaux, sans tenir compte des exigences de la politique européenne, l'attaquèrent avec beaucoup de vivacité. Astreindre les navires à un droit de 1 fl. 50 c., c'était, d'après eux anéantir le commerce de cabotage. Ils faisaient remarquer que les arrivages s'étant élevés, en 1838, à 1,538 navires, présentant un total de 237,048 tonneaux, la Hollande eût perçu de ce chef 585,572 fl. en une seule année. La Société des bateaux à vapeur allait être obligée, disaient-ils, de cesser ses opérations, et cette observation s'appliquait également aux sociétés anglaises. Il n'était pas possible qu'une compagnie ayant trois bâtiments, de 1,600 tonneaux, auxquels elle faisait faire environ quarante-cinq voyages annuellement, payât 108,000 fl. des Pays-Bas, ou 230,000 francs de taxes diverses.

L'existence de telles entraves était, à n'en pas douter, préjudiciable au commerce belge, mais il eût fallu se rappeler, avant de blâmer les signataires du traité, dans quel état ils avaient trouvé les négociations. En effet, suivant les « bases de séparation » renfermées dans le protocole de la conférence, du 20 janvier 1831, il avait été entendu, comme nous l'avons déjà rapporté, que les dispositions des articles 108 à 117 inclusivement de l'acte général du

congrès de Vienne, relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières, seraient appliquées à l'Escaut. Or cette décision, reproduite presque textuellement dans tous les projets d'accommodement présentés plus tard, consacrait formellement le principe de l'existence de droits sur la navigation de l'Escaut. Nous ne pouvions nous y soustraire, bien que la clôture du fleuve constituât, en réalité, le moins justifiable et le plus extraordinaire des monopoles. Nous avions tout à redouter de la Hollande, et le traité des dix-huit articles n'avait guère modifié la situation.

Les vingt-quatre articles, si défavorables à la Belgique à certains égards, notamment en ce qui concernait la dette et la délimitation territoriale, établissaient, d'autre part, que le *pilotage, le balisage et la conservation des passes du fleuve seraient soumises à une surveillance commune.* La Hollande avait longtemps protesté contre cette clause, équivalente à l'admission des Belges à la co-souveraineté de l'Escaut, désormais reconnue.

Le thème de 1833 proposait un péage, non d'un florin, mais de trois florins par tonneau; on exigeait que ce droit fût acquitté à Flessingue, ce qui eût obligé les navires à une halte qui pouvait leur être préjudiciable : le nouveau traité stipulait que la perception de la taxe se ferait à Anvers et à Terneuse, par des agents néerlandais. Il y était dit que les droits de pilotage seraient fixés de commun accord, et qu'ils ne pourraient être plus élevés que ceux qui avaient été établis, en 1829, pour les bouches de

la Meuse depuis la pleine mer jusqu'à Helvoet, et de Helvoet à Rotterdam, en proportion des distances.

Les navires arrivant de la pleine mer pour se rendre à Anvers, ou retournant vers la pleine mer, pouvaient prendre indifféremment des pilotes belges ou hollandais. Il était permis à tout bâtiment, venant d'un territoire suspect sous le rapport sanitaire, de continuer sa route sans opposition, accompagné d'un garde de santé. Il avait été formellement entendu, pour éviter les fausses interprétations, que les embarcations se rendant d'Anvers à Terneuse et *vice-versâ*, ou se livrant, dans le fleuve, au cabotage ou à la pêche, ne seraient assujettis à aucun droit. Enfin, par une disposition finale, dont il est facile de saisir la portée, il était dit que, si des événements naturels ou des travaux d'art rendaient un jour impraticables les voies de navigation indiquées, le gouvernement des Pays-Bas assignerait à la marine d'autres voies aussi sûres, aussi bonnes et aussi commodes.

Ces améliorations, dues à l'habileté de nos plénipotentiaires et à la sollicitude éclairée du gouvernement belge, étaient réellement importantes, surtout en ce qu'elles déterminaient des points que les projets précédents avaient laissé dans le doute, et dont la solution devait exercer une influence considérable sur l'avenir de nos relations commerciales.

En consentant, en 1832 et en 1833, à l'établissement d'un péage sur la navigation de l'Escaut, il avait toujours

été dans l'intention de l'État belge d'en exempter le commerce, et de mettre cette subvention à la charge du trésor public.

Dans ce but, la Chambre des représentants reçut communication, le 2 mai 1839, d'un projet de loi conçu en ces termes :

« Art. 1er. Le péage à percevoir par le gouvernement des « Pays-Bas sur la navigation de l'Escaut, pour se rendre « de la mer en Belgique ou de Belgique à la mer, par « l'Escaut ou le canal de Terneuse, sera remboursé par « l'État aux navires de toutes les nations, les navires néer« landais exceptés. A cet effet, il est ouvert au gouverne« ment un crédit de trois cent mille francs.

« Avant le 1er janvier 1843, il sera examiné si le béné« fice de la disposition qui précède doit être maintenu en « faveur des pays avec lesquels il ne sera pas intervenu d'ar« rangements commerciaux, de douane ou de navigation.

« Art. 2. Pour faire face, en 1839, au remboursement « prescrit par l'article précédent, les 15 centimes addi« tionnels sur les droits de douanes, de transit de ton« nage, seront portés à 18, à partir de la date qui sera « fixée ultérieurement par le gouvernement. »

Ce projet de loi déplaisait aux partisans du système des droits différentiels, et excitait de nombreuses réclamations en Flandre, où l'on se préoccupait plus particulièrement de la prospérité du port d'Ostende.

La chambre de commerce de cette dernière ville s'em-

pressa de protester, au nom des intérêts de la marine belge. Cette chambre trouvait injuste, inique, de voir rembourser gratuitement, par la Belgique, à la navigation maritime des peuples étrangers « un tribut que les gou« vernements de ces peuples avaient eux-mêmes imposé « sur tous les navires indistinctement. »

Présenter la question à ce point de vue, c'était méconnaître entièrement la liaison intime qui existe entre la liberté de l'Escaut et la prospérité de notre commerce, ainsi que l'influence de celui-ci sur le développement industriel du pays. Le remboursement du péage ne constituait pas une affaire anversoise ou ostendaise : c'était un acte éminemment national.

Les débats auxquels la présentation du projet de loi avaient donné lieu dans le public, se renouvelèrent avec vivacité à la Chambre des représentants. Deux questions, également importantes, y provoquèrent les controverses les plus animées :

Y avait-il lieu de restituer le droit de péage aux navires hollandais ?

Convenait-il d'établir, concernant le remboursement de la taxe, une distinction entre les bâtiments, à raison de la nature de leur chargement ou de la provenance des marchandises qu'ils avaient à bord?

M. Ch. Rogier, dans un rapport très remarquable, exposa d'une manière claire et nette, la nécessité de résoudre affirmativement ces deux points.

Nos relations avec les provinces néerlandaises avaient lieu, généralement, par les eaux intérieures, et le péage n'atteignait la navigation qu'à partir de Terneuse. Imposer les navires hollandais venant de la pleine mer, c'était prononcer l'exclusion des vaisseaux arrivant des Indes, qu'il fallait, au contraire, accueillir avec empressement. L'industrie belge ne regrettait-elle pas, en effet, la perte du débouché que lui offraient les colonies? Elle l'avait perdu au moment d'en faire une source de richesse, et lorsque la consommation commençait à prendre de l'importance. De nombreux vaisseaux partaient autrefois d'Anvers pour Batavia, emportant des marchandises indigènes, et revenaient avec des denrées qui alimentaient notre commerce de réexportation vers l'Allemagne. Ne devions-nous pas, au lieu d'arrêter ce mouvement, en provoquer la reprise? En refusant le bénéfice du remboursement aux armateurs hollandais, on ne leur laissait qu'une ressource : celle de diriger leurs cargaisons sur Rotterdam. On contribuait à la prospérité d'un port rival, ouvert à tous les pavillons.

De quelle manière, d'ailleurs, justifier une résolution qui eût placé le navire belge et le navire hollandais dans une situation différente, suivant la partie de nos côtes où ils eussent abordé? Traités sur le pied de toutes les nations quand ils se présenteraient à Ostende ou à Nieuport, subiraient-ils une charge exceptionnelle pour s'être dirigés sur Anvers, Gand, Bruxelles ou Louvain?

Ces observations étaient trop justes pour ne pas être

appréciées, et la section centrale, en s'y ralliant, proposa la suppression de la disposition par laquelle les bâtiments hollandais se trouvaient placés hors du droit commun.

Elle se prononça tout aussi énergiquement contre le système des droits différentiels, et celui des catégories spéciales. Les Belges étant reçus partout d'après le principe de la plus parfaite réciprocité, il n'y avait pas lieu d'appliquer, à certaines nations, un tarif particulier. Le péage n'était pas un tribut honteux imposé à la Belgique au profit de la Hollande, mais une indemnité accordée à cette dernière en compensation des avantages et des prérogatives dont elle s'était irrévocablement dessaisie.

La discussion s'éclaircit peu à peu, et, divers amendements proposés par MM. Donny, Van Cutsem et autres adversaires du projet de loi, furent successivement écartés. Le remboursement du péage à tous les navires, y compris ceux des armateurs hollandais, fut voté par la Chambre à la majorité de quarante-cinq voix.

Le Sénat ayant ratifié à son tour cette décision, la loi fut adoptée et promulguée le 5 juin 1839.

Une noble pensée avait dominé tout le débat : « L'Es-
« caut belge, avait-on dit, doit être aussi accessible au
« commerce des nations sous le règne du roi Léopold, qu'il
« l'était jadis sous la domination hollandaise. S'il faut que
« l'étranger, en débarquant sur nos côtes, s'aperçoive d'un
« changement de régime, que ce ne soit qu'à la liberté
« plus grande et plus complète de nos institutions. »

# CHAPITRE XVI

---

Convention du 5 novembre 1842. — Débats à ce sujet. — Réunion des commissions mixtes. — Discussion concernant le mode de perception du péage de l'Escaut. — Règlement adopté par les délégués belges et hollandais

La Belgique, indépendante et libre, était non seulement reconnue par les cinq grandes puissances, mais par le roi Guillaume lui-même. Il ne s'agissait plus désormais, pour établir sur des bases durables les rapports de l'État belge avec la Hollande, que de compléter, par quelques conventions particulières, les stipulations générales contenues dans le traité des vingt-quatre articles.

De longues négociations s'ouvrirent à ce sujet entre les deux pays, à La Haye, où l'on régla les conditions d'un accord définitif sur toutes ces questions, le 5 novembre 1842.

Cette convention, augmentée de notes et d'annexes, fut présentée à la Chambre des représentants par le ministre

des affaires étrangères, le 23 du même mois. Les articles relatifs à la navigation y étaient extrêmement nombreux. Le gouvernement néerlandais se chargeait, en vertu de cet acte international, de l'entretien des fanaux de Flessingue et de West-Capelle, ainsi que de la fondation de nouveaux phares à Bath et à Terneuse, moyennant un péage de 3 p. c. par tonneau. La circulation sur le canal de Terneuse était entièrement libre, tant pour les navires venant de la mer que pour ceux qui s'y rendaient. Pour les autres, les droits se trouvaient considérablement réduits. En dédommagement, et pour prix d'autres services relatifs à l'écoulement des eaux, le gouvernement belge consentait à payer annuellement une somme de 25 à 50,000 florins.

D'autres clauses du traité se rapportaient à la navigation entre l'Escaut et le Rhin. Elles établissaient une assimilation complète entre les navires belges et néerlandais. Les droits et les facilités de communication étaient les mêmes, pour les uns comme pour les autres. Toutefois, les marchandises passant en transit, demeuraient chargées d'une redevance de 13 cents et demi à la remonte, et de 9 cents à la descente, par quintal de 50 kilogrammes. Le commerce belge jouissait du privilége d'entrepôt à Amsterdam, à Rotterdam et à Dordrecht.

Ce traité fut sévèrement critiqué en Hollande. Un journal influent, le *Handelsblad*, après en avoir analysé le texte dans un article fort étendu, terminait son appréciation par ces mots : « La convention conclue avec la Bel-

« gique prive notre commerce d'un avantage important « accordé à ses concurrents naturels, sans aucune com- « pensation. »

Elle ne consacrait cependant que la mise à exécution du traité du 19 avril, dont l'article 9 porte : « que la na- « vigation des eaux intérieures entre l'Escaut et le Rhin, « pour arriver d'Anvers au Rhin, et *vice-versâ*, resterait « réciproquement libre, et qu'elle ne serait assujettie qu'à « des péages modérés, *calculés au même taux pour les « deux pays.* »

Afin qu'il n'y eût aucun doute sur le sens et la portée de ce paragraphe, M. Van de Weyer avait remis à la conférence, avant la signature du traité, une note dans laquelle il était dit que le gouvernement belge entendait conclure de cette disposition que la Belgique « participe- « rait immédiatement à cette navigation, aux mêmes « conditions que les navires hollandais, » et cette interprétation avait été admise.

La Belgique, d'ailleurs, avait accepté à sa charge, en échange de ces avantages commerciaux, le paiement de cinq millions de florins de rente.

Aux termes du paragraphe 6 de l'article 9 du traité des vingt-quatre articles, des commissaires nommés par les deux pays devaient se réunir à Anvers, afin de convenir d'un règlement général et définitif.

La convention de La Haye s'expliquait comme suit, par son article 70, au sujet du mandat et des travaux de cette

commission, et des corps de même nature chargés de la solution d'autres points du traité des vingt-quatre articles.

« Les commissions mixtes instituées par le traité du « 19 avril 1839 se réuniront quinze jours après la ratifi- « cation du présent traité, à l'effet de rédiger les conven- « tions et règlements qui les concernent, d'après les dis- « positions qui précèdent et les bases qui ont déjà été « adoptées de part et d'autre. Elles devront avoir terminé « leurs travaux dans le délai de trois mois après leur « réunion. »

Les Chambres belges autorisèrent le roi Léopold à approuver le traité que nous venons de rappeler, et les ratifications de la convention du 5 novembre eurent lieu à La Haye, le 4 février 1843.

La commission mixte d'Anvers, qui travaillait déjà, depuis plus de deux ans, à arrêter les bases d'un accord, eut à résoudre les questions les plus graves, parmi lesquelles celle du péage de l'Escaut n'était pas la moins délicate.

Il s'agissait, en effet, de concilier des intérêts diamétralement opposés. La Hollande, désirant faire reconnaître son droit de suprématie, prétendait obliger les capitaines de navires à remplir des formalités compliquées et vexatoires, tandis que le gouvernement belge, frappé des inconvénients de semblables mesures, rappelait qu'il avait pris le péage à sa charge dans le but unique d'en prévenir les fâcheux effets.

Le 14 avril 1839, c'est à dire cinq jours avant la signature du traité de Londres, M. Van de Weyer avait fait une dernière tentative pour obtenir un arrangement, aux termes duquel l'État belge eût payé directement la taxe à la Néerlande, par voie d'abonnement. Ce système, après avoir été repoussé à Londres, fut de nouveau débattu à Anvers, sur la motion de nos commissaires, mais sans plus de succès. La discussion fut longue, souvent pénible, et se termina par un compromis. Il fut agréé que tout individu, abstraction faite de sa qualité, pourrait solder le péage. Dans la quittance qui constatait ce paiement, il ne devait être fait mention, ni directement, ni indirectement, de ceux qui en avançaient le montant ou en retiraient les bénéfices. Cette combinaison offrait un double avantage : elle donnait satisfaction aux Hollandais, qui tenaient à ne point admettre officiellement l'intervention de l'État belge, et n'entravait nullement l'action de celui-ci, dont les agents conservaient toute leur liberté.

Le règlement élaboré par la commission mixte d'Anvers fut définitivement arrêté le 20 mai 1843.

---

## CHAPITRE XVII

Conséquences du traité du 5 juin 1839. — Projet de rachat du péage. — Négociations à Copenhague et à Hanovre. — Conditions de la capitalisation. — Adhésion de l'Angleterre et de la Prusse. — Traité avec la Hollande. — Discussions à la Chambre des représentants et au Sénat. — Rapports de MM. de Vrière et Michiels-Loos. — Ratification de la convention par la législature hollandaise. — Conférence à Bruxelles. — Effets politiques du nouveau traité. — Fêtes à Anvers.

Le gouvernement, en ratifiant le traité du 5 juin 1839, assurait la prospérité commerciale d'Anvers, et l'établissait sur des bases solides et durables. L'Escaut, grâce aux mesures libérales qui venaient d'être adoptées, restait ouvert aux navires étrangers, que les vexations résultant du rétablissement du péage ne pouvaient atteindre. Les effets de cette politique habile et intelligente ne tardèrent pas à se faire sentir, et les arrivages se succédèrent avec rapidité dans les ports d'Anvers et de Gand, dont un régime moins favorable eût consacré la ruine.

Nous avons vu que les Anversois avaient reçu 971 navires en 1829, c'est à dire à la fin de la domination hollandaise. Ce chiffre s'éleva, en 1840, à 1,158 navires, et

se trouvait triplé, en 1862. Ce mouvement ascensionnel ne fut pas moins remarquable à Gand, où 147 bâtiments vinrent relâcher en 1840, et 279, en 1862.

Une progression aussi sensible dépassait les prévisions des négociateurs de la convention de 1839, et soulevait une question d'équité qu'il devenait important de résoudre. Le sacrifice annuel imposé au trésor belge par suite du remboursement du péage avait été évalué, au maximum, à 508,000 francs. Or la rente payée à la Hollande était montée successivement de 62,313 francs à 1,117,469 fr. Elle avait atteint, en 1859, le chiffre considérable de 1,499,054 francs. La Belgique devait-elle supporter seule indéfiniment, une charge qui s'aggravait sans cesse, et dont le poids, aux termes des traités, eût dû être réparti entre tous les États maritimes ? Fallait-il conserver la loi du 5 juin 1839, ou lui faire subir des modifications?

Le gouvernement s'était réservé toute liberté à cet égard, et avait même usé de ses droits, en retirant le bénéfice des dispositions en vigueur aux navires de certaines nations, à cause d'entraves apportées par elles, dans leurs ports, au mouvement du commerce et de la navigation belges. Quelques engagements avaient été pris cependant, moyennant compensation, envers diverses puissances étrangères, qui avaient réclamé et obtenu, en traitant avec notre pays, l'insertion de clauses relatives à la libération de leurs navires. Dans tous les cas, ces engagements ne nous liaient que pour une certaine période, et

prenaient fin en même temps que les actes commerciaux, essentiellement provisoires, qui leur avaient donné naissance.

Un événement fortuit fit entrevoir la possibilité de trancher toutes ces difficultés. Les délégués des différentes puissances maritimes s'étant réunis à Copenhague, en 1856, pour y discuter les conditions de suppression des péages du Sund et des Belts, le gouvernement belge résolut de profiter de cette circonstance pour faire connaître ses intentions. Partant de ce principe, « que le remboursement des taxes perçues sur la navigation de l'Escaut ne constituait point, pour les autres nations un droit acquis, » il demanda au Danemark d'être dispensé du paiement de sa part contributive dans le rachat des droits du Sund et des Belts, promettant de son côté de rembourser le péage de l'Escaut au pavillon danois, et d'acquitter la quote-part danoise dans la capitalisation ultérieure de ce péage.

Ce système, développé avec une rigoureuse logique dans les instructions envoyées à notre représentant à Copenhague, établissait nettement notre position. Les puissances européennes ayant réclamé l'abolition, moyennant indemnité, des charges prélevées sur la navigation dans les détroits, ne pouvaient évidemment, sans une violation manifeste du droit des gens, s'opposer au rachat, à certaines conditions, du péage de l'Escaut. La Belgique, agissant dans ses propres intérêts, avait consenti, il est vrai, à l'acquitter jusqu'alors, mais rien ne l'empêchait de revenir

sur une décision prise uniquement en faveur de son commerce. Forcée d'exonérer sa marine des redevances danoises, il eût été contraire à tout principe de juste réciprocité de l'obliger en outre à payer les sommes exigibles des navires danois eux-mêmes, à leur passage dans l'Escaut. Elle offrait donc au Danemark, en attendant un arrangement définitif, péage pour péage.

Ces idées, défendues avec talent, finirent par être adoptées et firent l'objet d'une convention avec les Danois, conclue le 14 mars 1857. La question venait de faire un grand pas, et il ne nous restait plus qu'à attendre l'expiration ou la dénonciation de quelques-uns des traités de commerce conclus précédemment, pour en préparer la solution.

Sur ces entrefaites se présentait une nouvelle occasion d'insister sur l'éventualité prochaine du rachat projeté; les puissances négocièrent, en 1860, la capitalisation du péage du Stade.

Le gouvernement belge suivit la même politique à Hanovre qu'à Copenhague, et le résultat obtenu ne trompa point son attente. Un accord agréé de part et d'autre, le 18 février 1861, constata de nouveau que le remboursement de la taxe sur l'Escaut n'était pas une faveur banale, et, comme dans la convention de 1857, on y prévit le cas où le péage perçu par la Hollande serait à son tour racheté par les États maritimes.

L'époque arriva enfin où la Belgique, déliée de ses en-

gagements antérieurs, allait pouvoir mettre ses projets à exécution. La capitalisation du péage de l'Escaut, deux fois annoncée publiquement, discutée par les agents diplomatiques étrangers, devait être admise. Restait à en déterminer les conditions.

Deux questions s'offraient tout d'abord à l'examen des négociateurs :

Quel sera le capital du rachat?

Comment le répartira-t-on entre les divers États chargés de le fournir.

Leur solution était délicate, mais la sagacité avec laquelle la diplomatie belge avait mené jusqu'en ce moment cette affaire, était une garantie de succès. Des négociations ne tardèrent pas à s'ouvrir, en quelque sorte parallèlement, d'une part avec les États intéressés, et de l'autre avec les Pays-Bas.

Il eût été impossible d'en agir autrement. Aux uns, nous avions à demander dans quelles limites ils nous prêteraient leur concours financier, et nous avions à nous mettre d'accord avec les Hollandais sur le chiffre de la somme totale moyennant laquelle ils renonceraient à leurs droits.

Une première suggestion se présentait tout naturellement à l'esprit, quant au mode de répartition du capital remboursable. Le péage de l'Escaut étant établi, non sur les marchandises, mais sur le tonnage, rien n'était plus conforme aux principes d'une stricte justice que de récla-

mer la coopération de chaque État au prorata de sa navigation dans le fleuve. La Belgique, en se soumettant elle-même à cette règle, eût agi conformément à l'équité, mais elle ne voulut pas se l'appliquer à elle-même. A l'exemple de Hambourg, en semblable conjoncture, elle résolut de prendre dès l'ouverture du débat, une position digne d'elle et de nature à le conduire à bonne fin. En conséquence, elle inscrivit à sa charge, non la part qui lui eût incombé d'après la formule commune, mais le tiers du capital entier. L'excédant devait être divisé entre les autres États, proportionnellement à leur navigation dans l'Escaut (1).

M. Van de Weyer, qui, dès 1831, avait appuyé avec autant de talent que d'autorité les réclamations du gou-

(1) Voici le tableau de répartition, tel qu'il fut réglé plus tard :

| PAVILLONS. | PARTS. | PAVILLONS. | PARTS. |
|---|---|---|---|
| Anglais . . . . . . . fr. | 8,782,320 | Russe . . . . . . . . . fr. | 428,400 |
| Américain . . . . . . | 2,779,200 | Brêmois . . . . . . . | 190,320 |
| Prussien . . . . . . . | 1,670,640 | Oldenbourgeois . . . . | 121,200 |
| Norwégien . . . . . . | 1,560,720 | Lubeckois . . . . . . | 25,680 |
| Français . . . . . . . | 1,542,720 | Portugais . . . . . . | 23,280 |
| Danois . . . . . . . . | 1,096,320 | Grec . . . . . . . . . | 23,280 |
| Mecklembourgeois . . . | 1,036,320 | Argentin . . . . . . . | 19,680 |
| Hanovrien . . . . . . | 948,720 | Chilien . . . . . . . | 13,920 |
| Hambourgeois . . . . . | 667,680 | Romain . . . . . . . | 5,760 |
| Autrichien . . . . . . | 549,360 | Ottoman . . . . . . . | 4,800 |
| Suédois . . . . . . | 543,600 | Péruvien . . . . . . . | 4,330 |
| Italien . . . . . . . . | 487,200 | Brésilien . . . . . . . | 1,680 |
| Espagnol . . . . . . . | 431,520 | Équatorien . . . . . . | 1,440 |

Ces diverses sommes réunies s'élèvent à 22,950,560 francs; la Belgique, de son côté, ayant consenti à payer 13,328,006 francs, le capital à verser entre les mains de Sa Majesté le roi des Pays-Bas montait à 36,278,566 francs.

vernement belge, soumit cette combinaison nouvelle au gouvernement britannique, et réussit à la lui faire admettre. L'adhésion de la Prusse, due aux efforts de M. le baron Nothomb, notre ministre à Berlin, suivit bientôt celle de l'Angleterre. Cet assentiment était précieux, car il entraînait forcément celui de tous les États de la Baltique et de la mer du Nord.

Dans l'intervalle, nos pourparlers avec la cour de La Haye approchaient de leur terme. Les négociations dont notre représentant en Néerlande, M. le baron du Jardin, se trouvait chargé, étaient des plus complexes. Elles n'avaient pas pour but unique de fixer le capital du rachat du péage de l'Escaut, mais comprenaient en même temps la conclusion d'un traité de commerce, et l'adoption d'une convention au sujet des prises d'eau à la Meuse. Chaque jour surgissaient quelques questions inattendues, et chacune d'elles amenait ses difficultés, qu'il fallait aplanir à tout prix. Les points de départ étaient éloignés, les appréciations parfois divergentes, et les deux parties maintenaient leurs affirmations avec une égale persistance. On se rencontra néanmoins dans le désir de cimenter les bonnes relations entre les deux pays, et on finit par se faire des deux côtés quelques concessions qui amenèrent bientôt une entente complète.

Trois actes furent signés à La Haye, le 12 mai 1863. Le premier, et celui qui présente le plus d'importance, prononçait la suppression du péage de l'Escaut.

Le second réglait, à la satisfaction commune, le régime des prises d'eau à la Meuse.

Le troisième assurait au commerce et à la navigation des deux pays une situation stable, et des avantages réciproques.

Nous n'avons à nous occuper que de la première de ces conventions, dont nous allons transcrire les principaux articles :

« Art. 1er. S. M. le roi des Pays-Bas renonce à jamais,
« moyennant une somme de dix-sept millions cent qua-
« rante et un mille six cent florins des Pays-Bas, au droit
« perçu sur la navigation de l'Escaut et de ses embou-
« chures, en vertu du § 3 de l'art. 9 du traité du 19 avril
« 1839.

« Art. 2. Cette somme sera payée au gouvernement
« néerlandais par le gouvernement belge, à Anvers ou à
« Amsterdam, au choix de ce dernier, le franc calculé à
« 47 1/4 cents des Pays-Bas, savoir : un tiers aussitôt après
« l'échange des ratifications, et les deux autres tiers en
« termes égaux, échéant le 1er mai 1864, le 1er mai 1865,
« le 1er mai 1866. Il sera loisible au gouvernement belge
« d'anticiper lesdites échéances.

« Art. 3. A dater du paiement du premier tiers, le
« péage cessera d'être perçu par le gouvernement des
« Pays-Bas. Les sommes non immédiatement soldées
« porteront intérêt à 4 p. c. l'an, au profit du trésor
« néerlandais.

« Art. 4. Il est entendu que la capitalisation du péage « ne portera aucune atteinte aux engagements qui résul- « tent pour les deux États des traités en vigueur en ce qui « concerne l'Escaut.

« Art. 5. Les droits de pilotage actuellement perçus « sur l'Escaut sont réduits :

« De 20 p. c. pour les navires à voiles;

« De 25 p. c. — remorqués;

« De 30 p. c. — à vapeur.

« Il reste d'ailleurs convenu que les droits de pilotage « sur l'Escaut ne pourront jamais être plus élevés que « les droits de pilotage perçus aux embouchures de la « Meuse. »

Ce traité, soumis à la Chambre des représentants, dans sa séance du 13 mai, consacrait d'importantes réformes. De même que nos tarifs de douane, notre régime de navigation remontait à l'époque où la Belgique et les Pays-Bas se trouvaient encore réunis. Le droit de tonnage, la principale de nos taxes maritimes, avait été établi par la loi du 26 août 1822. D'autres charges, générales ou locales, étant venues s'ajouter à celle-là, Anvers avait fini par être regardé comme l'un des ports où les navires étrangers recevaient l'accueil le moins libéral.

La Belgique, opérant dans la sphère maritime les réductions qu'elle avait déjà fait subir à ses tarifs douaniers faisait le sacrifice des droits de tonnage qu'elle percevait

sur les navires étrangers fréquentant l'Escaut (1). Cet impôt était très onéreux pour le commerce, non pas tant à cause de son chiffre, qu'en raison du mode de sa perception. N'étant exigible qu'une fois par an, il pesait de tout son poids sur les navires au long cours, qui ne pouvaient faire qu'un seul voyage en Belgique, et s'évanouissait en quelque sorte pour les bâtiments qui, venant de moins loin, trouvaient moyen de multiplier leurs apparitions dans nos ports. C'était, en réalité, une prime accordée aux caboteurs.

La diminution des frais de pilotage, ramenés au taux des dépenses d'exploitation, constituait une nouvelle faveur accordée au négoce, dont on favorisait encore le développement par un abaissement considérable des droits de quai, de bassin et de cuisine, prélevés à Anvers au profit de l'autorité locale. Toutes ces redevances avaient été réunies, pour subir bientôt une révision complète, réalisant pour la navigation une économie de 30 à 40,000 francs par an.

Tel était l'ensemble des dispositions auxquelles la Chambre des représentants était appelée à donner son approbation. M. le baron de Vrière, prenant la parole au nom de la section centrale, approuva sans réserves le projet de loi.

(1) Cette taxe avait rapporté au trésor :

| | | |
|---|---|---|
| En 1860 . . . . . . . . . . . | fr. | 836,089 |
| En 1861 . . . . . . . . . . . | » | 1,010,944 |
| En 1862 . . . . . . . . . . . | » | 854,740 |

« Le péage de l'Escaut, dit-il en concluant, aura été le « dernier de son espèce, et il ne sera plus au pouvoir de « personne, on peut le dire hardiment, de prélever ces « sortes de tributs sur le libre usage des voies ouvertes « par la Providence au commerce de toutes les nations.

« Nous avons vu de notre temps les gouvernements « s'entendre pour faciliter la circulation : des produits « par l'abaissement des barrières douanières, des per- « sonnes par la suppression des passe-ports, des idées par « les facilités accordées à la transmission en quelque « sorte instantanée des correspondances. Le principe de « la libre navigation prendra désormais sa place dans le « cadre des progrès qui font l'honneur de la civilisation.

« Le traité a été adopté à l'unanimité par les sections « et par la section centrale. Aucune observation critique ne « s'y est fait jour. La Chambre, à son tour, nous en sommes « convaincus, ratifiera avec empressement un acte inter- « national, qui concilie à la fois, et de la manière la plus « heureuse, les intérêts financiers, commerciaux et poli- « tiques du pays. L'émancipation de l'Escaut n'est pas « seulement un de ces faits éclatants qui honorent les « gouvernements et commandent la reconnaissance des « peuples : elle marquera parmi les événements de l'his- « toire d'un grand règne. »

De telles paroles présageaient une décision favorable, et le projet fut voté en effet par la Chambre, dans sa séance du 22 mai, aux applaudissements de tous les partis,

heureux de pouvoir se rapprocher dans cet élan commun de patriotisme.

Dès le lendemain, M. Michiels-Loos, sénateur de l'arrondissement d'Anvers, succédait à M. de Vrière, et présentait au Sénat un rapport sur le traité du 12 mai. Il en fit habilement ressortir tous les avantages, et adressa des félicitations chaleureuses au ministre des affaires étrangères, M. Charles Rogier, qui avait attaché son nom à cette œuvre d'émancipation nationale. La Belgique entière s'associa à cet hommage, digne récompense d'une carrière politique honorable et utile. Défenseur des libertés publiques en 1830, ardent promoteur de la nationalité belge après les orageuses journées de septembre, M. Charles Rogier, qui avait rendu des services signalés à l'agriculture comme gouverneur d'Anvers, s'était déjà acquis la reconnaissance de nos commerçants en prenant une part active, en 1834, aux discussions que souleva, à cette époque, l'établissement des chemins de fer. On le lui rappela avec une émotion mêlée de fierté, car si de telles manifestations honorent celui qui en est l'objet, elles prouvent aussi que, dans notre pays, on n'est pas ingrat envers ceux qui font le bien.

Les deux Chambres ayant terminé, en quelques jours, l'examen du traité, restait à le faire ratifier par la législature néerlandaise. Il y donna lieu à quelques objections, concernant les bases adoptées pour la capitalisation, mais elles furent victorieusement refutées par le gouvernement.

On fit remarquer avec raison que le capital du rachat payé par la Belgique était beaucoup plus considérable, proportionnellement, que celui qui avait été exigé pour le péage du Sund et de Stade.

Il ne s'agissait plus que de grouper, de manière à en former un acte général, les arrangements particuliers conclus avec les puissances étrangères. Leurs agents diplomatiques se réunirent à Bruxelles, le 15 juillet 1863, pour s'entendre à ce sujet. Sur la proposition du représentant de la Turquie, conçue dans les termes les plus courtois et les plus flatteurs, ils élurent pour président, M. Ch. Rogier. M. le baron Lambermont, qui depuis plusieurs années avait apporté un concours aussi actif qu'éclairé à cette longue et difficile négociation, dont il avait contribué puissamment à assurer le succès, fut chargé de la rédaction des protocoles.

L'assemblée s'étant constituée, M. Charles Rogier, commença par exprimer toute la satisfaction qu'éprouvait le gouvernement du roi en inaugurant les travaux d'une conférence dont la mission était de sanctionner solennellement un grand principe, en harmonie avec les besoins nouveaux des peuples, et de le faire entrer pour toujours dans le domaine des faits accomplis. Elle allait décider, au nom du droit public moderne, que les grandes voies navigables sont le bien commun de toutes les nations.

Le ministre, esquissant ensuite à grands traits l'histoire du fleuve, à partir du traité de Munster, passa en revue

les négociations auquel il avait donné lieu, et rappela en quelques mots les stipulations spéciales qu'il s'agissait de consacrer.

M. le baron Gericke d'Herwyne, prenant alors la parole, fit la déclaration suivante :

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plé-
« nipotentiaire de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, déclare,
« en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été délivrés,
« que la suppression du péage de l'Escaut, consentie par
« son auguste souverain dans le traité du 12 mai, s'ap-
« plique à tous les pavillons; que ce péage ne pourra être
« rétabli sous une forme quelconque, et que cette sup-
« pression ne portera aucune atteinte aux autres disposi-
« tion du traité du 19 avril 1839. »

Quelques questions secondaires, encore pendantes, furent bientôt réglées, et la conférence ne tarda pas à se séparer, après avoir accompli son œuvre.

La navigation de l'Escaut, si longtemps comprimée dans son essor, est aujourd'hui débarrassée de toute entrave, et la Hollande doit s'en féliciter comme la Belgique. Elle s'est acquise de nouvelles sympathies en renonçant, dans des conditions convenables pour ses finances, à un impôt dont la légalité était peut-être incontestable, mais que condamnait l'équité. Belges et Hollandais, renouant la chaîne de leurs traditions, également épris de leur indépendance mutuelle, marcheront à l'avenir côte à côte dans la voie du progrès, après avoir condamné à l'oubli le

souvenir de leurs anciennes dissensions. Chaque jour verra s'abaisser les derniers obstacles qui empêchent encore la fusion complète de leurs intérêts commerciaux et, au lieu de s'observer en rivaux, ils s'uniront désormais en frères, soit pour travailler au développement de la civilisation générale, soit pour défendre leur bien commun, la liberté.

Il ne nous reste plus qu'une dernière page à ajouter à l'histoire de l'Escaut.

Quelques jours plus tard, le 1er août, une foule considérable se trouvait réunie sur les quais d'Anvers. Le fleuve était sillonné de navires, brillamment pavoisés, et d'innombrables vivats éclataient de toutes parts. A quelque distance de la rive, entouré d'une quantité d'embarcations de tous genres, se mouvait lentement un grand bateau à vapeur, revêtu de peintures blanc et or, portant les couleurs belges, et ceint à hauteur de bastingage de nombreux écussons, aux armes de toutes les puissances signataires de l'acte du 16 juillet. Ce vaisseau, qui avait à son bord la commission directrice des fêtes, servait de piédestal flottant à une statue gigantesque, due au ciseau de M. Geefs, entièrement dorée, et représentant l'Escaut, brisant ses chaînes et foulant aux pieds le traité de Munster du 5 juin 1648.

Le signal du départ ayant été donné, toute cette flottille se mit en marche, au bruit du canon, et cingla majestueusement vers l'horizon, escortant le *Marnix de Sainte-*

*Aldegonde*, un beau navire, chargé de produits belges, en route pour Valparaiso, et qui allait jouir le premier des bénéfices du traité. Les populations riveraines accouraient, émues et enthousiastes, le saluant de leurs hourras répétés et l'accompagnant de leurs vœux dans son long voyage. On se sépara entre Lillo et Bath : la route des mers lointaines était rouverte aux Anversois!

FIN.

# TABLE

## CHAPITRE PREMIER



## CHAPITRE II

## CHAPITRE III



## CHAPITRE IV



## CHAPITRE V

## CHAPITRE VI



## CHAPITRE VII

## CHAPITRE VIII



## CHAPITRE IX



## CHAPITRE X

## CHAPITRE XI



## CHAPITRE XII



## CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV



CHAPITRE XV



CHAPITRE XVI



CHAPITRE XVII

